LET'S FOOD

PÊCHE ET PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

COMMENT SOUTENIR UNE FILIÈRE DURABLE ET NOURRICIÈRE ?

Septembre 2026

Let's Food

Avec le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Liberté Égalité Fraternité

LET'S FOOD

L'association Let's Food accompagne les territoires dans la construction de systèmes alimentaires durables et résilients en s'appuyant sur la coopération territoriale et l'échange de bonnes pratiques aux échelles locale, nationale et internationale.
Cette publication a été rédigée par Louison Lançon et Orphée Daillet, sous la direction d'Anna Faucher, avec les contributions de Flore Besselievre, Adèle Guen, Chloé Lambert, Nathalie La Noë, Jdidi Maha.
Mise en page réalisée par Anna Faucher.

À PROPOS

Le débat autour de la pêche en France cristallise des enjeux écologiques, économiques et alimentaires. Avec plus de 18 000 km de littoral en métropole et outre-mer, la France importe pourtant plus de 80 % des produits de la mer qu'elle consomme. Alors que les Projets alimentaires territoriaux (PAT) se multiplient, la mer y demeure encore la grande absente. Comment intégrer la pêche à ces dynamiques territoriales afin de concilier la préservation des ressources marines, la pérennité des activités halieutiques et la sécurité alimentaire des populations ? Face à la dépendance aux importations et à l'appauvrissement des écosystèmes marins, les collectivités territoriales apparaissent comme des acteurs clés pour promouvoir une pêche durable et nourricière.

ENTRETIENS RÉALISÉS

22 personnes ont été interrogées dans le cadre de cette étude, parmi lesquelles des représentants de collectivités territoriales, du comité des pêches, du monde de la recherche, d'associations environnementales et de pêcheurs. Le croisement de leurs points de vue a permis de mieux comprendre les enjeux du secteur au regard de l'objectif de construire une filière à la fois durable et nourricière, d'identifier les freins à la mise en place de politiques alimentaires territoriales favorables, ainsi que les leviers d'action possibles. La liste complète des personnes interrogées figure en fin de document.

EDITOS

Olivier POIVRE D'ARVOR – Envoyé spécial du Président de la République française

En Juin 2025, la France, avec le Costa Rica, a accueilli l'Océan.

La troisième conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC3) a eu lieu à Nice du 2 au 13 juin 2025. Pendant deux semaines, l'ensemble de l'écosystème scientifique, économique, associatif et institutionnel s'est réuni pour échanger et trouver des solutions pour un océan durable et régénératif.

La durabilité de l'Océan passe notamment par la gestion de ses ressources halieutiques. La pêche est un enjeu de société tant il réunit des enjeux divers auxquels nous devons trouver des réponses : sécurité alimentaire, protection de l'environnement, création d'emplois justes… Les poissons, les coquillages, les algues sont une source incroyable de nourriture pour l'humanité. Néanmoins, sans mesures concrètes, il existe un risque qu'ils disparaissent. C'est pourquoi, lors de l'UNOC3, la France, avec plusieurs pays, a porté des messages forts et des livrables concrets.

Lors de l'UNOC3, l'importance de la recherche scientifique a été rappelée afin de connaître et comprendre les écosystèmes marins et leurs êtres vivants. Une grande mission d'exploration du nom de Neptune a été lancée à cette occasion. Les fonds marins doivent être protégés, et nous avons renouvelé avec plusieurs pays à Nice notre motivation à lutter contre l'exploitation minière des fonds marins.

L'UNOC3 a également permis une grande avancée : l'organisation de la première Conférence des Parties (COP) Océan rendue possible par l'entrée en vigueur, le 17 janvier 2026, de l'Accord portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dit BBNJ(1). Là où la Convention de Montego Bay est entrée en vigueur au bout de douze ans, l'accord BBNJ a bénéficié de l'impulsion du One Ocean Summit à Brest, puis de l'UNOC3, pour atteindre les soixante ratifications nécessaires. Il rendra notamment possible la mise en place d'aires marines protégées (AMP) en haute mer. Comme les AMP dans les eaux nationales, ces espaces visent à protéger la biodiversité et régénèrent ainsi les stocks halieutiques.

L'UNOC3 a aussi permis un effet de levier sur un accord structurant pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en interdisant les subventions publiques à ce secteur : l'accord FISH 1 de l'Organisation mondiale du commerce. Cet accord vise à protéger à la fois les écosystèmes marins et les pêcheurs. L'accord du Cap de l'Organisation maritime internationale devrait également bientôt atteindre les ratifications nécessaires pour son entrée en vigueur. Il permettra d'encadrer davantage les normes de travail et de sécurité à bord des navires de pêche.
Dans la continuité de la mobilisation pour l'UNOC3, la France, aux côtés des collectivités territoriales, continue de défendre une pêche nourricière et durable dans toutes les instances afin de nourrir les peuples sans impacter les générations futures.

(1) 1 L'Accord des Nations unies sur la haute mer, ou Biodiversity Beyond National Jurisdiction (BBNJ).

Frédéric CHOLÉ – Délégué pour les Collectivités territoriales et la Société civile (DCTCIV)

La transition écologique et alimentaire se joue dans les territoires.

Face aux défis croissants liés à la préservation des ressources naturelles, à la sécurité alimentaire et à l'adaptation au changement climatique, les collectivités territoriales sont plus que jamais en première ligne pour inventer et mettre en œuvre des solutions concrètes. Le secteur de la pêche illustre pleinement cette nécessité d'agir. Ressource alimentaire essentielle, facteur d'identité culturelle et de dynamisme économique pour de nombreux territoires littoraux, il est aujourd'hui confronté à des défis majeurs. Préserver les écosystèmes marins tout en maintenant une activité économique créatrice d'emplois et de valeur locale constitue un enjeu collectif auquel les collectivités territoriales peuvent apporter une contribution déterminante, au profit de leurs concitoyens.

À travers leurs compétences en matière d'aménagement, de développement économique, de restauration collective ou encore de sensibilisation des citoyens, elles disposent de nombreux leviers pour accompagner l'émergence de filières halieutiques plus durables et plus résilientes. Elles jouent également un rôle croissant sur la scène internationale grâce à la coopération décentralisée, qui permet de partager des expériences, de construire des partenariats durables et de faire émerger des réponses communes entre territoires confrontés à des enjeux similaires.

C'est dans cet esprit que la délégation pour les Collectivités territoriales et la Société civile (DCTCIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a souhaité soutenir cette publication réalisée par Let's Food. En mettant en lumière les initiatives existantes, les leviers d'action des collectivités et les conditions de réussite des projets territoriaux, elle contribue à diffuser des connaissances et des pratiques utiles à l'ensemble des acteurs engagés.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée à l'occasion du Sommet des villes et des régions côtières et de la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC3) organisés à Nice en 2025. Elle fait également écho à l'appel à projets « Aménagement durable du littoral », lancé par le ministère afin d'encourager les coopérations entre collectivités françaises et autorités locales étrangères autour des enjeux de gestion intégrée des espaces côtiers et maritimes.

Les défis liés à l'avenir de nos océans et de nos littoraux appellent des réponses collectives. Ils nécessitent de renforcer les coopérations entre acteurs publics, professionnels, scientifiques et citoyens, mais aussi entre territoires. Parce qu'elles sont au plus près des réalités locales tout en étant ouvertes sur le monde, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans cette mobilisation.

Je forme le vœu que cette publication puisse nourrir leurs réflexions, inspirer de nouvelles initiatives et contribuer au développement de coopérations toujours plus ambitieuses au service d'une pêche durable, nourricière et respectueuse des générations futures.

SOMMAIRE

INTRODUCTION P5

1 DE LA MER À L'ASSIETTE : QUELS ENJEUX POUR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ? P10

2 L'APPROCHE TERRITORIALE POUR RELEVER LES DÉFIS DE LA FILIÈRE PÊCHE P45

3 FREINS ET LEVIERS POUR L'ÉMERGENCE DE POLITIQUES ALIMENTAIRES LOCALES EN FAVEUR D'UN SECTEUR DES PRODUITS DE LA MER DURABLE P54

CONCLUSION P75

PERSONNES INTERROGÉES P76

LISTE DES FIGURES P77

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES P78

INTRODUCTION

MÉMO

- La France dépend de l'étranger pour près de 80 % des produits de la mer consommés.
- 42 % des volumes de poissons débarqués proviennent de stocks exploités de manière non durable.
- Depuis 2014, les collectivités territoriales développent des politiques alimentaires locales ambitieuses à travers le dispositif des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), impulsé par l'État.
- Pourtant, les enjeux liés à la mer demeurent largement absents de ces stratégies, alors même que des leviers d'action existent pour mieux les intégrer.

POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Le secteur de la pêche fait face à une série de défis majeurs. Les ressources marines se raréfient : en France métropolitaine, 42 % des volumes de poissons débarqués en 2023 proviennent de stocks exploités de manière non durable (FranceAgriMer, 2024).

Parallèlement, la consommation reste peu diversifiée et concentrée sur quelques espèces phares – saumon, thon, crevette, cabillaud – dont une part importante est importée.

La France dépend désormais de l'étranger pour près de 80 % des produits de la mer consommés sur son territoire, fragilisant directement la pêche artisanale locale.

Cette situation se traduit par un déclin continu de la flotte française, qui a perdu près de la moitié de ses navires en vingt-cinq ans.

Ces dynamiques soulèvent des questions cruciales : elles menacent la pérennité des écosystèmes marins et interrogent la capacité de la filière halieutique à jouer pleinement son rôle nourricier au sein de systèmes alimentaires territoriaux durables.

L'année 2025 a constitué un temps fort avec la tenue à Nice de l'UNOC3, qui a rappelé l'urgence d'articuler préservation des ressources et sécurité alimentaire.

Dans ce contexte, et en collaboration avec la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) sur le volet international, l'association Let's Food explore le rôle des collectivités territoriales pour soutenir une filière pêche à la fois durable et nourricière.

MÉTHODOLOGIE

Ce travail se déploie autour de deux productions complémentaires :

- **Cette étude à destination des collectivités territoriales françaises,** qui vise à clarifier les enjeux de la filière pêche, à rendre visibles les leviers d'action disponibles pour les collectivités et à proposer des pistes concrètes pour renforcer leur engagement. Elle se conclut par quatre études de cas illustrant la diversité des approches et contextes territoriaux.

- **Une vidéo,** qui valorise les expériences de la Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La **dimension internationale** constitue un axe central de ce projet : l'échange d'expériences entre territoires apparaît comme un levier essentiel pour renforcer et accélérer l'engagement des collectivités, et c'est également ce que cette publication entend mettre en valeur. Il s'agit en particulier, pour la DCTCIV, de prolonger son action d'accompagnement des collectivités territoriales désireuses de s'investir dans le développement d'une pêche nourricière et durable à travers leurs stratégies de coopération décentralisée, dans le prolongement de l'UNOC3 de juin 2025.

Pour documenter cette étude, plusieurs méthodes ont été mobilisées :

- une revue de littérature et l'analyse de projets existants ;
- 22 entretiens auprès d'acteurs variés (ONG, comités des pêches, bureaux d'études, collectivités locales…), dont la liste figure en annexe.

ORGANISATION DE LA PUBLICATION

La publication propose ainsi

1. **Une cartographie et une analyse des acteurs** et des dynamiques du secteur à travers une grille « impact / engagement » ;

2. **Une analyse des enjeux de durabilité** autour de quatre axes : sécurité alimentaire et nutritionnelle, durabilité socio-économique, durabilité environnementale et gouvernance - afin de donner aux collectivités les clés de compréhension du secteur ;

3. Une présentation des **moyens d'action concrets des collectivités** en faveur d'une filière pêche durable et nourricière, assortis d'exemples déjà mis en œuvre,

4. Une **analyse des freins et leviers** pour favoriser l'appropriation de ces enjeux par les collectivités et leur intégration dans les projets alimentaires territoriaux - dispositifs portés par les collectivités, soutenus et cofinancés par l'État via le Programme National pour l'Alimentation depuis 2014 – afin de mettre en œuvre une stratégie alimentaire territoriale concertée avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire local ;

5. **Quatre études de cas en France** métropolitaine et en Outre-mer, afin d'inspirer et d'outiller d'autres territoires.

Compte tenu de l'importance stratégique de la mer dans les territoires d'Outre-mer, ceux-ci seront mis en avant tout au long de la publication, à travers des encadrés ou paragraphes dédiés, ou intégrés directement aux analyses lorsque les données le permettent.

ZOOM MÉTHODO :
LE RÉFÉRENTIEL : UNE FILIÈRE PÊCHE DURABLE ET NOURRICIÈRE

Cette publication se concentre spécifiquement sur la pêche de poissons. Les autres produits de la mer (crustacés, algues, etc.) ainsi que l'aquaculture piscicole sont évoqués ponctuellement lorsqu'ils permettent d'éclairer les dynamiques du secteur pêche.

Repenser la notion de durabilité dans les pêches

Historiquement, la durabilité a été définie de manière restrictive : une pêche est considérée comme « durable » lorsqu'elle n'entraîne pas la surexploitation d'une ressource. Cette approche, encore largement répandue, se fonde principalement sur des indicateurs biologiques tels que le rendement maximal durable (RMD). Or, ce seuil, mesuré espèce par espèce, ne tient pas compte des interactions au sein des écosystèmes ni des impacts sociaux et territoriaux de l'activité. Plusieurs experts rappellent par ailleurs qu'il devrait être considéré comme une limite basse, et non comme un objectif à atteindre (Gascuel, 2025 ; Fréjaville, 2025).

L'UE définit la pêche durable comme une pêche gérée au seuil du RMD. Or, ce seuil ne devrait pas être une cible, mais bien une limite basse. Aujourd'hui, il est pourtant retenu comme critère principal de durabilité. »

Léna Fréjaville, Coordinatrice de projets - Transition sociale écologique des pêches, BLOOM Association

La FAO propose une définition plus large : une pêche durable doit répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs, tout en préservant les écosystèmes aquatiques, en assurant la viabilité économique et en garantissant le bien-être social des communautés de pêche (FAO, 2025a).

Par analogie avec l'agroécologie, Didier Gascuel (2023) parle de « pêchécologie », fondée sur deux principes :

- **minimiser l'impact écologique**, en réduisant au maximum les effets de chaque kilo de poisson prélevé ;
- **maximiser l'utilité sociale et économique,** afin que les bénéfices tirés des ressources profitent au plus grand nombre et participent à l'équilibre des territoires littoraux.

Un préalable incontournable : réduire la consommation de produits de la mer

Avant toute chose, une pêche durable suppose une révision des habitudes de consommation. Les stocks marins, même bien gérés, ne pourront pas répondre à une demande croissante. Réduire notre consommation de produits de la mer - en particulier des espèces les plus exploitées - constitue le premier levier de durabilité.
Il s'agit donc :

- de consommer moins mais mieux, en privilégiant la qualité nutritionnelle et écologique à la quantité ;
- de diversifier les espèces consommées pour limiter la pression sur quelques stocks emblématiques ;
- de privilégier des produits issus de pratiques respectueuses des écosystèmes et soutenant l'économie locale.

« Actuellement, les Français consomment 34 kilogrammes de poissons par an, dont 24 issus de la pêche. Or, si vous divisez la production halieutique mondiale issue de la pêche par le nombre de terriens, chacun en a droit aujourd'hui à 8 kilos. Donc nous mangeons trois fois la dose que ce que la planète est en mesure de nous fournir. »
Didier Gascuel, Professeur en écologie marine, Institut Agro Rennes

Vers un référentiel adapté aux territoires

En s'appuyant sur ces définitions et sur ses propres travaux, Let's Food propose d'adapter au secteur de la pêche le cadre d'analyse développé pour évaluer la durabilité des systèmes alimentaires. Inspiré des définitions proposées par la FAO, Bioversity International et IPES Food, ce référentiel repose sur quatre piliers complémentaires (Let's Food, 2021) :

#1_ SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Une pêche durable doit garantir l'accès à une ressource locale, diversifiée, nutritive et de qualité. Cela suppose une consommation raisonnée des produits de la mer, orientée vers des espèces disponibles, capturées avec des engins respectueux des écosystèmes et valorisant l'économie locale. Cette approche contribue à renforcer l'autonomie alimentaire des territoires et leur résilience face aux crises économiques ou climatiques (Trouillet, 2025).

2. DURABILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

La pêche constitue un levier de développement territorial, au-delà de sa dimension extractive. Une filière durable doit :

- assurer des conditions de travail dignes et sûres ;
- privilégier les pratiques artisanales et côtières, plus intensives en emplois par kilo pêché ;
- répartir équitablement la rente économique issue de l'exploitation des ressources marines ;
- maintenir la vitalité des ports et des bourgs côtiers (Gascuel, 2025 ; Noël, 2011).

> ***« La pêche, dans des pays comme le nôtre, est aussi un outil d'aménagement du territoire : elle crée de l'emploi, de la richesse et maintient des bourgs côtiers vivants. Pour que ses bénéfices profitent au plus grand nombre, il faut éviter que la rente économique issue de la nature soit captée par quelques armateurs, et privilégier, là où c'est possible, une petite pêche côtière, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. »***
> **Didier Gascuel, Professeur en écologie marine, Institut Agro de Rennes**

3. DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La gestion durable ne consiste pas seulement à maintenir les stocks de poissons, mais aussi à préserver les fonctions écologiques des espèces et leurs habitats. Cela implique :

- la définition de norme de gestion plus précautionneuse que le Rendement Maximal Durable (RMD) et la protection des juvéniles de toutes les espèces pêchées ;
- la réduction de l'empreinte carbone et des impacts physiques des engins de pêche (fonds marins, prises accessoires) ;
- le déploiement d'alternatives aux techniques destructrices, telles que le chalutage de fond ;
- la protection des habitats essentiels (zones nourricières, frayères) ;
- l'adaptation aux effets du changement climatique et la limitation des pollutions marines (Gascuel, 2025 ; Noël, 2011).

4. GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

Une pêche durable repose sur une gouvernance inclusive, associant pêcheurs, scientifiques, collectivités et citoyens (Le Gall, 2025). Les collectivités territoriales y jouent un rôle stratégique pour :

- promouvoir une gestion intégrée des ressources ;
- assurer la transparence et la traçabilité des pratiques ;
- renforcer l'information et l'étiquetage environnemental ;
- articuler politiques nationales et dynamiques locales, notamment via les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Ce modèle dépasse la simple absence de surexploitation : c'est un projet sociétal liant consommation responsable, protection de l'environnement, vitalité économique et gouvernance démocratique. Sa réussite suppose des choix politiques clairs et une mobilisation collective des acteurs publics, privés et citoyens.

QUELQUES CHIFFRES

La place de la pêche en France

Forte consommation de poisson, dirigée vers un nombre limité d'espèces

33,7kg de produits de la mer consommés par an et par personne (2024)

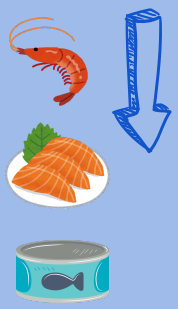

3 produits

La crevette, le saumon et le thon sont 3 produits de la mer les plus consommés en France.

2 portions / semaine

Il s'agit de la recommandation de l'ANSES - à contre-courant des alertes écologiques sur l'état de la ressource.

Une forte dépendance à l'importation pour subvenir à nos besoins

3e producteur de pêche et d'aquaculture de l'Union européenne (2024)

89% de la consommation française importée (2024)

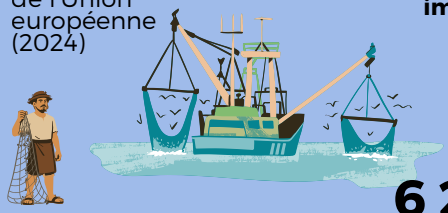

13 000 à 14 000 marins-pêcheurs (2023)

6 220 navires (4 256 en métropole, 1 964 en Outre-mer) (2022)

Quelques repères...

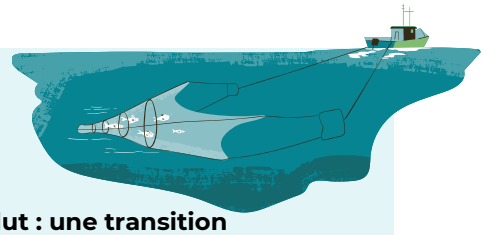

Une majorité de petits navires mais les plus gros navires réalisent l'essentiel de la pêche

6500 à 4300 évolution du nombre de navires en France entre 1995 et 2022.

La **petite pêche** côtière génère jusqu'à

10 fois **plus d'emplois** et crée plus de valeur par euro de subvention que les grands chalutiers.

21% **Proportion de femmes** dans les métiers de la mer (2021).

Sortir du chalut : une transition nécessaire pour protéger la ressource

58 % des volumes de poissons débarqués en France proviennent de stocks exploités durablement (2023).

86 % des captures issues de populations déjà surexploitées sont réalisées par des chalutiers industriels (2024).

85 % des captures aujourd'hui réalisées par des chaluts de fond pourraient être assurées par des techniques alternatives passives (2025).

30 % des produits de la mer sont gaspillés en France (2025).

I. DE LA MER À L'ASSIETTE : QUELS ENJEUX POUR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ?

MÉMO

- La consommation de poisson en France est élevée par rapport aux ressources disponibles.
- La flotte est principalement composée de petits navires, les plus gros réalisent l'essentiel des captures.
- Le renouvellement des équipages est difficile dans la flotte de pêche française, du fait d'un manque d'attractivité du secteur.
- L'état des ressources s'améliore en France, mais la consommation se reporte sur les produits importés.
- Le dialogue entre les acteurs est complexe, avec des intérêts parfois divergents.

1 _ CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE PÊCHE EN FRANCE

1.1 MÉTHODOLOGIE

La cartographie et l'analyse du jeu d'acteurs ont pour objectif d'identifier les parties prenantes de la filière pêche, comprendre leurs objectifs, intérêts et marges de manœuvre respectifs ainsi que le type de relations qui les lient ou non.

Cette première étape est primordiale pour identifier les leviers à activer pour une filière pêche durable et nourricière.

Vous seront présenté ci-dessous :

- **Un panorama des parties prenantes et une représentation graphique des interactions** :
  - Typologie des acteurs selon les maillons de la chaîne de valeur de la filière, à savoir : production, transformation, distribution, consommation. La dernière catégorie, "acteurs d'influence" rassemble les acteurs intervenant de manière transversale sur l'ensemble de la filière.
  - Schématisation des liens de partenariats, subordination ou influence entre les acteurs identifiés.
- **Une analyse des acteurs selon leur engagement et impact potentiel en faveur d'un filière pêche durable et nourricière, afin de visualiser les acteurs moteurs, bloquants ou ceux à mobiliser**.

Ces représentations graphiques ont été construites sur la base de recherches bibliographiques et des entretiens réalisés.

1.2 UNE MYRIADE D'ACTEURS IMPLIQUÉS SUR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE

> LA PRODUCTION DE POISSONS

Les pêcheurs et les pisciculteurs

En France, le poisson provient de deux grandes filières : la pêche maritime, qui consiste à capturer des espèces sauvages, et l'aquaculture, forme d'élevage d'espèces aquatiques (Observatoire interrégional des métiers de la mer, 2023). La France est le 3e producteur de l'Union européenne, après l'Espagne et le Danemark, avec 14 % du volume total des ventes, soit environ 1,7 milliard d'euros (FranceAgriMer, 2024).

La flotte française comptait en 2022 près de 6 220 navires (4 256 en métropole, 1 964 en Outre-mer) (FranceAgriMer, 2024). Près de 40 % de la flotte est concentrée en Bretagne, suivie par les Pays de la Loire et la Normandie (Ifremer, 2021). La profession rassemble environ 13 000 à 14 000 marins-pêcheurs, dont près de 9 300 en métropole et 3 100 dans les départements d'Outre-mer (Statistiques du développement durable, 2023).

Le secteur reste marqué par un vieillissement : l'âge moyen des capitaines dépasse 45 ans et la moyenne globale des marins est autour de 42 ans (Comité national des pêches, 2023). La présence des femmes demeure marginale, avec seulement 222 pêcheuses recensées en 2019 (Comité national des pêches, 2023). Le revenu moyen des marins-pêcheurs est estimé entre 1 600 € et 3 800 € bruts par mois, avec de fortes variations selon les zones de pêche et les espèces ciblées (Pinault, 2023).

Les organisations professionnelles

Les organisations de pêcheurs

Afin d'assurer leur représentation auprès des instances nationales et européennes et de bénéficier d'un appui dans leurs activités, les pêcheurs adhèrent à des organisations professionnelles. Leurs intérêts sont défendus à la fois par les organisations de producteurs (OP), qui regroupent les pêcheurs autour d'objectifs communs de gestion, de mise en marché et de valorisation de leurs captures et par les comités des pêches maritimes et des élevages marins, présents aux niveaux national, régional et départemental et réunis au sein de l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins (Ifremer, 2022b).

Les organisations de producteurs

Encadrées par la Politique commune de la pêche, les OP gèrent les sous-quotas attribués aux opérateurs français, élaborent des plans de gestion et peuvent délivrer des autorisations de pêche (CNPMEM, 2024a). Leur mission inclut la réduction des captures accidentelles, la traçabilité, la valorisation des produits et la lutte contre la pêche illégale. Elles œuvrent également à stabiliser les marchés et améliorer la rentabilité économique du secteur.

La France compte une vingtaine d'OP regroupées principalement au sein de l'Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP) et de la Fédération des Organisations de Producteurs de la Pêche Artisanale (FEDOPA), particulièrement présentes en Normandie et Bretagne (Ifremer, 2022b). Si l'adhésion n'est pas obligatoire, quitter une OP entraîne la perte des quotas, rendant l'appartenance quasi incontournable.

Enfin, du côté de l'aquaculture, environ 3 000 établissements étaient actifs en 2020 (2 500 conchylicoles et 600 piscicoles), générant un chiffre d'affaires de 778 millions d'euros (Observatoire interrégional des métiers de la mer, 2023).

D'autres associations interprofessionnelles ou locales contribuent également à la structuration du secteur, comme France Filière Pêche, qui rassemble producteurs, grossistes, transformateurs, distributeurs et poissonniers, ou encore des associations régionales telles que les Ligneurs de la pointe de Bretagne ou Pêche Avenir Cap Sizun (BLOOM, 2025e) (Ligneurs de la pointe Bretagne, 2025).

Les comités des pêches maritimes et des élevages marins

En complément des organisations de producteurs, les pêcheurs sont également représentés par le comité des pêches auquel ils sont affiliés. Ces comités jouent un rôle distinct de celui des OP et sont structurés selon trois niveaux : national, régional et départemental, assurant ainsi la coordination et la représentation des intérêts des pêcheurs à chaque échelle.

- **Le Comité national (CNPMEM)** représente les intérêts professionnels auprès des pouvoirs publics français, européens et internationaux. Il participe à l'élaboration des politiques publiques, encadre la gestion des pêches et réunit des représentants des comités régionaux, des chefs d'entreprises de pêche et d'élevage marin, des organisations de producteurs et des coopératives maritimes.
- **Les 12 comités régionaux (CRPMEM)** déclinent ces missions à l'échelle territoriale. Ils participent à l'application des réglementations, défendent les professionnels et rassemblent des élus issus des entreprises de pêche, des équipages, des OP et des coopératives maritimes.
- **Les 13 comités départementaux ou interdépartementaux (CDPMEM/CIDPMEM)** agissent au plus près du terrain. Ils accueillent les entreprises, diffusent l'information réglementaire et accompagnent les professionnels localement.

Les comités assurent l'articulation entre niveau local et national et peuvent proposer des mesures complémentaires à la réglementation nationale, adaptées aux enjeux halieutiques régionaux (CRPMEM, 2025a). Ils fixent les dates d'ouverture et de fermeture de pêche pour certaines espèces, décident de l'instauration et gère les licences requises pour l'utilisation de certains engins, et mettent en place des mesures locales de réduction de l'effort de pêche (taille et puissance des navires, augmentation des maillages, interdiction de certains engins, taille minimale de captures, zones de pêche locales) (Ifremer, 2022b ; CRPMEM, 2025a). Au-delà de la représentation des professionnels de la pêche, les comités diffusent les mesures réglementaires, informent les pêcheurs et leur offrent une assistance technique. Les pêcheurs financent cette représentation via une cotisation obligatoire (Ifremer, 2022b).

ZOOM OUTRE MER

L'organisation professionnelle dans les Outre-mer

Le réseau des comités des pêches maritimes s'étend également aux départements d'outre-mer. Les comités régionaux de Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion (un projet similaire est en réflexion à Mayotte) sont reconnus comme exerçant des missions de service public, avec la possibilité d'assurer également les fonctions d'un centre technique et industriel (CTI). Contrairement aux comités de métropole, leur composition inclut des représentants de l'aval de la filière (premiers acheteurs, transformateurs) ainsi que de la pêche de loisir. Leurs missions sont équivalentes à celles des comités régionaux métropolitains, avec des compétences élargies : ils peuvent émettre des avis sur la réglementation applicable à la pêche de loisir et exercer les prérogatives d'un CTI (CNPMEM, 2024b).

Figure 1 : Répartition des comités des pêches en France hexagonale et d'Outre-mer (CNPMEM, n.d)

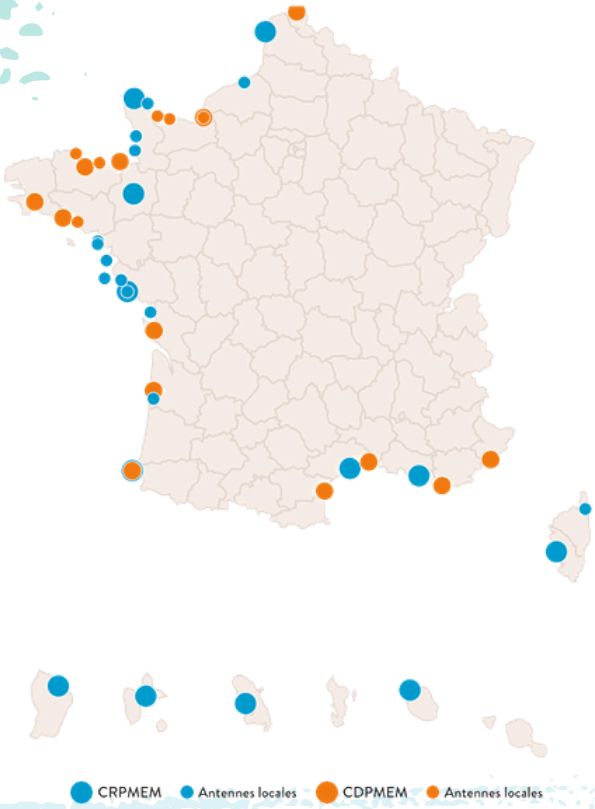

La pisciculture marine (élevage de poissons) dispose d'instances spécifiques, notamment **le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA)**, qui réunit producteurs, fabricants d'aliments et transformateurs. Il assure la concertation, soutient la recherche, fournit des outils d'analyse de marché et veille à la qualité, la traçabilité et la durabilité des produits. Les aquaculteurs marins sont également représentés par le **Syndicat français de l'aquaculture marine et nouvelle** (SFAM), membre de la Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEAP).

> LA TRANSFORMATION DE POISSONS

Un emploi en mer génère environ trois emplois à terre, dans la construction navale, l'équipement des navires, ainsi que la commercialisation et la transformation des produits de la pêche, soulignant l'importance de l'aval de la filière pour l'économie territoriale (Comité national des pêches, 2023).

Les mareyeurs

Les entreprises de mareyage constituent le premier maillon entre les pêcheurs et les circuits de distribution. Les halles à marée ou « criées » permettent aux mareyeurs et grossistes de s'approvisionner en produits français et étrangers. Au-delà de l'achat en gros, les mareyeurs assurent le tri, le filetage, le conditionnement, le transport et la revente vers différents débouchés nationaux et internationaux (Assemblée nationale, 2019 ; FranceAgriMer, 2025).

En 2021, il existait 278 entreprises de mareyage en France métropolitaine et d'Outre-mer, qui employaient environ 11 000 personnes à travers le territoire (Observatoire interrégional des métiers de la mer, 2023). Il s'agit là d'un maillon concentré autour d'un nombre restreint d'opérateurs : 16% des entreprises génèrent 70% du chiffre d'affaires du secteur (FranceAgriMer, 2024). En France métropolitaine, le secteur mareyage est particulièrement présent en région Bretagne (FranceAgriMer, 2025c).

Figure 2 : Localisation de l'activité de mareyage en France métropolitaine (FranceAgriMer, 2025c)

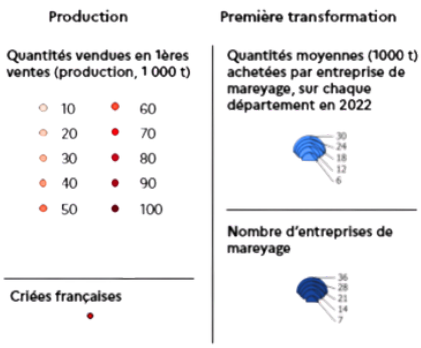

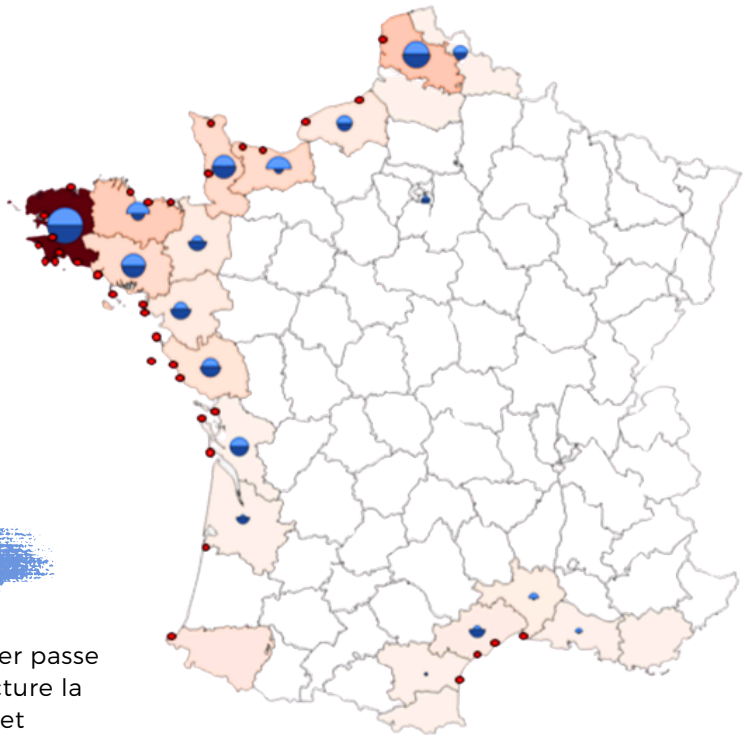

Les industries de la transformation

Une part importante des produits de la mer passe par l'industrie de transformation, qui structure la filière et transforme poissons, mollusques et crustacés en produits prêts à consommer. Les produits salés, fumés ou séchés représentent 31 % du chiffre d'affaires, suivis par les produits préparés et conservés (29 %), les produits frais ou congelés (22 %) et les plats cuisinés/reconstitués (17 %) (Observatoire interrégional des métiers de la mer, 2023). Le secteur compte 217 entreprises pour 14000 emplois et un CA de 4 441 M€, fortement concentré : 7 % des entreprises génèrent 58 % du chiffre d'affaires. **Près d'un quart des entreprises sont localisées en outre-mer, produisant 28 % du CA national** (FranceAgriMer, 2024) (Secrétariat général de la mer, 2022).

En France métropolitaine, les principaux acteurs de la transformation des produits de la mer en France sont situés principalement dans les régions es, avec une concentration notable dans les Hauts-de-France, notamment autour du port de Boulogne-sur-Mer, premier centre européen de transformation des produits de la mer. Cette région accueille plus de 200 entreprises, représentant environ 5 700 emplois directs, et traite plus de 350 000 tonnes de produits de la mer chaque année (Nord France Invest, 2023).

Les accompagnateurs du secteur de la transformation

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) jouent un rôle central dans l'accompagnement des professionnels. Les CCI gèrent de nombreuses infrastructures portuaires, halles à marée et sites de réparation navale, et pilotent des dispositifs de financement tels que le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), soutenant l'investissement et la modernisation de la filière (Chambre régionale des comptes Bretagne, 2023). Les CMA représentent les professionnels auprès des pouvoirs publics, accompagnent le développement des entreprises et assurent leur formation (ministère de l'Économie, 2024).

> LA DISTRIBUTION DE POISSONS

La distribution des produits de la mer en France repose sur un ensemble d'acteurs variés : grandes et moyennes surfaces (GMS), restauration commerciale et collective, circuits traditionnels (marchés et poissonneries). Ces circuits influencent l'accès des consommateurs, mais également les pratiques de production et les choix stratégiques des acteurs, dans un contexte de forte dépendance aux importations et d'évolution réglementaire.

Les grandes et moyennes surfaces

Les GMS détiennent 64 % de la part de marché en valeur et représentent plus de 75 % des volumes de vente de produits de la mer. Elles surpassent largement les marchés traditionnels (9 %) et les poissonneries (6 %). Certaines enseignes ont développé leur propre flotte ou intégré des acteurs du mareyage afin de sécuriser leur approvisionnement, garantir la qualité et la traçabilité des produits et réduire les coûts : Intermarché possède par exemple la flotte Scapêche, tandis que Grand Frais a intégré Océalliance, leader du mareyage, devenant le 3e circuit national sur le frais aquatique (FranceAgriMer, 2024 ; Crédit Agricole, 2024).

La restauration commerciale et collective

La restauration représente également un débouché majeur des produits de la mer : 36 % des produits surgelés et 33 % des produits frais y sont écoulés (FranceAgriMer, 2025c).

- La restauration commerciale (restaurants, food trucks, etc.) privilégie les p**roduits frais (76 % des volumes)**,
- tandis que la restauration collective (cantines scolaires, hôpitaux, cantines d'entreprises, etc.) **achète majoritairement des produits transformés ou surgelés** (64-73 % selon s'il s'agit d'une gestion directe ou déléguée).

La restauration collective comprend plus de 80 000 structures, desservant 3,5 milliards de repas par an pour un budget de 7 milliards d'euros.

Depuis 2022, la loi EGAlim impose l'intégration d'au moins 50 % de produits durables et de qualité dans les repas, dont 20 % biologiques. En 2021, les produits de la pêche et de l'aquaculture représentaient environ 6 % des achats totaux de la restauration collective, dont 39 % étaient considérés comme durables et de qualité (ministère de l'Agriculture, 2023).

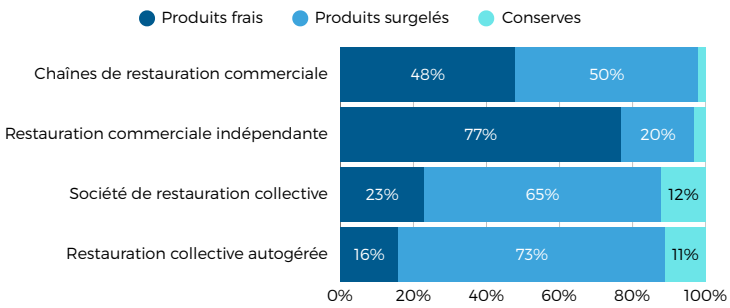

Figure 3 : Répartition des achats en volume par mode de conservation pour les différents circuits de distribution en restauration (FranceAgriMer, 2024).

Les poissonneries

Figure 4 : Nombre d'entreprises de poissonnerie par région en 2016 (FranceAgriMer, 2024)

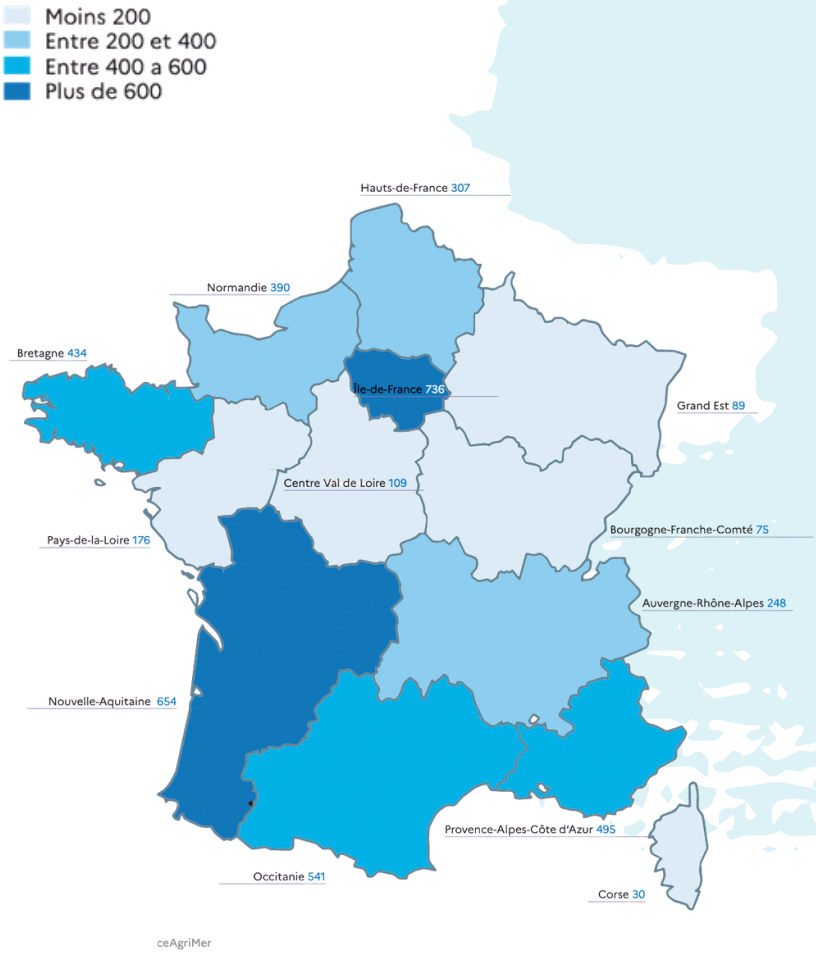

Les poissonneries constituent un maillon clé pour la distribution de produits frais aux consommateurs. Elles se fournissent principalement via les marchés de gros, les mareyeurs ou directement auprès des pêcheurs

Plusieurs formats coexistent : poissonneries sédentaires en magasin, étals sur marchés ou quais, poissonneries ambulantes se déplaçant de marché en marché, ainsi que les rayons "marée" des GMS (environ 8 000 en France).

Les différents formats de poissonneries sont au nombre de total de 4450 et embauchent 9700 personnes en France (FranceAgriMer, 2023). En 2017,

- 4 457 poissonneries sédentaires étaient recensées, principalement en Nouvelle-Aquitaine (654), Île-de-France (736), Occitanie (541), Région Sud (495) et Bretagne (434) (FranceAgriMer, 2025c).
- Les poissonneries réalisent en moyenne 12 % des ventes de produits frais en France et jouent un rôle essentiel dans la préparation des produits (écaillage, filetage, conditionnement).

Elles permettent également d'assurer une traçabilité locale, tout en favorisant la vente de petites captures et la proximité avec les pêcheurs.

La vente directe en marché et criée

La vente directe regroupe la vente de gré-à-gré entre producteurs et acheteurs professionnels, ainsi que la vente au détail aux consommateurs finaux (étal fixe, ambulant ou livraisons type “AMAP”). Elle concerne principalement les petites entreprises exploitant un seul navire à la journée. Ces ventes sont strictement encadrées par des normes sanitaires, des obligations de traçabilité et des règles sur le transport, le stockage et l’étiquetage des produits, garantissant l’information complète sur l’origine, l’espèce, la zone de capture et l’engin de pêche.

Si aucun chiffre précis ne permet de quantifier l’importance de la vente directe, en marché et criée, celle-ci est souvent présentée comme anecdotique par rapport aux circuits de commercialisation évoqués ci-dessus (CRPMEM/Nouvelle-Aquitaine, 2025c). Cette appréciation mérite toutefois d’être nuancée : des réseaux comme Poiscaille revendiquent 25 000 abonnés et la vente d’environ 5 % de la petite pêche artisanale. Cela reste un volume limité mais à considérer.

> LA CONSOMMATION DE POISSONS

La consommation de produits de la mer est encadrée et influencée par de multiples acteurs : autorités sanitaires, labels, associations de consommateurs et collectivités territoriales. Chacun contribue à orienter les choix alimentaires, à sécuriser la consommation et à promouvoir des pratiques durables et responsables.

L’**ANSES** évalue les risques sanitaires liés à la consommation de produits de la mer et fournit des recommandations destinées à protéger les consommateurs.

Les labels et marques jouent un rôle central dans l’orientation des consommateurs vers des produits de la mer plus durables ou valorisant certaines origines et modes de transformation.

- À l’international, **le MSC (Marine Stewardship Council)** pour la pêche sauvage durable et l’**ASC (Aquaculture Stewardship Council)** pour l’aquaculture responsable sont les plus reconnus.
- En France, on retrouve par exemple la **marque Pavillon France, l’Écolabel public “Pêche Durable”, le Label Rouge, ainsi que certaines AOP, IGP** (par exemple pour le saumon ou la truite fumée) et le label AB pour l’aquaculture biologique.

Les **associations de consommateurs,** comme **UFC-Que Choisir**, publient des guides et consoguides pour informer et sensibiliser le public à des choix alimentaires durables et responsables (types de pêche à privilégier, provenance, espèces à privilégier).

Des **associations locales** jouent également un rôle dans la sensibilisation aux enjeux de la mer et à la pêche responsable. Enfin, les collectivités territoriales, à l’image de la communauté de communes du Cap Sizun, contribuent à informer les citoyens et à promouvoir une consommation responsable (CRPMEM/Nouvelle-Aquitaine, 2025a).

> LES ACTEURS D'INFLUENCE

Certains acteurs jouent un rôle déterminant dans l'orientation du secteur de la pêche, en agissant à différents niveaux. **Les institutions publiques** (Union européenne, État, collectivités) influencent directement la filière à travers les politiques qu'elles conçoivent et les compétences qu'elles mobilisent. **Les ONG environnementales** cherchent à peser sur ces orientations par des actions de plaidoyer et de sensibilisation. Enfin, les **organismes de recherche et observatoires** produisent et diffusent des connaissances qui nourrissent les débats, éclairent la décision publique et soutiennent les campagnes de plaidoyer.

L'Union Européenne

La pêche relève des compétences exclusives de l'Union européenne, qui définit la réglementation et représente les États membres dans les négociations internationales et avec les pays tiers (CNPMEM, 2025b ; milieumarinfrance, 2024)

La **Politique commune de la pêche (PCP)**, créée en 1983 et révisée tous les dix ans (dernière réforme en 2013), fixe les règles de régulation des captures via les Totaux Admissibles de Capture (TAC), les limitations d'effort de pêche et les mesures techniques à l'échelle européenne (milieumarinfrance, 2024).

La PCP vise également la stabilisation des marchés et garantit une offre régulière et de qualité tout en soutenant les revenus des pêcheurs et des prix accessibles pour les consommateurs. L'UE négocie par ailleurs des accords de pêche avec des pays tiers pour l'accès à leurs eaux en échange de contreparties (milieumarinfrance, 2024).

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) accompagne la mise en œuvre de la PCP ; pour la période 2021-2027, l'enveloppe française s'élève à 567 millions d'euros (Europe en France, 2025). L'UE est membre de plusieurs Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) qui fixent des recommandations pour la conservation et l'exploitation durable des stocks partagés et la lutte contre la pêche illégale (CNPMEM, 2025b).

L'Etat

L'État assure l'application de la réglementation européenne et nationale via plusieurs strates hiérarchiques.

La DGAMPA (Direction Générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture), issue de la fusion de la DPMA et de la DAM en 2022, pilote la gestion des stocks nationaux, l'attribution des quotas et autorisations de pêche, ainsi que le programme national FEAMPA, en lien avec les régions littorales et ultramarines (Ifremer, 2022c ; Europe en France, 2025 ; CRPMEM, 2025a).

Les Directions Interrégionales de la Mer (DIRM), ou Directions de la Mer (DM) dans les DOM-TOM, supervisent la mise en œuvre opérationnelle et s'appuient sur les Délégations à la Mer et au Littoral (DML), intégrées aux Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), sous l'autorité du Préfet de Région (Ifremer, 2018).

Leur mission principale couvre le contrôle et la surveillance des pêches : respect des quotas, tailles minimales, zones et engins autorisés, obligations déclaratives, ainsi que la sécurité des marins et des navires.

Le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) complète ce dispositif en pilotant les moyens nautiques et aériens de surveillance. Il suit les navires français et étrangers dans la ZEE et à l'international, centralise les données de pêche et veille à la traçabilité conformément aux exigences communautaires (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2019).

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales influencent le secteur en soutenant des actions conciliant activité économique et préservation des ressources marines. Elles interviennent via la planification, la gestion et le financement de projets, notamment grâce au FEAMPA, pour la modernisation des navires, la réduction de l'impact environnemental et la valorisation des circuits courts.

Elles peuvent encadrer certaines activités par des règlements locaux, participer à l'aménagement des ports et financer des infrastructures pour la traçabilité. Leur rôle pédagogique inclut la sensibilisation des pêcheurs, mareyeurs et consommateurs, le soutien aux labels de qualité et à la pêche responsable (CRPMEM, 2025a).

Les Organisations non-gouvernementales (ONG)

Les organisations non gouvernementales françaises comme internationales – telles que **Bloom**, **WWF**, **France Nature Environnement (FNE), Greenpeace, Sea Shepherd, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Oceana ou Surfrider Foundation Europe** – exercent un rôle d'influence politique, économique et sociétal. Bloom, en particulier, s'est imposée comme une référence sur les enjeux de pêche durable et de protection de la biodiversité marine, en documentant les impacts des pratiques industrielles et en menant des campagnes de plaidoyer ciblées auprès des décideurs publics et privés.

Ces ONG promeuvent des politiques de gestion durable, dénoncent la surpêche, encouragent l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et participent à des instances consultatives afin d'influencer les réglementations.

Elles contribuent également à sensibiliser le grand public à la consommation de produits certifiés ou locaux, renforçant ainsi la pression sur les acteurs économiques pour qu'ils adoptent des pratiques plus durables.

Les organismes de recherche et observatoires

L'**Ifremer** fournit des données scientifiques sur l'état des ressources, les dynamiques des écosystèmes marins et l'impact des activités humaines, alimentant les décisions publiques et la gestion des stocks (Ifremer, 2022c ; ministère de la Transition écologique, 2024b).

FranceAgriMer régule les marchés, contrôle l'application des aides et assure la promotion collective des produits de la mer, grâce à son observatoire économique et à son comité spécialisé pêche et aquaculture (Ifremer, 2022d).

Les instituts spécialisés comme le **CNRS, le Muséum national d'histoire naturel, l'INRAE, les universités littorales et écoles maritimes** complètent ce dispositif en recherche fondamentale ou appliquée et en formation de professionnels (ministère de la Transition écologique, 2024b).

Figure 5 : Rôles et interactions des acteurs qui réglementent et influencent le secteur

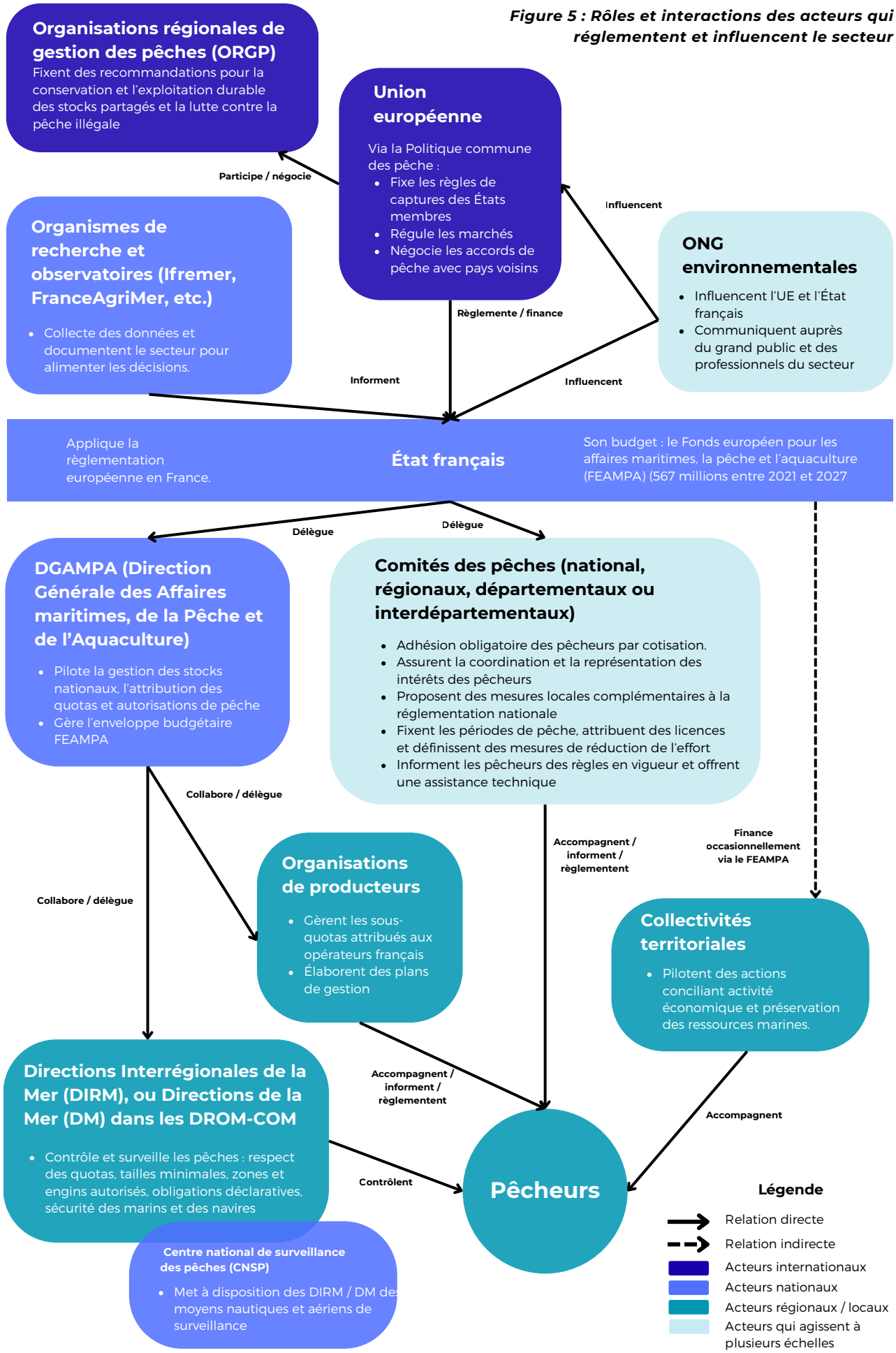

Figure 6 : Flux de produits et cartographie des interactions entre les acteurs de la filière pêche de la production à la consommation

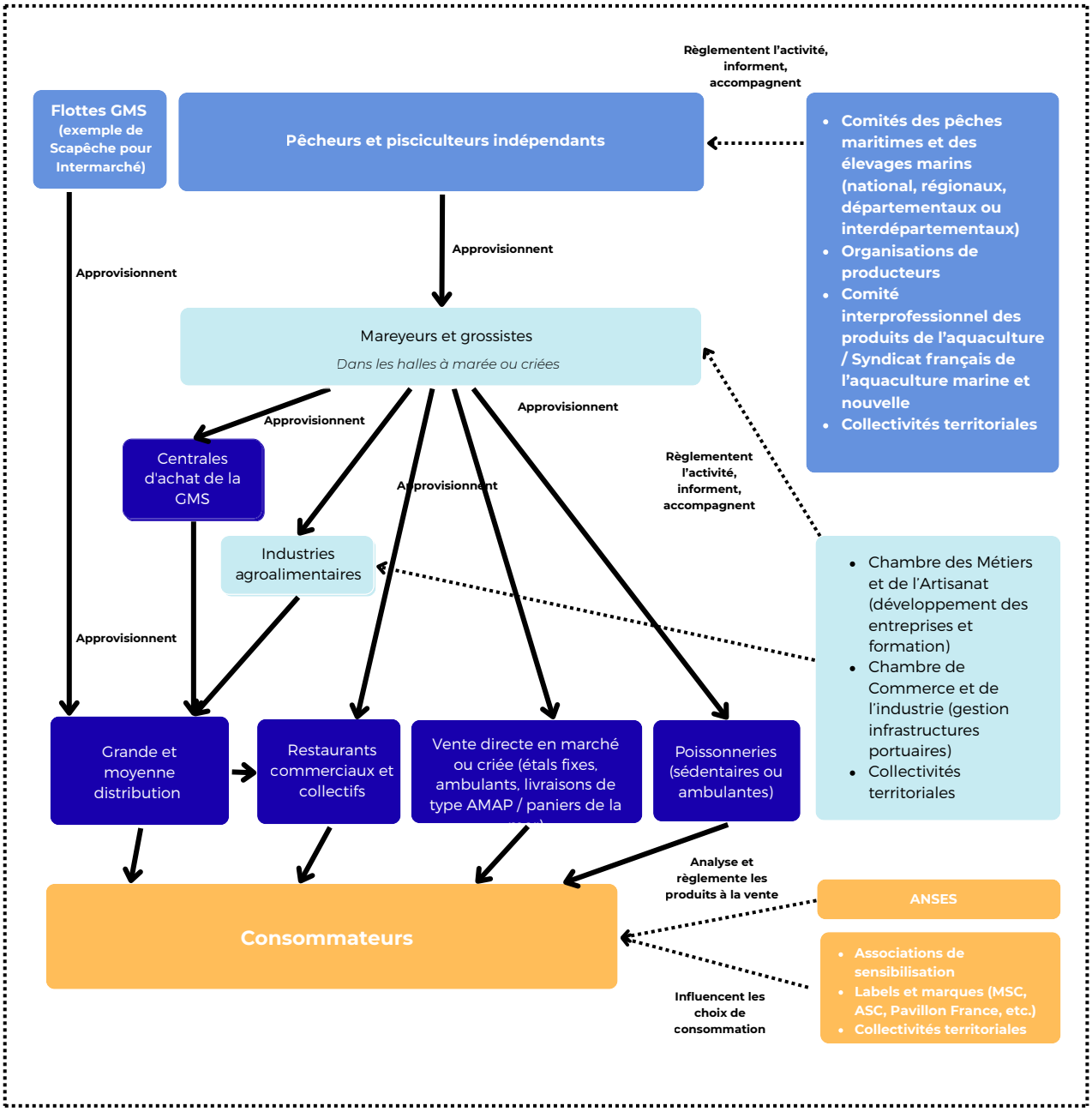

- Union européenne
- État français
- ONG environnementales
- Observatoires et organismes de recherche

Encadrent l'activité, règlementent, influencent, documentent

Légende

- Relation d'influence / accompagnement
- Flux de produit
- Activités de production / pêche
- Activités de transformation
- Activités de distribution
- Activités de consommation
- Activités transversales

1.3 UNE FILIÈRE PÊCHE QUI DIVISE

L'analyse croisée de la **capacité d'influence** des acteurs et de leur **degré d'engagement** en faveur d'une pêche durable et nourricière permet de distinguer quatre grandes catégories.

- **Les acteurs moteurs** combinent un fort engagement et une capacité élevée à orienter les dynamiques du secteur.
- **Les acteurs bloquants** disposent d'un pouvoir structurant mais ne s'investissent pas dans la transition, freinant ainsi son avancement.
- **Les acteurs partisans** participent activement à la promotion d'une pêche durable, mais leur influence demeure limitée.
- **Les acteurs observateurs**, enfin, restent en marge, avec un faible niveau d'engagement et une portée réduite sur l'évolution du système.

Figure 7 : Analyse de la capacité d'influence et de l'intérêt / engagement des acteurs en faveur d'une filière durable et nourricière

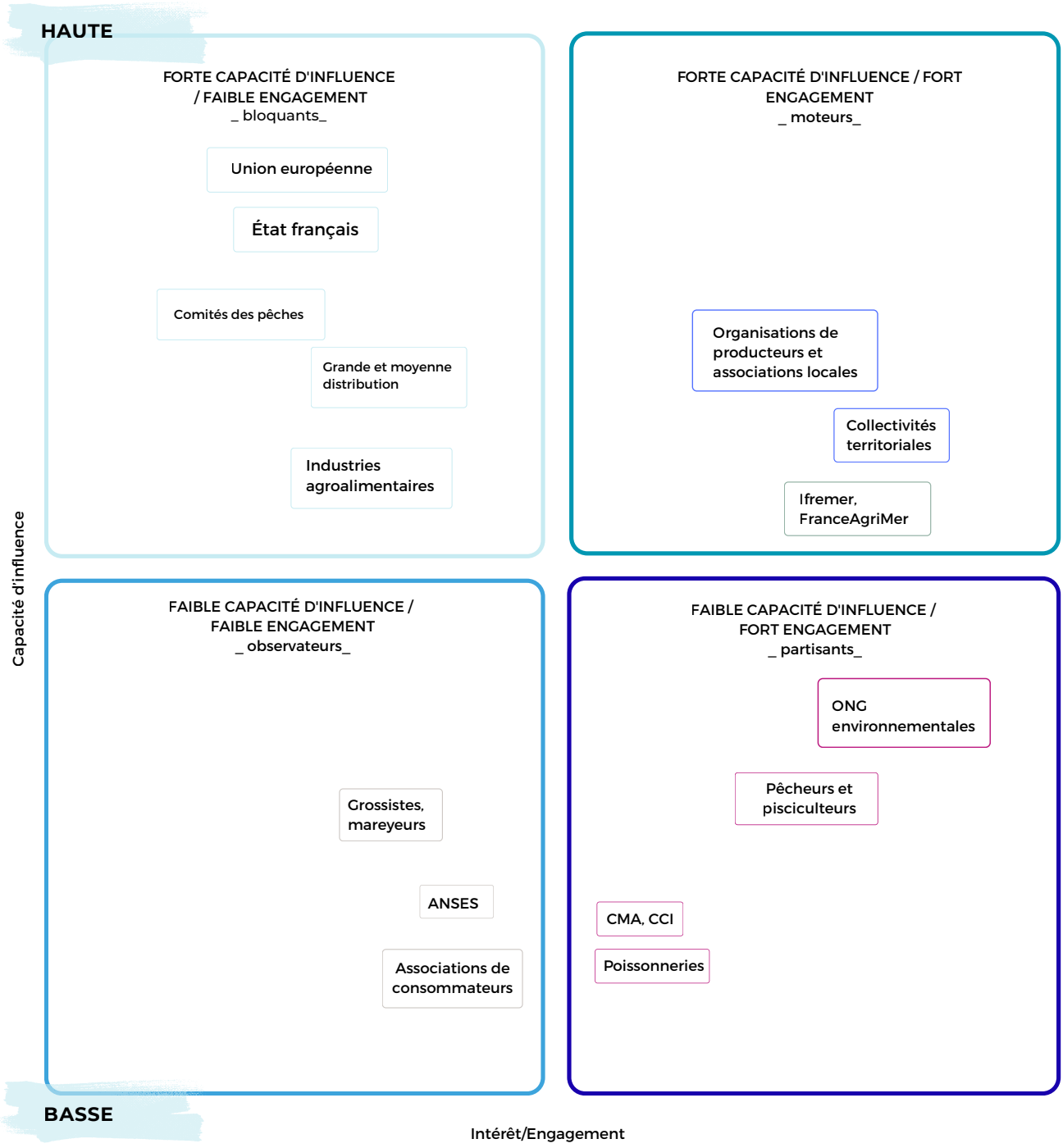

ACTEURS MOTEURS

Les organisations de producteurs et les associations locales constituent des relais essentiels entre pêcheurs, filières et décideurs. Leur représentativité leur confère une capacité d'influence forte, à la fois au niveau local et sectoriel, et leur engagement en faveur de pratiques plus justes et durables est généralement avéré.

Les collectivités locales, bien que la pêche ne relève pas de leurs compétences obligatoires, choisissent d'en faire un axe stratégique de développement territorial. Leur implication concrète – soutien aux infrastructures, valorisation des produits locaux ou facilitation de l'accès à la restauration collective – leur confère un rôle déterminant pour accompagner la transition. Toutefois, à ce jour, encore peu de collectivités territoriales se saisissent pleinement de ces enjeux.

Les instituts de recherche, tels qu'Ifremer, et les organismes publics comme FranceAgriMer, contribuent de manière structurante au cadre national. Ils produisent des connaissances de référence sur l'état des stocks, orientent les politiques publiques et soutiennent l'innovation.

ACTEURS BLOQUANTS

Les grandes et moyennes surfaces (GMS) et l'industrie agroalimentaire exercent une influence majeure sur la structuration de la filière et sur les habitudes alimentaires. Leur engagement en faveur d'une pêche durable et nourricière demeure toutefois limité : les exigences de prix bas imposées aux pêcheurs, la faible attention portée à la provenance des produits, ainsi que la place prépondérante des produits transformés illustrent ces limites.

Sur le plan institutionnel, l'Union européenne et l'État français occupent une position centrale à travers la Politique commune de la pêche (PCP), qui définit les règles et encadre directement l'activité des pêcheurs. Néanmoins, la PCP – et, par extension, l'action de l'UE et de l'État – est régulièrement critiquée par les ONG environnementales comme par les pêcheurs eux-mêmes, en raison de son caractère jugé trop descendant, d'un manque de transparence et d'une équité insuffisante dans les types de pêche soutenus.

Enfin, les comités des pêches jouent un rôle d'information et d'accompagnement indispensable pour les professionnels. Leur soutien généralisé à l'ensemble des pratiques, y compris les plus destructrices, alimente toutefois une défiance, en particulier parmi les pêcheurs artisanaux qui se sentent mal représentés.

ACTEURS PARTISANS

Certains acteurs témoignent d'un engagement réel mais disposent d'une capacité d'influence plus réduite.

Les poissonneries assurent un lien précieux entre pêcheurs et consommateurs, valorisant les circuits courts et les produits locaux, mais leur poids économique demeure marginal face aux grandes enseignes.

Les pêcheurs et pisciculteurs, directement concernés, présentent des niveaux d'engagement variables selon leurs pratiques. Certains défendent activement des modes de pêche respectueux des écosystèmes, tandis que d'autres restent inscrits dans des modèles aux impacts environnementaux plus lourds.

Les chambres consulaires (CCI, CMA) soutiennent la profession par l'accompagnement et la formation, mais leur capacité à orienter les choix stratégiques de la filière reste secondaire. Enfin, les ONG environnementales et associations locales jouent un rôle décisif en matière de plaidoyer, de sensibilisation et de mobilisation citoyenne. Leur engagement est fort, mais leur capacité d'impact demeure contrainte par leur position externe aux processus institutionnels de décision.

ACTEURS OBSERVATEURS

Certains acteurs, enfin, se situent davantage en retrait, combinant une faible capacité d'influence et un engagement limité.

Les grossistes et mareyeurs réagissent principalement aux dynamiques de marché : leur logique est avant tout commerciale et adaptative.

Les consommateurs et leurs associations, bien qu'ils disposent d'un potentiel de poids par leurs choix alimentaires, restent fragmentés et insuffisamment organisés pour peser collectivement.

L'ANSES, enfin, produit des avis scientifiques de référence en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Son rôle demeure toutefois ponctuel et sans véritable positionnement dans la construction d'une pêche nourricière durable. Ces acteurs, davantage observateurs qu'initiateurs, évoluent ainsi en périphérie du système.

2_ QUELLE EST LA DURABILITÉ DE LA FILIÈRE PÊCHE EN FRANCE ?

Comme indiqué en introduction, Let's Food propose d'appliquer au secteur de la pêche le cadre d'analyse développé pour évaluer la durabilité des systèmes alimentaires. Inspiré des travaux de la FAO, de Bioversity International et d'IPES-Food, ce référentiel repose sur quatre piliers complémentaires (Let's Food, 2021) :

- **Sécurité alimentaire et nutritionnelle** : le secteur de la pêche contribue-t-il, de manière suffisante mais raisonnable, accessible et saine, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des citoyens ?
- **Durabilité socio-économique** : repose-t-il sur un modèle inclusif favorisant la création d'emplois, la réduction des inégalités de pouvoir entre acteurs et une répartition plus équitable de la valeur ajoutée ?
- **Durabilité environnementale** : protège-t-il les écosystèmes marins et côtiers, préserve-t-il les ressources halieutiques et limite-t-il ses impacts négatifs sur l'environnement ?
- **Gouvernance alimentaire** : le secteur favorise-t-il la transparence, la confiance et la participation de l'ensemble des acteurs – professionnels, institutions, citoyens – dans son évolution ?

L'analyse de ces quatre dimensions permet de mettre en évidence les principaux enjeux de durabilité de la filière. Elle offre ainsi un cadre de lecture accessible pour les collectivités territoriales, afin de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre et d'identifier des leviers d'action adaptés.

2.1_ Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La durabilité de la filière pêche ne peut être envisagée sans interroger le niveau de consommation de poisson que nous souhaitons collectivement soutenir.

Si ce produit occupe une place importante dans les habitudes alimentaires et constitue une source intéressante de nutriments, la pression exercée par la demande actuelle soulève de fortes inquiétudes quant à la préservation des ressources halieutiques et à l'équilibre des écosystèmes marins.

Réfléchir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle implique donc non seulement de garantir un accès à une alimentation saine et de qualité, mais aussi de définir un seuil de consommation compatible avec la durabilité environnementale de la filière.

Dans cette partie, nous analyserons plus spécifiquement les principaux facteurs qui conditionnent aujourd'hui la consommation de poisson : l'influence déterminante du prix, la connaissance encore limitée des produits par les consommateurs, et la place croissante des produits transformés dans les régimes alimentaires. Nous examinerons également la forte dépendance de la consommation nationale vis-à-vis des importations, qui dépasse largement les capacités de production locales, ainsi que les risques sanitaires liés à certaines pratiques de transformation et de commercialisation.

Une consommation de poisson élevée en France, à mettre en perspective avec les ressources disponibles

En France, **la consommation moyenne de produits de la mer atteint 33,7 kg par habitant et par an (soit environ 650 g par semaine)**, selon FranceAgriMer (2024).

Elle est probablement encore plus importante dans les territoires littoraux et ultramarins.

Cette consommation se répartit entre poissons de pêche (60 %), coquillages et crustacés de pêche (15 %), poissons d'élevage (14 %), et coquillages et crustacés d'élevage (11 %) (FranceAgriMer, 2024). Les produits de la mer représentent une source importante de protéines, de minéraux et de vitamines, et apportent notamment des oméga-3 à longue chaîne, bénéfiques pour la santé cardiovasculaire et le développement cérébral (ANSES, 2016).

Toutefois, de nombreux experts rappellent que la pêche, même lorsqu'elle est encadrée, constitue une pression significative sur les écosystèmes marins. À l'échelle mondiale, les niveaux actuels de consommation observés dans les pays occidentaux ne sont pas soutenables. Si chaque habitant de la planète consommait autant de poisson qu'un Français, les stocks halieutiques seraient rapidement épuisés (Gascuel, 2025).

> ***L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) recommande de consommer deux portions de poisson par semaine, un poisson gras et un poisson maigre. Mais si tout le monde suivait ce conseil, le système halieutique mondial actuel serait incapable de fournir deux poissons par semaine à chaque habitant de la planète.»***
> **Didier Gascuel, Professeur en écologie marine, Institut Agro Rennes**

Un arrêt complet de la consommation de poisson pourrait réduire significativement la pression sur les écosystèmes marins, mais il priverait également les populations d'une source précieuse de protéines et de micronutriments, dont les oméga-3, l'iode et la vitamine D.Poissons d'aquaculture

Le poisson présente par ailleurs une empreinte carbone nettement plus faible que d'autres protéines animales - jusqu'à huit fois moindre que le bœuf (ASC, 2023). L'enjeu n'est donc pas tant de viser une disparition de cette consommation que d'engager une **réduction significative,** en la rendant plus diversifiée et mieux orientée vers des espèces locales, sous-consommées et issues de stocks non menacés.

Un paradoxe persiste toutefois : **alors que l'urgence écologique appelle à modérer les volumes consommés, les recommandations nutritionnelles officielles de l'ANSES encouragent au contraire à augmenter la fréquence**, en préconisant deux portions de poisson par semaine, dont une de poisson gras (saumon, sardine, maquereau, hareng, truite fumée).

Dans les faits, seuls 47 % des Français respectent cette recommandation, tandis que 19 % en consomment tous les quinze jours et 11 % seulement une fois par mois (IFOP, 2024).

Par ailleurs, si la nécessité de réduire la consommation de viande s'impose progressivement dans le débat national et commence à se traduire par des politiques publiques locales portées par les collectivités, il n'en va pas de même pour le poisson, dont les impacts restent encore largement méconnus. Pour plus d'informations sur les enjeux liés à l'élevage, à la consommation de viande et aux politiques publiques locales associées, vous pouvez consulter la publication dédiée rédigée par Let's Food.

Ce décalage entre recommandations sanitaires et limites environnementales illustre toute la complexité de la question et des jeux d'acteurs.

Figure 8 : Consommation moyenne de produits de la mer, annuelle et par habitant en France (FranceAgriMer, 2024).

Consommation moyenne annuelle par pers. (1) (kg)	**33,7**
Poissons d'aquaculture	**4,6**
Saumon	3,8
Coquillages et crustacés d'élevage	**4,9**
Moule	1,9
Huître	1,1
Crevette	1,5
Coquillages et crustacés de pêche (2)	**3,3**
Coquille Saint-Jacques	0,9
Poissons de pêche	**19,4**
Thon	4,9
Cabillaud	2,3
Lieu d'Alaska	1,2
Sardine	1,0
Merlu	0,9
Hareng	0,6
Maquereau	0,7
Lieu noir	0,7
Baudroie	0,4

(1) Équivalent poids vif
(2) dont céphalopodes

Une méconnaissance des produits de la mer qui oriente le consommateur vers quelques espèces très ciblées (thon, saumon, crevette, cabillaud) et des produits transformés

La consommation de produits de la mer en France repose sur un constat clair : les Français connaissent mal ces produits. Ils maîtrisent peu les espèces à privilégier, ignorent souvent la saisonnalité et sont mal informés sur les impacts environnementaux de leurs choix. Cette méconnaissance se traduit directement dans leurs habitudes de consommation.

> ***« En dehors de la consommation saisonnière de certaines espèces (notamment pendant les fêtes de fin d'année), les produits de la mer sont très peu ou mal connus des Français » -***
>
> **Fanny Darbois, experte indépendante en Transition alimentaire, Innovation Sociale et Développement territorial.**

Plusieurs facteurs expliquent ce déficit de connaissances. L'offre en produits de la mer est jugée difficilement lisible, en raison de la complexité et du foisonnement des informations : diversité des espèces, modes de production, origine géographique, méthodes de pêche, labels… À ce manque de clarté s'ajoute un accompagnement insuffisant des consommateurs, notamment en grande distribution (Agrocampus Ouest, 2009).

Cette méconnaissance a des conséquences concrètes sur les pratiques alimentaires. Faute d'informations précises, le choix se porte alors sur des produits génériques, concentrés sur un petit nombre d'espèces très connues, au détriment de la diversité pourtant disponible (Agrocampus Ouest, 2009). D'après une enquête IFOP (2024), les crevettes, le thon, le saumon et le cabillaud figurent ainsi parmi les produits de la mer les plus consommés en France, reléguant de nombreuses espèces locales ou moins connues à une place marginale.

Enfin, une autre difficulté concerne la préparation. Les consommateurs se détournent des poissons entiers ou frais, jugés trop longs ou compliqués à cuisiner.

Ce phénomène est accentué par l'érosion des savoir-faire culinaires, notamment chez les jeunes générations, et par la réduction du temps consacré à la cuisine. Résultat : le marché se recentre sur les produits transformés faciles à préparer, sans arêtes et préemballés (Agrocampus Ouest, 2009).

Une augmentation des prix qui freine la demande en produits frais et qui favorise la consommation de produits transformés

La baisse de la demande de produits frais, en grande partie liée à la hausse des prix, contribue à une augmentation de la consommation de produits transformés à base de poisson. Cette évolution a des impacts sur la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation, en réduisant les bénéfices associés à la consommation de poisson frais.

Alors que **les produits frais représentent encore 32 % de la consommation totale des produits de la pêche en France** (Secrétariat général de la mer, 2022), **leur consommation a reculé de 15 % en volume en 2022 par rapport à 2021,** atteignant son plus bas niveau depuis cinq ans (Eumofa, 2023).

Cette évolution s'explique en grande partie par l'inflation : les produits aquatiques font partie des denrées ayant le plus subi la hausse des prix en 2022 et 2023 (FranceAgriMer, 2025). Entre janvier 2024 et janvier 2025, FranceAgriMer constate une **hausse moyenne des prix de première vente de +30 à +40 centimes/kg** selon les catégories (FranceAgriMer, 2025). Dans ce contexte, les ménages privilégient des produits moins chers, souvent au détriment du poisson frais.

Figure 9 : Evolution des quantités et des prix des poissons achetés par les ménages français, tous circuits de distribution (FranceAgriMer, 2025).

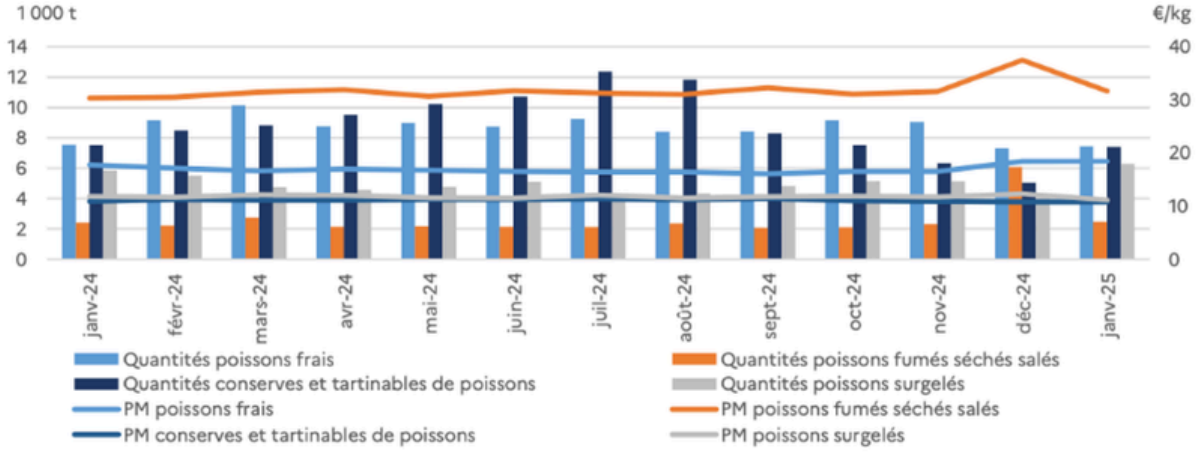

Source : Kantar Worldpanel, PM = Prix Moyen

Depuis la crise du Covid-19, les achats de produits de la mer se font de plus en plus sous forme de produits déjà conditionnés et disponibles en rayon libre-service en supermarché, au détriment des étals traditionnels de poissonnerie, où les produits sont présentés entiers et servis à la demande par un poissonnier (Secrétariat général de la mer, 2022). En 2024, la part des produits transformés dans les achats des ménages a continué de progresser, de même que celle des poissons surgelés – soutenue par des baisses de prix.

La consommation croissante de produits transformés réduit les bénéfices du poisson frais. Les procédés de fumage, cuisson, salage ou déshydratation entraînent des pertes en vitamines et oméga-3, altèrent les protéines et augmentent parfois le sodium, tout en pouvant accroître les risques microbiologiques si la conservation est mal maîtrisée (ANSES, 2010 ; FAO, 2022). Cela peut appauvrir la qualité nutritionnelle globale, au détriment de la santé cardiovasculaire, cérébrale et nerveuse.

Un niveau de consommation qui n'est pas compatible avec la production française et qui accentue la pression sur les stocks étrangers

La France, 4e producteur de pêche et d'aquaculture de l'Union européenne (Débat public, 2024), ne couvre pas sa propre demande. Cabillaud norvégien, saumon d'Écosse ou thon du Ghana : les espèces les plus consommées sont très peu présentes dans nos eaux, rendant le pays fortement dépendant des importations.

En 2023, le saumon, la crevette tropicale et le cabillaud figuraient en tête des espèces importées en valeur (FranceAgriMer, 2024), principalement depuis le Royaume-Uni et la Norvège (FranceAgriMer, 2025).

Figure 10 : Valeur des importations par espèce en 2023 (FranceAgriMer, 2025)

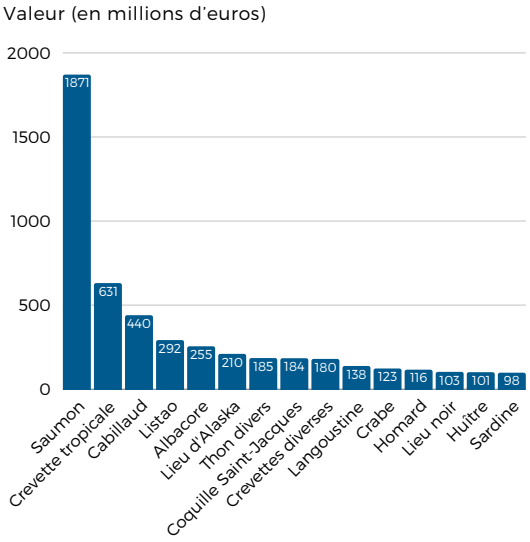

"20% du poisson consommé en France est français"

- Didier Gascuel, chercheur pour le pôle halieutique à l'Agrocampus de Rennes

Le déficit commercial est massif : 406 000 tonnes exportées contre 1,8 million importées en 2023 (équivalent poids vif). Ainsi, 89 % de la consommation française en produits de la mer provient de l'étranger (FranceAgriMer, 2024), creusant un déficit commercial de près de 5 milliards d'euros (Débat public, 2024).

Figure 11 : Balance des échanges en 2023 en valeur (FranceAgriMer, 2024).

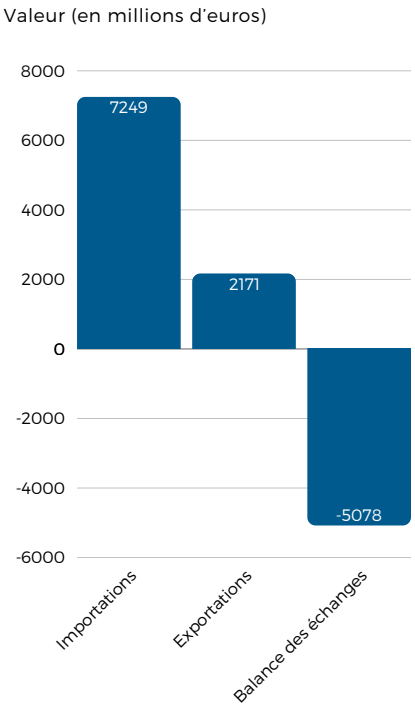

La focalisation sur quelques espèces importées ou issues de l'aquaculture freine la valorisation des ressources locales et renforce la dépendance française à des filières mondialisées, au détriment de sa souveraineté alimentaire et de la durabilité de son système halieutique.

La politique des quotas de l'Union Européenne ne permet pas de reconstituer des stocks en bonne santé et accentue la dépendance aux importations

Une autre raison de la forte dépendance française aux importations réside dans la politique des quotas de l'Union Européenne. Ces quotas, fixés au niveau européen, sont redistribués chaque année entre les États membres.

En France, leur attribution est confiée aux organisations de producteurs (OP), qui répartissent les quotas entre leurs adhérents selon l'antériorité des captures passées : **plus un navire a pêché par le passé, plus il reçoit de quotas** (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2019a).

Lorsque les quotas sont atteints, certaines pêcheries doivent être interrompues, contraignant la France à se tourner vers les importations pour maintenir l'offre et la diversité des produits destinés aux consommateurs. Les législations européennes et françaises visent à protéger les stocks et la biodiversité, mais elles limitent la production nationale et accentuent la dépendance aux importations lorsque la demande reste élevée.

Ainsi, la consommation actuelle des Français, concentrée sur des espèces peu disponibles localement, transfère la pression de pêche à l'étranger plutôt que de la réduire. Il devient alors essentiel de privilégier des produits locaux et durables et d'informer les citoyens pour réorienter leurs choix vers des espèces françaises en bon état de stocks (Fréjaville & Sergent, 2025).

Un risque de contamination aux métaux lourds

Par ailleurs, la consommation de certaines espèces de poisson n'est pas sans conséquence sur la santé. La consommation croissante de thon, saumon et crevettes transformés – en conserve, surgelés ou fumés – pose des risques sanitaires liés aux substances toxiques, notamment le mercure.

Une enquête de Bloom et Foodwatch (octobre 2024) sur 148 boîtes de thon en Europe a révélé une contamination systématique au mercure, neurotoxique puissant (BLOOM, 2024 ; Daillet, 2024). Les superprédateurs marins comme le thon accumulent ce polluant et l'homme s'expose à son ingestion via la consommation de thon en conserve, dont le procédé concentre le mercure.

La perte d'eau dans le processus augmente sa teneur deux à trois fois par rapport au poisson frais (BLOOM, 2024). En France, près de cinq kilos de thon par personne sont consommés chaque année, principalement sous forme de conserves. L'absorption répétée, même à faibles doses, peut entraîner des troubles neurologiques, cardiovasculaires, immunitaires, rénaux et reproductifs (WHO, 2024).

2.2_ Durabilité socio-éonomique

Il est estimé qu'en moyenne, **un emploi en mer génère trois à quatre emplois à terre, voire cinq à six dans les territoires ultramarins** (Assemblée nationale, 2019).

Cela souligne l'importance stratégique de la filière halieutique pour l'économie littorale et nationale.

Pourtant, la filière fait face à des défis majeurs de durabilité socio-économique : difficulté de recrutement, vieillissement des marins, vétusté de la flotte, baisse de rentabilité dans certains maillons de la chaîne, ou encore évolution des circuits de commercialisation.

La flotte de pêche française : une majorité de petits navires mais les plus gros navires réalisent l'essentiel de la pêche

Avec plus de 6 200 navires actifs, la flotte française se classe 6e en Europe par le nombre de navires et 2e en tonnage, derrière l'Espagne (Agreste, 2024). Cette flotte est traditionnellement segmentée selon la durée des marées (petite pêche, côtière, au large, grande pêche) et selon la taille et le type d'engins utilisés (engins passifs ou engins actifs, chaluts, senneurs) (CNPMEM, 2025a). En pratique, ces deux critères se recoupent largement : les petits navires opèrent sur des marées courtes tandis que les plus gros concentrent la production sur des marées longues et lointaines.

On peut ainsi distinguer trois grands ensembles cohérents (ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, 2025) :

- **La petite pêche artisanale (<12 m, marées <24 h)**

Elle représente plus de 70 % des navires, mais à peine 9 % du tonnage total (Agreste, 2024). Très ancrée localement, cette flotte valorise ses captures fraîches via les criées, poissonneries et circuits courts. Elle fournit généralement une pêche à forte valeur ajoutée mais reste fragile, très dépendante des conditions météorologiques, de la disponibilité en main-d'œuvre et des prix du carburant.

- **La pêche côtière et au large (12 à 24 m, marées de 1 à 10 jours)**

Ce segment intermédiaire (environ 28 % des navires) concentre une large part des volumes. Ces navires opèrent surtout avec des engins actifs (chaluts, dragues) et visent des espèces plus variées. Ils représentent la « colonne vertébrale » de la flotte française, capables d'alimenter durablement le marché national mais également exposés à une forte pression réglementaire et environnementale.

- **La grande pêche et la flotte hauturière (>24 m, marées de 5 à 20 jours et plus)**

Très minoritaires en nombre (165 navires dépassent 24 m, dont une trentaine de plus de 40 m), ces bateaux industriels réalisent une part disproportionnée de la production. Les thoniers senneurs, par exemple, ne représentent que 0,5 % de la flotte mais assurent 21 % des volumes débarqués (Agreste, 2024). Dotés de capacités de congélation et de transformation à bord, ces navires structurent directement les filières d'exportation et d'approvisionnement des grandes surfaces.

Cette typologie met en lumière un paradoxe central : la flotte française est très nombreuse, mais sa capacité de production repose sur une minorité de grands navires. Si la petite pêche artisanale contribue fortement à l'ancrage territorial et à l'image du secteur, l'essentiel des volumes et de la compétitivité à l'échelle internationale dépend de la concentration de moyens industriels. Cette double réalité nourrit des tensions sur les politiques publiques, partagées entre le soutien aux artisans, essentiels pour les territoires côtiers, et la régulation des segments industriels, incontournables dans les équilibres économiques et commerciaux (CNPMEM, 2025a ; FranceAgriMer, 2024).

Un emploi en mer génère trois à quatre emplois à terre, voire cinq à six dans les territoires ultramarins.

Figure 12 : Structure de la flotte française de pêche en 2022 (Agreste, 2024).

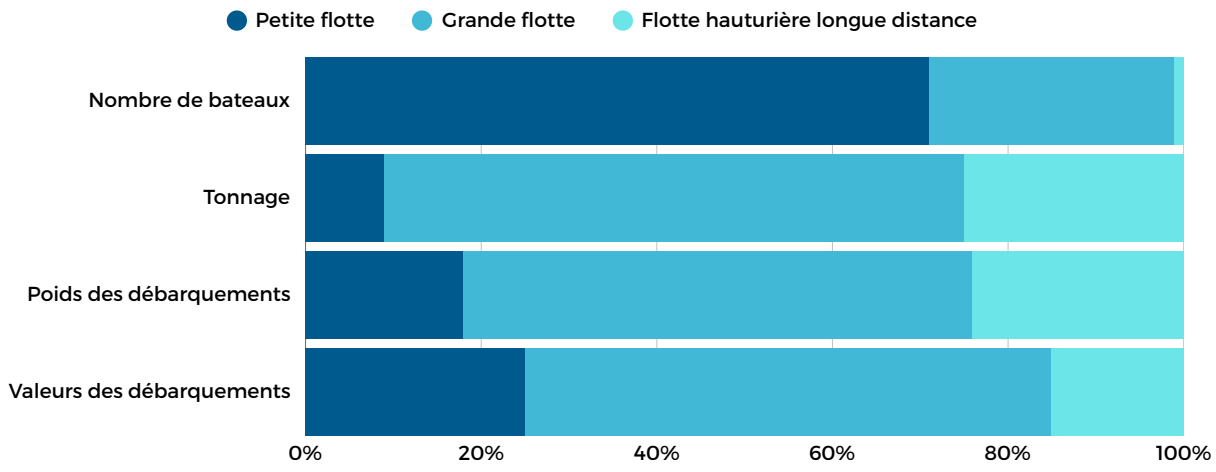

Zoom définition -
Qu'est-ce que la pêche artisanale ?

La définition de la **"pêche artisanale"** est source de controverses. Une étude globale (Chuenpagdee et al., 2006) sur les "petites pêches" a permis de dégager certains critères communs permettant de la caractériser.

Ainsi, 65 % des pays la définissent en fonction de la taille des embarcations, généralement comprises entre 5 et 15 mètres.

D'autres critères incluent la jauge brute, la puissance du moteur ou encore le type d'engins de pêche utilisés (BLOOM, 2025b).

Dans l'**Union Européenne,** la pêche artisanale (ou pêche à petite échelle) correspond aux navires de moins de 12 mètres, n'utilisant pas d'arts traînants. En France, elle s'applique aux navires de moins de 25 mètres avec un armateur embarqué. Cette définition est critiquée, car elle place la **France** en décalage avec les standards internationaux, rendant ses normes difficiles à harmoniser avec celles communément admises (BLOOM, 2025b).

Une chute du nombre de navires de la flotte française qui touche les petits navires de plein fouet

Entre 1995 et 2022, la flotte métropolitaine est passée de **6500 à 4300 navires**, le recul touchant surtout les navires de moins de 12 mètres, entraînant également une diminution du tonnage (FranceAgriMer, 2024). Parallèlement, l'**âge médian des bateaux a augmenté**, ce qui pèse sur les conditions de travail à bord, accroît les risques d'accidents, élève les coûts d'entretien et freine le renouvellement de la filière.

Figure : Évolution du nombre de navires de pêche en métropole entre 1995 et 2022 (FranceAgriMer, 2024).

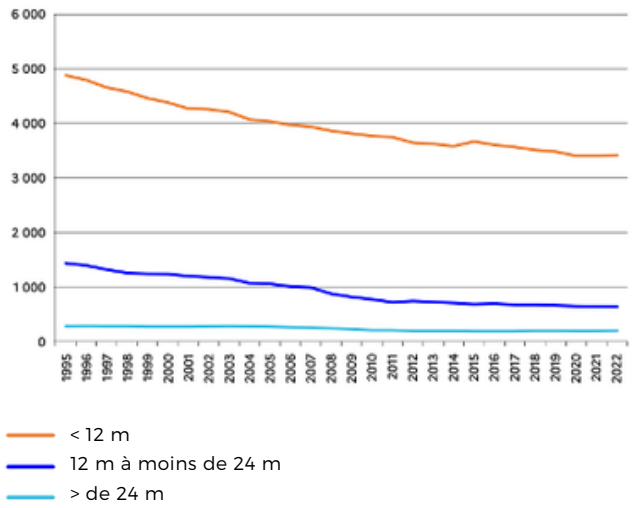

Cette contraction s'explique principalement par la **hausse des charges**, notamment énergétiques, dans un contexte de prix en forte augmentation. Entre 2021 et 2022, le coût de l'énergie a progressé de **48,8 %** (Agreste, 2024).

S'y ajoutent les coûts de maintenance, d'armement, d'assurance et les charges variables comme la glace, les appâts ou les taxes sur les ventes. L'ensemble de ces facteurs limite le renouvellement de la flotte et accentue la concentration de la production sur les plus gros navires (Agreste, 2024).

Un modèle de quotas et de subventions qui renforce les inégalités structurelles au sein de la filière au détriment de la petite pêche

La baisse du nombre de navires de petite pêche est renforcée par la répartition inégale des quotas et des subventions. Depuis la mise en œuvre de la Politique commune des pêches (PCP), les quotas sont attribués sur la base des captures historiques, défavorisant les petites unités et favorisant la pêche industrielle (BLOOM, 2025). Le Brexit a accentué cette dynamique en réduisant l'accès des flottilles françaises à certaines zones (Quemper et al., 2024).

Le système d'aides publiques suit la même logique : les navires de plus de 12 mètres équipés de chaluts ou sennes de fond concentrent l'essentiel des subventions, soit 85 % des aides totales pour les flottilles hauturières et industrielles. Chaque kilo pêché sur ces navires reçoit 40 à 80 centimes d'euros de subvention, contre 20 à 50 centimes pour la pêche artisanale qui pêchent au filet ou à la ligne ; chaque poste de marin est subventionné à hauteur de 60 000 € contre 9 000 à 14 000 € pour la pêche artisanale (Quemper et al., 2024).

Cette inégalité a des conséquences directes sur l'emploi et la valeur ajoutée : la petite pêche côtière génère jusqu'à dix fois plus d'emplois et crée plus de valeur par euro de subvention que les grands chalutiers (Quemper et al., 2024 ; Lacombe, 2025). Si la pêche artisanale profite aux communautés locales, les gains de la pêche industrielle sont largement captés par une minorité d'armateurs, renforçant les déséquilibres structurels du secteur.

Le difficile renouvellement de la main d'oeuvre de la flotte de pêche française

Depuis plusieurs années, le secteur peine à attirer de nouveaux marins, entraînant un renouvellement difficile de la main-d'œuvre. Après un léger redressement en 2021 (+0,7 %), l'emploi dans la filière pêche a de nouveau diminué en 2022 (-2,2 %) et s'inscrit dans une tendance de baisse moyenne annuelle de -1,6 % entre 2017 et 2021 (Agreste, 2024). La population des marins reste vieillissante : près de la moitié ont plus de 45 ans, l'âge moyen étant de 42,1 ans, et les jeunes représentent seulement 10 % des effectifs en 2023, contre 12 % en 2015 (Observatoire interrégional des métiers de la mer, 2023).

Le secteur reste également peu attractif pour les femmes, bien que leur présence progresse : seules 222 pêcheuses étaient recensées en 2019 (Comité national des pêches, 2023), alors que la proportion de femmes dans les métiers de la mer, y compris la culture marine, est passée de 14 % en 2015 à 21 % en 2021.

La baisse d'attractivité du secteur s'explique par des conditions de travail exigeantes : le métier implique un effort physique important et, pour certains types de pêche, de rester en mer plusieurs semaines consécutives. La filière est également soumise à une forte incertitude liée aux fluctuations des ressources et aux décisions réglementaires de l'Union européenne. Malgré des salaires corrects – un matelot peut percevoir entre 1 600 et 3 800 € par mois (Pinault, 2023) – de nombreux jeunes diplômés des lycées maritimes quittent la filière peu après leur formation.

Malgré ces difficultés, le métier reste largement valorisé par l'opinion publique : plus de 90 % des Français jugent le métier insuffisamment reconnu et indispensable à l'économie, à l'animation des territoires littoraux et à l'indépendance alimentaire nationale. De même, 91 % affirment qu'ils soutiendraient davantage les produits français s'ils connaissaient mieux ce métier (CNPMEM, 2025a).

Pour un bateau de 10 à 12 mètres de long, 1 euro de subvention publique génère plus de 9 euros de valeur ajoutée"-
Shani Lacombe, Cheffe de projet, Meresco

Une évolution des canaux de commercialisation qui se fait au détriment de la pêche artisanale

Depuis plus d'une décennie, les poissonneries françaises connaissent un net recul. En 2023, seuls 10 % des Français achetaient leur poisson frais en poissonnerie, contre 64 % en grandes et moyennes surfaces (Observatoire interrégional des métiers de la mer, 2023).

Plusieurs facteurs expliquent cette disparition :

- **Baisse de la consommation de poisson frais :** les habitudes alimentaires évoluent vers davantage de produits transformés ou surgelés, moins chers et plus pratiques, réduisant la demande pour les produits frais vendus en poissonnerie (voir axe "sécurité alimentaire et nutritionnelle).

- **Cadre réglementaire et contraintes sur les ressources :** la raréfaction des ressources marines, les quotas de pêche et les normes sanitaires strictes limitent l'activité des poissonneries. Ces contraintes imposent la traçabilité complète et la conformité aux standards sanitaires, ce qui alourdit les coûts et la complexité opérationnelle. Entre 2021 et 2022, les poissonniers sédentaires ont ainsi vu leur chiffre d'affaires chuter de 32 %, avec une baisse de plus de 60 % de leur résultat net (OPEF, 2023).

La position dominante des grandes et moyennes surfaces (GMS) crée un rapport de force important vis-à-vis des pêcheurs, se traduisant par une pression constante sur les prix et une marge de négociation limitée. L'intégration verticale de certaines enseignes et la concentration de la distribution accentuent cette asymétrie, rendant difficile pour les pêcheurs de valoriser pleinement leur production.

Une étude de FranceAgriMer et du sénateur Michel Le Scouarnec, souligne que la grande distribution tend à se tourner vers des sources européennes mieux adaptées à ses besoins, au détriment des producteurs locaux (FranceAgriMer, 2016 ; Le Scouarnec, 2016).

Deux mécanismes principaux expliquent ces effets :

- **Standardisation des produits** : la GMS privilégie des produits uniformes et disponibles en continu. Les arrivages variables et la diversité des produits issus de la pêche artisanale sont difficiles à intégrer, ce qui favorise le recours aux produits importés ou issus de l'aquaculture, comme les pavés de saumon norvégien ou les filets de pangasius vietnamien (Parlement européen, 2016).

- **Pression sur les prix et marges :** la grande distribution négocie fortement les prix pour maximiser sa marge, réduisant la rentabilité des producteurs artisanaux. Sur certains produits, comme le lieu noir frais découpé, la marge de la GMS peut atteindre 38 à 45 % (FranceAgriMer, 2024a).

Figure 13 : Composition en % du prix moyen annuel au détail en GMS du lieu noir frais découpé (FraneAgriMer, 2024a)

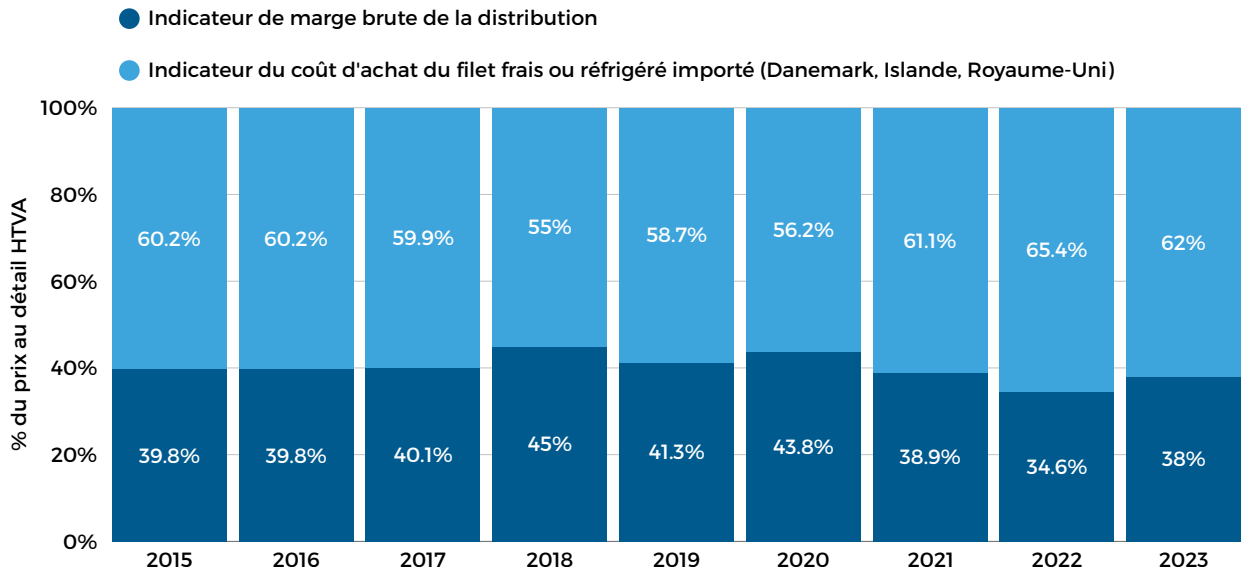

En conséquence, la domination de la GMS limite la capacité des pêcheurs artisanaux à valoriser leurs produits, fragilise les circuits courts et contribue à l'érosion de la pêche de proximité. Le concept de "responsabilité territoriale des entreprises" (RTE) se développe pour inviter les entreprises à prendre en compte leur empreinte territoriale et les besoins de l'ensemble des acteurs de leur territoire (Le Labo de l'ESS, 2020). Il constitue un levier pour soutenir le développement durable et la résilience des territoires. Let's Food contribue à la diffusion et à l'appropriation de ce concept, comme présenté dans sa publication dédiée.

Face à ces évolutions, certaines poissonneries tentent de se différencier en misant sur la qualité, la labellisation et la pêche durable, ou en proposant des services innovants tels que la vente en ligne, la livraison à domicile ou la préparation de plats traiteurs (Crédit Agricole, 2024).

Des alternatives de commercialisation émergentes

Face au modèle dominant, qui favorise la pêche au large au détriment de la pêche artisanale (distribution inégale des quotas, disparition progressive des commerces de proximité au profit de la GMS qui fixe ses prix et privilégie les produits standardisés de la pêche industrielle), des **initiatives se développent pour revaloriser la pêche côtière et garantir un revenu décent aux pêcheurs.**

Le réseau Poiscaille, lancé en 2015, propose des "casiers de la mer" en abonnement, issus de petits navires côtiers de moins de 12 mètres utilisant des techniques de pêche douce. L'entreprise valorise aussi les produits invendus via transformation (soupes, conserves, poissons fumés) et soutient les pêcheurs lors des fluctuations des prix à la criée (Poiscailles, 2025 ; Brocquevieille, 2023).

La **Fédération Nationale Le Panier de la Mer** collecte et valorise les invendus de la filière pêche via des chantiers d'insertion, redistribuant la majeure partie aux réseaux d'aide alimentaire. En 2024, plus de 400 tonnes de produits ont été redistribuées, soit l'équivalent de 2,7 millions de portions (Fédération Nationale Le Panier de la Mer, 2025).

Ces initiatives restent marginales mais témoignent d'une dynamique positive. Leur développement nécessite un soutien public ciblé : réorienter les subventions vers les flottilles artisanales, accompagner la transition écologique des petits pêcheurs et faciliter les circuits courts pourrait renforcer un modèle de pêche durable, créateur de valeur, d'emplois et ancré localement.

Zoom définition -
La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) : un poisson sur cinq issu de la pêche illégale

La pêche INN regroupe les captures échappant aux lois : sans autorisation, non déclarées ou ciblant des stocks hors cadre légal, contribuant ainsi à la surpêche (Daillet, 2025). Au-delà des impacts environnementaux, la pêche INN a des conséquences directes sur la durabilité socio-économique : elle affaiblit les revenus des petits pêcheurs légalement déclarés, fausse les prix du marché et fragilise les filières locales en limitant l'accès aux ressources pour ceux qui respectent la réglementation.

Elle représenterait jusqu'à 26 millions de tonnes par an, soit 11 à 19 % des captures mondiales, l'équivalent d'environ un poisson sur cinq consommé dans le monde (Cour des comptes européennes, 2022 ; Daillet, 2025). Ces produits peuvent parfois entrer dans nos chaînes d'approvisionnement, y compris en France.

Si les eaux métropolitaines sont relativement épargnées, certaines zones ultramarines, comme la Guyane, connaissent une pression plus forte, avec une part significative de navires étrangers pêchant sans autorisation. Entre 2019 et 2023, la pêche illégale y aurait doublé, représentant jusqu'à quatre fois le volume des captures autorisées (CRPMEM, WWF & Ifremer, 2024). Pour y répondre, l'État a renforcé les moyens de contrôle et la réglementation, via drones et réformes législatives.

2.3 Durabilité environnementale

La capacité des filières à assurer des revenus décents et des produits de qualité repose directement sur la bonne gestion des ressources halieutiques, elles-mêmes conditionnées par des pratiques de pêche durables et une gouvernance adaptée. Dans ce cadre, la filière pêche française et européenne est confrontée à plusieurs défis environnementaux majeurs.

La surpêche et la surexploitation des stocks demeurent préoccupantes, conséquence en grande partie de choix politiques et d'un cadre réglementaire insuffisamment ambitieux, notamment au niveau de la Politique Commune des Pêches (PCP). Ces pressions sont renforcées par la destruction des habitats marins, comme le raclage des fonds par les chaluts, et par la capture de populations juvéniles, qui compromettent le renouvellement des stocks.

D'autres impacts concernent la perturbation plus large des écosystèmes et de la biodiversité marine, l'empreinte carbone élevée des différentes techniques de pêche et le gaspillage des ressources, dont la valorisation des coproduits reste limitée.

L'état actuel des ressources halieutiques en France, en Europe et dans le monde

- **À l'échelle mondiale : une pression de surpêche qui croît d'1% par an**

Selon le dernier rapport de la FAO sur l'état des ressources halieutiques mondiales 35,5 % des stocks sont jugés surexploités, ce qui signifie que la pêche dépasse le niveau permettant le renouvellement durable des populations (FAO, 2025). Même les 64,5 % restants, exploités à un niveau considéré comme biologiquement viable, subissent un prélèvement important qui perturbe les écosystèmes marins, l'activité de pêche n'étant jamais entièrement neutre (Gascuel, 2025).

En pondérant par les volumes de production, 77,2 % des poissons débarqués proviennent de stocks dits durables. Mais la pression de la surpêche augmente régulièrement, à un rythme d'environ 1 % par an, ce qui laisse craindre une aggravation de la surexploitation dans les prochaines années (FAO, 2025).

La situation varie selon les espèces : les thonidés restent relativement préservés (87 % des stocks durables, 99 % des débarquements issus de ressources viables), tandis que les espèces vivant en eaux profondes (poissons démersaux des talus et plaines abyssales, très sensibles à la pêche par chalut profond) ne sont durables qu'à 29 %.

Certaines espèces très consommées, comme le saumon, le thon ou la crevette, présentent des situations contrastées : certains stocks sont surexploités ou dépendants de l'aquaculture, alors que d'autres restent exploités à un niveau proche de la viabilité biologique, mais toujours avec un impact sur l'écosystème (FAO, 2025).

- **À l'échelle européenne : la surpêche recule mais l'objectif de 100% de poissons issus de populations exploitées durablement n'est pas atteint**

Selon le dernier rapport du Conseil scientifique, technique et économique des pêches (CSTEP, 2022), la surpêche dans les eaux européennes recule progressivement depuis deux décennies, avec des progrès notables dans l'Atlantique nord-est.

La proportion de stocks jugés surexploités y est passée de près de 80 % au début des années 2000 à 28 % en 2020, et la biomasse des populations les mieux suivies a augmenté de 33 % depuis le début des années 2000.

Cependant, l'objectif de la politique commune de la pêche (PCP) de 100 % de captures issues de populations exploitées durablement n'est pas atteint, et la situation reste très contrastée selon les zones.

En Méditerranée, la pression de pêche reste presque deux fois supérieure au seuil recommandé pour une exploitation durable : 29 des 34 populations évaluées sont encore considérées comme surexploitées (86 %), et le nombre limité de stocks suivis réduit la fiabilité des évaluations (Ifremer, 2022a).

Figure 14 : Évolution des populations de poisson en Europe (Collectif pêche et développement, 2022).

Il convient par ailleurs de nuancer l'interprétation des stocks dits « viables » : certains rapports scientifiques évaluent la durabilité sur des critères biologiques stricts mais ne prennent pas toujours en compte l'impact écologique global des prélèvements, ni la résilience des écosystèmes.

Certains chercheurs et ONG environnementales soulignent ainsi que certains stocks considérés comme viables pourraient être surexploités selon des méthodes plus strictes, et que la durabilité réelle dépend aussi de la protection des habitats, de la pêche accessoire et des pratiques de capture (Gascuel, 2025).

France hexagonale : un état de la ressource qui tend à s'améliorer mais qui demande de prendre en compte d'autres critères

Le bilan 2023 de l'Ifremer sur les ressources halieutiques de France hexagonale indique que 58 % des volumes de poissons débarqués en 2023 proviennent de stocks exploités durablement, contre 52 % en 2022, traduisant une amélioration modeste. Cependant, 19 % des volumes proviennent de populations encore surpêchées, et 2 % de stocks considérés comme effondrés, c'est-à-dire dont la biomasse est tombée en dessous du seuil minimal nécessaire pour assurer leur régénération (Ifremer, 2025b).

Figure 15 : Evolution de la surpêche entre 2015 et 2023 en France hexagonale (Ifremer, 2025b)

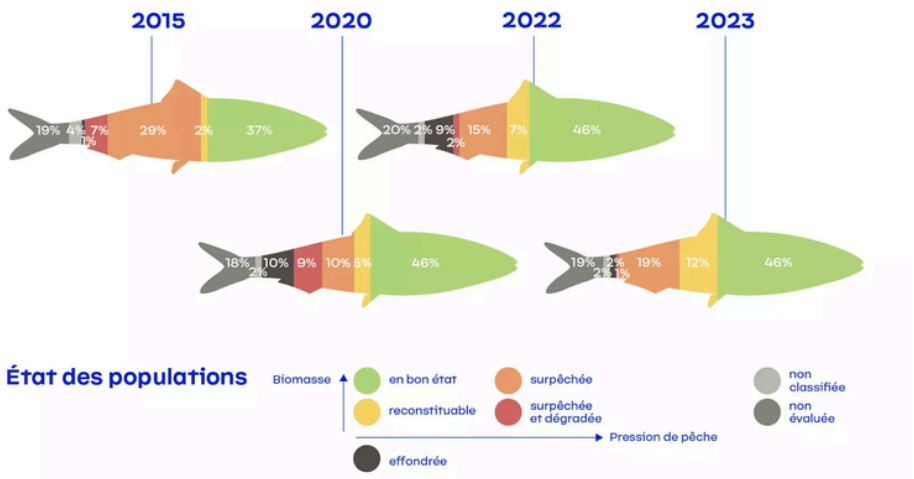

Malgré ces progrès, la part des populations en bon état stagne depuis plusieurs années. Par ailleurs, la perception d'une pression de pêche nationale en baisse peut être relativement trompeuse, car elle ne tient pas compte de la hausse des importations de produits de la mer, qui contribue indirectement à la pression globale sur les stocks mondiaux.

> ***À consommation égale, moins on pêche chez nous, plus on accentue la pression sur les stocks à l'étranger. Donc il ne faut pas encourager l'arrêt de la pêche. Il faut dimensionner les efforts à demander aux pêcheurs pour leur permettre d'adapter leur activité vers une durabilité."***
>
> ***Brice Trouillet, géographe à l'Université de Nantes***

ZOOM OUTRE MER

État des ressources halieutiques en Outre-mer

L'évaluation menée en 2021 par l'Ifremer pour les cinq départements français d'Outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Mayotte) révèle une grande hétérogénéité territoriale quant à l'état des populations de poissons. Globalement, 43 % des débarquements proviennent de populations non évaluées, ce qui entrave toute appréciation précise de leur durabilité.

Le diagnostic pour 2021 montre des disparités notables :

- La Réunion se distingue avec 51 % des débarquements issus de populations en bon état, et seulement 9 % non évaluées ;
- La Guyane affiche également une proportion élevée de populations jugées « en bon état » (40 %), quoique une part reste non évaluée ;
- En revanche, la Martinique et la Guadeloupe ne comptent respectivement que 30 % et 20 % de populations en bon état, alors que 62 à 79 % des espèces ne sont pas évaluées, selon les territoires ;
- Mayotte présente la situation la plus fragile, avec seulement 11 % en bon état, 74 % non évaluées, et des données extrêmement lacunaires.

Ces résultats soulignent l'urgence à renforcer le suivi scientifique, surtout pour les espèces côtières peu documentées. Ils montrent aussi que les ressources halieutiques ultra-marines sont encore mal connues et diverses, rendant fragiles les bases d'une gestion durable adaptée à chaque territoire (Ifremer, 2023).

Figure 16 : État des populations de poissons exploitées dans les 5 départements d'Outre-mer en 2021 (part des débarquements en volume) (Ifremer, 2025b)

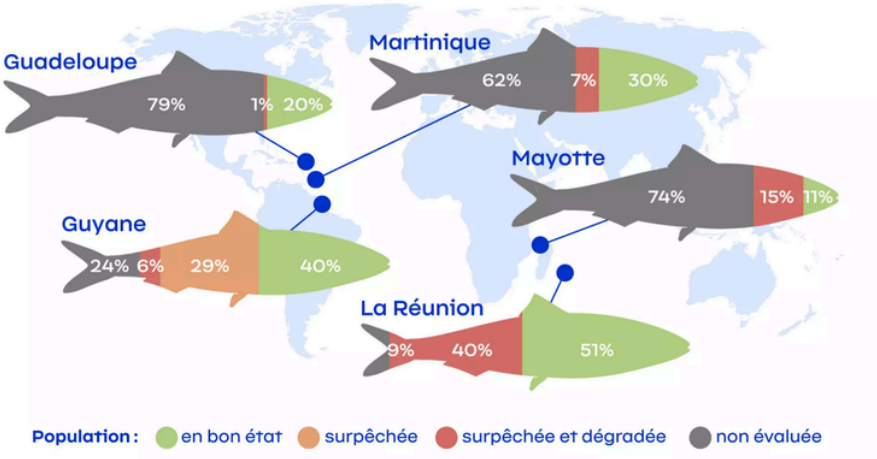

Les chalutiers industriels sont responsables de 86 % des captures issues de populations déjà surexploitées

En 2025, une étude menée par l'Institut Agro et le Muséum national d'Histoire naturelle a évalué les impacts environnementaux, sociaux et économiques des flottilles de pêche françaises. Elle montre que les engins traînants, en particulier les chalutiers industriels, sont responsables de 86 % des captures issues de populations déjà surexploitées (Quemper et al, 2024).

En raclant les fonds marins, le chalut de fond détruit les habitats benthiques indispensables à la reproduction et à l'alimentation des poissons, tout en capturant sans distinction juvéniles et espèces non ciblées (Gascuel, 2025).

Selon l'étude de l'Institut Agro, 85 % des captures aujourd'hui réalisées par des chaluts de fond de moins de 40 mètres pourraient être assurées par des techniques alternatives passives – filets, casiers ou lignes – à taille de flotte équivalente (Mouillard & Gascuel, 2025).

Ces pratiques sont généralement considérées comme moins impactantes, bien qu'elles puissent aussi générer des captures accidentelles, notamment d'oiseaux marins ou de mammifères (Gascuel, 2025).

La régulation du chalut soulève toutefois de fortes inquiétudes : ces navires représentent jusqu'à 70 % des apports en criées métropolitaines et font vivre tout un écosystème économique. Leur disparition fragiliserait aussi la petite pêche côtière, en menaçant l'équilibre des criées locales (Gascuel, 2025). Sans accompagnement, une interdiction risquerait surtout d'accroître les importations plutôt que d'améliorer les pratiques (Gascuel, 2025). L

a transition vers une pêche sans chalut, ou "déchalutisation", suppose donc un soutien politique fort : rééquilibrage des quotas en faveur des techniques plus durables, accompagnement des chalutiers vers les arts dormants ou dispositifs de compensation et de retraite anticipée. Les chantiers navals doivent également être soutenus pour convertir les navires existants et développer de nouvelles unités adaptées à ces pratiques (Quemper et al., 2024).

« Le chalut détruit tout sur son passage, y compris le peuplement benthique — une véritable "forêt animale" composée de vers marins, mollusques, crustacés, etc. Sa particularité est qu'en pêchant le poisson, il détruit aussi sa ressource alimentaire. C'est un peu comme si un agriculteur, en moissonnant son blé, arrachait aussi l'humus de son champ, puis s'étonnait que rien ne repousse. »

Didier Gascuel, Professeur en écologie marine, Institut Agro de Rennes

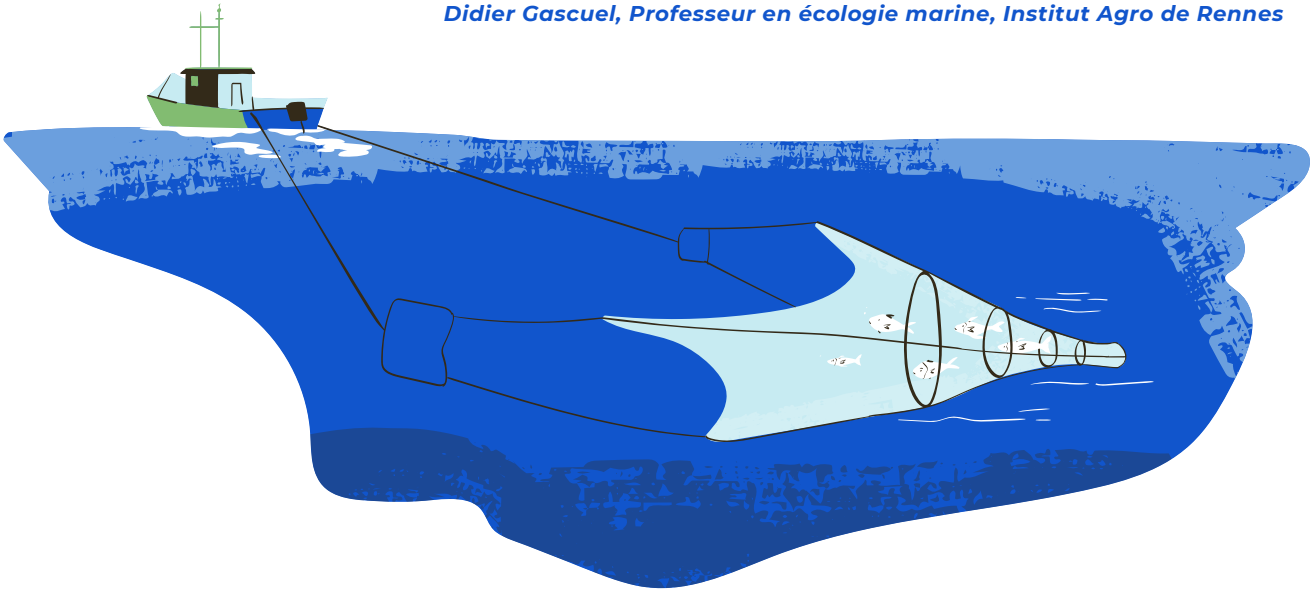

Zoom définition -
Les différents engins de pêche

Les pratiques de pêche reposent sur une grande diversité d'engins, chacun ayant des impacts distincts sur les écosystèmes marins et sur les populations exploitées.

- **Chaluts** : filets tractés en forme d'entonnoir, utilisés près du fond (chalut de fond) ou dans la colonne d'eau (chalut pélagique). Ils permettent de capturer de grandes quantités de poissons mais présentent un risque élevé de captures accessoires (espèces non désirées généralement rejetées mortes à la mer) et de destruction des habitats marins, notamment sur les fonds durs et rocheux (Ifremer, 2023).

- **Sennes coulissantes** : filets encerclants utilisés en surface pour capturer des bancs de poissons pélagiques comme la sardine ou le thon. Elles permettent des prises massives, avec une sélectivité variable selon les dispositifs de réduction des prises accessoires (FAO, 2020).

- **Palangres** : lignes principales munies de centaines d'hameçons appâtés, posées à différentes profondeurs. Elles ciblent des espèces comme le thon ou l'espadon mais exposent à des captures accidentelles (requins, tortues, oiseaux marins), malgré des efforts de sélectivité croissants (Commission européenne, 2024).

- **Filets maillants** : filets verticaux fixés dans l'eau où les poissons se prennent par les ouïes. Très utilisés par les flottilles artisanales, ils sont considérés comme relativement sélectifs, mais peuvent néanmoins capturer des espèces non ciblées et notamment des mammifères marins (CNPMEM, 2024).

Alors que les **chaluts** et les **sennes coulissantes** sont considérés comme des engins de pêche *actifs*, nécessitant un mouvement constant du navire pour capturer le poisson, les **palangres** et **filets maillants** relèvent d'engins dits *passifs* ou *arts dormants*. Ces derniers sont laissés dans l'eau sans être déplacés par le bateau : ce sont les poissons qui viennent s'y prendre d'eux-mêmes, attirés par un appât (palangre) ou se retrouvant coincés dans les mailles (filet maillant).

Figure 17 : Illustration des différentes techniques et engins de pêche (Ifremer, 2023)

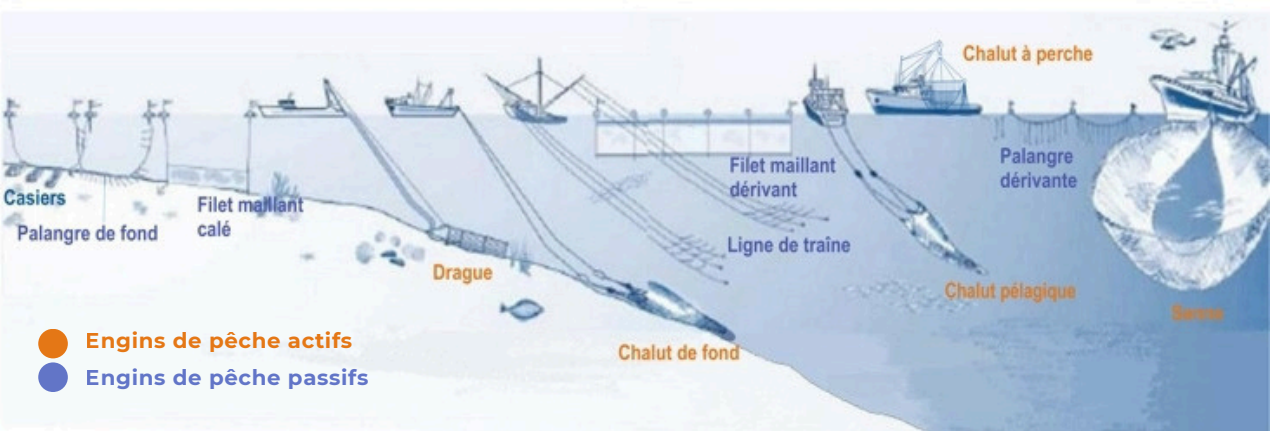

ZOOM OUTRE MER

Durabilité des pratiques de pêche dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?

La durabilité des pratiques de pêche dans les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte) offre un tableau contrasté. Bien que soumis à la Politique Commune de la Pêche (PCP) avec des adaptations spécifiques aux régions ultrapériphériques (RUP), ces territoires se caractérisent par une gouvernance complexe, où se superposent régulations internationales, nationales et locales (Ifremer, 2025c).

La flotte est majoritairement composée de petites embarcations artisanales de moins de 12 mètres (98 % des 1 411 navires actifs en 2022), avec une diversité d'engins de pêche. Les chaluts y sont interdits, sauf en Guyane (Ifremer, 2025c). Cette petite pêche doit cependant composer avec plusieurs pressions : une production locale insuffisante pour répondre à la demande alimentaire, une forte dépendance aux importations, la pêche illégale (particulièrement en Guyane et à Mayotte), une pêche récréative peu encadrée, et la concurrence des flottilles étrangères sur les stocks pélagiques (Ifremer, 2025c).

Des quotas de pêche fixés par l'UE indépendants des pratiques de pêche

Le système européen des quotas de pêche, censé garantir la durabilité des ressources, présente de fortes limites. Conçu initialement sur la base des captures « historiques », il a attribué la majorité des droits aux flottes industrielles utilisant des méthodes intensives (comme le chalutage de fond), marginalisant ainsi les pêcheurs artisans et les pratiques les plus vertueuses (BLOOM, 2023).

Malgré les réformes de la Politique commune de la pêche (PCP) en 2003 et 2013, qui annonçaient une répartition selon des critères « objectifs et transparents », la distribution des quotas reste encore largement indexée sur les volumes passés (Quemper et al., 2024).

Depuis 2013, la PCP s'appuie également sur la notion de **Rendement Maximum Durable (RMD)**, définie comme le niveau de capture le plus élevé pouvant être prélevé dans un stock sans compromettre sa capacité de renouvellement

Si ce principe a contribué à réduire la surexploitation de certains stocks, il demeure très réducteur : le RMD raisonne espèce par espèce, sans prendre en compte les dynamiques écologiques globales, les interactions entre espèces, l'impact des engins sur les fonds marins ou encore les captures accidentelles de juvéniles et d'espèces sensibles (Quemper et al., 2024).

En l'état, le système de quotas continue ainsi de récompenser ceux qui ont le plus contribué à la dégradation des ressources, au détriment d'une gestion réellement durable et équitable, pourtant affichée comme objectif central de la PCP (BLOOM, 2023).

Des labels environnementaux qui ne réglementent pas le choix des engins de pêche

Les labels environnementaux, comme le MSC (Marine Stewardship Council), le plus répandu au niveau mondial, évaluent l'état des stocks et leur gestion, mais ne prennent pas toujours en compte le type d'engin de pêche, pourtant central pour l'impact écologique. Ainsi, des méthodes très destructrices comme le chalutage de fond peuvent être certifiées si les stocks sont jugés sains (BLOOM, 2020).

Entre 2009 et 2017, 83 % des volumes certifiés MSC provenaient de la pêche industrielle à fort impact, contre seulement 7 % pour la petite pêche côtière à faible impact. Le label français Écolabel pêche durable tente de mieux intégrer critères environnementaux et sociaux, mais sa complexité limite son adoption (Ifremer, 2021).

L'absence d'évaluation stricte des engins empêche ces labels de garantir pleinement la durabilité des produits de la mer. En outre, de très nombreux produits ne sont pas labellisés, simplement parce qu'ils n'ont pas engagé une démarche de labellisation, alors même qu'ils répondent à des standards de durabilité supérieurs à ce qu'exigent les labels.

C'est notamment le cas pour une très grande partie de la petite pêche artisanale (Gascuel, 2025).

Entre 2009 et 2017, 83 % des volumes certifiés MSC provenaient de la pêche industrielle à fort impact.

L'élevage de poissons piscivores : une fausse bonne idée

Face à la stagnation des prises halieutiques mondiales depuis les années 1980 (FAO, 2022) et à l'effondrement des stocks prisés des consommateurs français, comme le cabillaud, l'aquaculture est souvent présentée comme une alternative à la surpêche et une solution de souveraineté alimentaire (Haut Commissariat au Plan, 2023). D'après les projections de la FAO et de l'OCDE, d'ici à 2032, la production aquacole devrait représenter 55% de la production totale de poisson (cf. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2023-2032).

D'ici à 2032, la production aquacole devrait représenter 55% de la production totale de poisson

Cependant, l'élevage piscicole, tel qu'il est pratiqué en Europe, dépend fortement d'intrants alimentaires riches en protéines, issus majoritairement de petits poissons sauvages transformés en farine ou en huile. Cette pratique génère un impact environnemental significatif : il faut entre 1 et 2 kg de poissons sauvages pour produire 1 kg de poisson d'élevage, avec des ratios encore plus élevés pour certaines espèces comme le thon rouge (20 kg).

"La France cherche à produire davantage de poissons, mais c'est une mauvaise orientation. Comme d'autres pays européens, elle mise sur l'élevage de poissons piscivores — saumon, truite, bar, dorade — qui nécessitent de grandes quantités de poissons sauvages pour leur alimentation. Les navires-usines, via la pêche dite "minotière", aggravent la surpêche existante et privent les pays du Sud de ressources qu'ils utilisaient pour se nourrir, afin de nourrir nos poissons d'élevage. On exploite les ressources du Sud pour engraisser les saumons destinés aux marchés des pays riches."

Didier Gascuel, Professeur en écologie marine, Institut Agro de Rennes

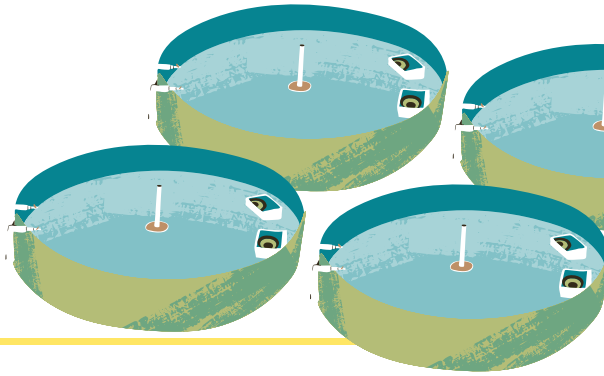

Impact carbone et décarbonation de la filière pêche

La pêche de capture est fortement consommatrice d'énergie fossile, la consommation de carburant représentant entre 60 et 90 % des émissions liées aux opérations de pêche jusqu'au débarquement (OCDE, 2025). En moyenne, il faut 0,6 litre de gasoil pour capturer 1 kg de poisson, et jusqu'à 3 litres pour le chalutage de fond, particulièrement énergivore (OCDE, 2025).

En 2011, la pêche mondiale représentait 1,2 % de la consommation mondiale de pétrole et émet chaque année 130 millions de tonnes de CO_2 (BLOOM, 2011), contribuant ainsi au contexte global d'émissions du transport maritime, qui représente près de 3 % des gaz à effet de serre mondiaux (ministère de la Transition écologique, 2024).

Les émissions varient selon les espèces ciblées, le type de navire et d'engins : les arts dormants comme les casiers ou les filets maillants sont beaucoup moins émetteurs par kilo de captures que les chaluts de fond ou la pêche au casier longue distance (OCDE, 2025).

Pour réduire cette empreinte, la flotte française doit amorcer une transition majeure. La stratégie France Mer 2030 prévoit la décarbonation d'ici 2030, impliquant que 90 % des navires commerciaux soient remplacés ou adaptés, pour un coût estimé entre 14 et 18 milliards d'euros (DGAMPA & CMF, 2025). Chaque type de flotte nécessite des solutions techniques spécifiques, et les options existantes — propulsion par voile, carburants alternatifs, navires repensés — restent expérimentales, pour un coût total estimé entre 75 et 110 milliards d'euros (DGAMPA & CMF, 2025).

En mai 2025, l'État a annoncé un investissement de 90 millions d'euros, financé par le système européen de quotas carbone (ETS), pour soutenir ports, chantiers et armateurs (Radio France, 2025). Ces mesures sont un signal encourageant, mais largement insuffisant face à l'ampleur du défi de la décarbonation de la pêche.

En 2011, la pêche mondiale représentait 1,2 % de la consommation mondiale de pétrole et émet chaque année 130 millions de tonnes de CO_2.

Objectif France Mer 2030 : décarboner la flotte d'ici 2030 - 90 % des navires commerciaux devront être remplacés ou adaptés, pour un investissement estimé entre 14 et 18 milliards d'euros.

Des pertes et gaspillages importants dans la filière pêche

La filière pêche connaît d'importantes pertes tout au long de la chaîne alimentaire, avec 30 % des produits de la mer gaspillés en France et 35 % à l'échelle mondiale (Fonds Anti-Gaspi, 2025). En 2016, la valeur des produits perdus pour la consommation humaine en France atteignait 3 milliards d'euros (Fonds Anti-Gaspi, 2025).

En mer, les rejets (prises non souhaitées et les prises accessoires de poissons rejetés à la mer, morts ou vivants (FAO, 2025b)) constituent une part significative du gaspillage : 24,9 % des prises françaises en 2019 étaient rejetées, pour des raisons économiques (manque de débouchés pour certaines espèces) ou réglementaires (respect des quotas et des tailles minimales) (FAO, 2019 ; Fonds Anti-Gaspi, 2025).

À terre, les pertes se concentrent lors des étapes de transformation. Arêtes, viscères, têtes ou coquilles représentent une part importante des coproduits : sur 210 000 tonnes générées annuellement, seulement 150 000 tonnes sont valorisées (FranceAgriMer, 2025b). La logistique et la distribution contribuent également aux pertes, avec environ 10 % des poissons retirés des étals faute de vente rapide.

Enfin, la portion consommée par le client final reste limitée : entre 40 et 60 % du poids de l'animal selon l'espèce, tandis que près de 5 % est gaspillée à domicile (Le Floc'h, 2023 ; Fonds Anti-Gaspi, 2025).

Figure 18 : Infographie - Le gaspillage des produits de la mer (Fonds Anti-Gaspi, 2025)

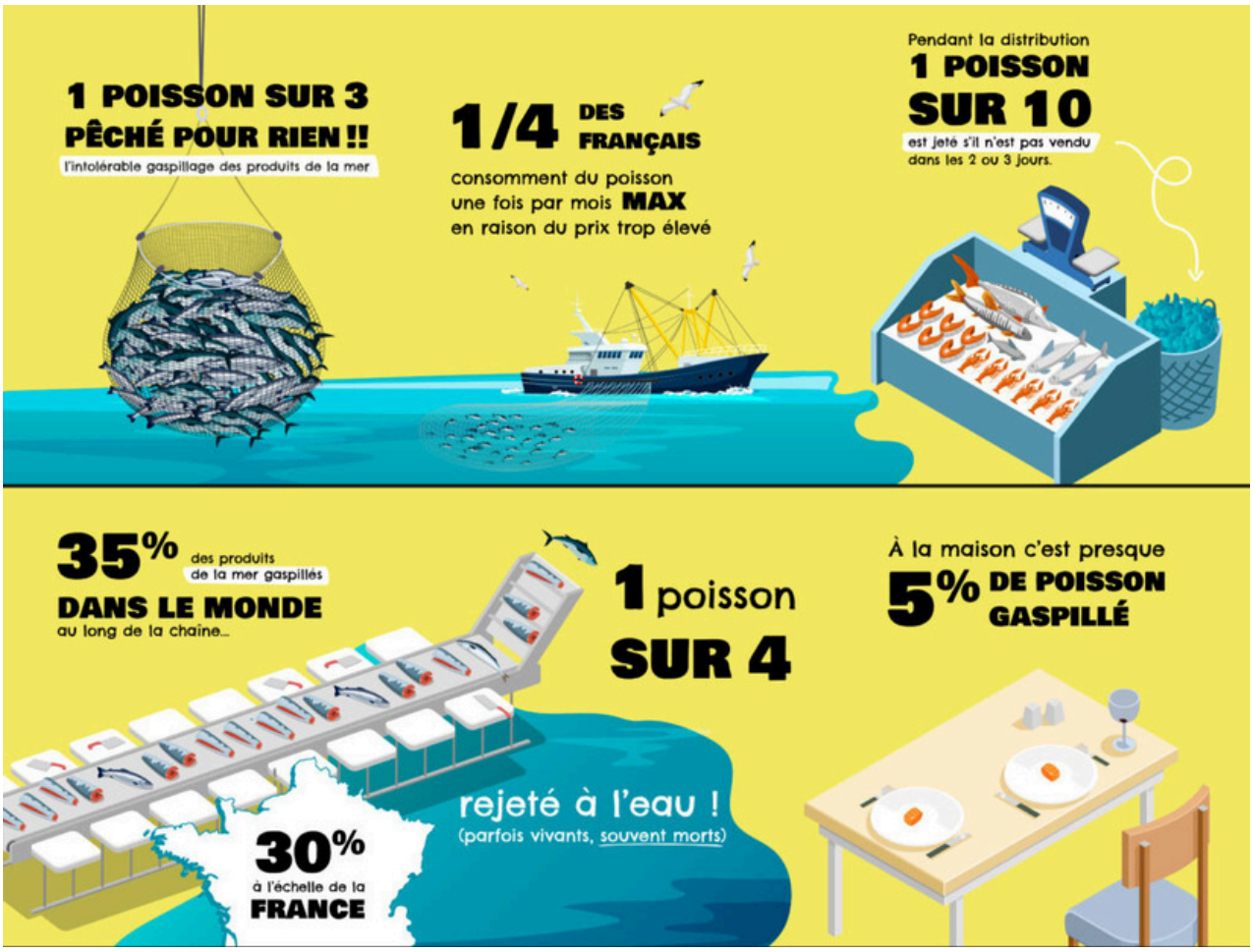

Une valorisation des coproduits à renforcer

La majorité des coproduits issus de la pêche est valorisée dans des filières de masse à faible valeur ajoutée, comme la fabrication de farine ou d'huile de poisson (52 %) et l'alimentation animale (42 %), tandis qu'une infime part (4 %) alimente des marchés à plus forte valeur, tels que la nutrition ou le secteur pharmaceutique (Le Floc'h, 2023 ; FranceAgriMer, 2025b).

Plusieurs freins limitent cette valorisation : absence de tri et de collecte sélective, dégradation de la qualité liée à la rupture de la chaîne du froid, logistique insuffisante, et perception des coproduits comme des déchets générateurs de coûts plutôt que comme une ressource (Le Floc'h, 2023). Ces contraintes concernent particulièrement les mareyeurs, qui assurent la première transformation mais manquent souvent d'organisation pour trier et conserver correctement les matières.

Pourtant, mieux exploiter ces coproduits représente un levier stratégique pour renforcer la résilience des filières maritimes, diversifier les débouchés économiques et réduire l'impact environnemental des rejets. Cela suppose une réorganisation de la chaîne de valeur, une meilleure coordination entre pêche, transformation, recherche et industrie, et un recours accru à l'innovation technologique et logistique pour créer une valorisation durable et rentable (Le Floc'h, 2023).

30 % des produits de la mer gaspillés en France et 35 % à l'échelle mondiale

2.4 Gouvernance pour une filière pêche durable et nourricière

Assurer la durabilité de la filière pêche nécessite une gouvernance à la hauteur des multiples enjeux qui la traversent : garantir des conditions de vie décentes pour l'ensemble des acteurs, en particulier les pêcheurs artisanaux ; encourager une réduction de la consommation et l'orienter vers des espèces en bon état biologique ; et préserver les écosystèmes marins en réduisant les pressions environnementales, les émissions carbone ainsi que les pertes et gaspillages.

Une gouvernance efficace et pertinente constitue le socle de cette ambition. Elle suppose :

- **Une transparence des processus décisionnels**, depuis l'échelle européenne jusqu'aux territoires locaux, pour renforcer la légitimité et la confiance des acteurs ;
- **Une participation active de l'ensemble des parties prenantes,** afin que les politiques publiques, qu'elles soient européennes ou locales, soient adaptées aux réalités du terrain tout en respectant les limites des écosystèmes ;
- **Une communication claire et accessible** avec les citoyens, pour favoriser leur engagement en soutenant la filière par leurs choix alimentaires et de consommation

Le niveau européen au coeur des décisions

Comme évoqué dans les parties "cartographie et analyse du jeu d'acteurs" mais aussi les parties dédiées aux enjeux liées à la durabilité socio économique et environnementale du secteur, la Politique Commune des Pêches (PCP), gérée par l'UE et mise en œuvre par les États membres, constitue le cadre central des décisions sur les quotas et les pratiques de pêche. Elle est critiquée pour son manque d'équité et de transparence (BLOOM, 2025e).

La PCP ne permet également pas une visibilité à long terme pour les pêcheurs : une planification maritime sur 5 à 10 ans, incluant la gestion des stocks et des conflits avec les infrastructures comme les parcs éoliens, permettrait aux pêcheurs d'organiser sereinement leur activité (Doudet, 2025).

Comité des pêches : la sous-représentation des petits pêcheurs dans les instances de décision face aux industriels

Les instances décisionnelles, notamment le Comité national des pêches, sont critiquées pour leur faible représentativité. Les petits pêcheurs sont largement minoritaires, tandis que les grands armements industriels, souvent détenus par des capitaux étrangers, concentrent les mandats (BLOOM, 2025).

Cette concentration pose des questions de souveraineté alimentaire et génère un déficit de confiance envers le Comité. La suppression des comités locaux en 2012 a éloigné les instances des pêcheurs de terrain et aggravé le problème. L'abstention aux élections atteint près de 80 %, traduisant un manque de participation, renforcé par l'absence de compensation pour le temps passé et la complexité des procédures de vote, favorisant le cumul des mandats (Doudet, 2025).

Mais une intégration renforcée des associations environnementales dans le dialogue

La gouvernance locale a progressivement ouvert le dialogue aux associations environnementales, qui participent désormais aux décisions et aux projets de gestion, alors que leur intégration à l'échelle nationale et européenne semble plus difficile (Noël, 2025). Les comités consultatifs régionaux européens, créés pour la mer Celtique et la mer du Nord, offrent un cadre où représentants de la pêche et société civile, notamment ONG environnementales, peuvent collaborer et discuter des enjeux de conservation et de durabilité des activités maritimes (Doudet, 2025).

> ***L'Europe a mis en place des comités consultatifs régionaux, par exemple pour la mer Celtique ou la mer du Nord. Ces instances permettent aux représentants des pêcheurs de chaque région et aux acteurs de la société civile, notamment les ONG environnementales, de se rencontrer et de collaborer sur les questions de gestion durable »***
>
> ***Jacques Doudet, Secrétaire général du comité des pêches de Bretagne.***

Une déconnexion du secteur avec les citoyens

Les pêcheurs peuvent souffrir d'une image médiatique souvent négative, présentés comme déconnectés de la société et peu sensibles aux enjeux environnementaux. Cette perception est toutefois partiellement erronée : les jeunes générations de pêcheurs, formées dans les écoles spécialisées, sont sensibilisées aux problématiques écologiques et comprennent que la préservation de l'environnement conditionne la durabilité de leur activité (Trouillet, 2025).

Par ailleurs, le caractère maritime de leur travail, parfois sur de longues périodes en mer, les rend peu visibles aux yeux du grand public. Cette déconnexion contribue à une faible compréhension des enjeux du secteur, limite l'acceptation sociale des décisions de gouvernance et peut freiner la coopération entre citoyens, consommateurs et acteurs de la pêche.

> ***Les médias véhiculent une image erronée des pêcheurs, présentés comme isolés de la société et peu enclins à changer leurs pratiques. En réalité, les jeunes générations de pêcheurs, formées dans les écoles spécialisées, sont sensibilisées aux enjeux environnementaux et comprennent que la préservation de l'écosystème est directement liée à la pérennité de leur activité ».***
>
> ***Brice Trouillet, Professeur des universités / Directeur de l'UMR LETG, CNRS & Universités de Brest, Nantes et Rennes 2***

II. L'APPROCHE TERRITORIALE POUR RELEVER LES DÉFIS DE LA FILIÈRE PÊCHE

MÉMO

- Les collectivités ont des compétences des moyens pour soutenir la pêche durable et nourricière.
- L'approche territoriale permet de co-construire des politiques publiques cohérentes et adaptées aux réalités locales des professionnels.
- La pêche reste souvent un angle mort des politiques alimentaires locales.
- Les initiatives existantes se concentrent surtout sur la façade Atlantique.

Afin de répondre à la diversité des enjeux que présente la filière pêche et comme l'a montré la cartographie et l'analyse du jeu d'acteurs, l'action de chacun est indispensable.
Les collectivités territoriales, en particulier, ont un rôle spécifique à jouer.

Elles disposent de compétences variées qu'elles peuvent mobiliser pour soutenir la filière. Leur proximité avec les acteurs et les réalités locales leur confère une capacité à formuler des réponses adaptées.

Figure 19 : Synthèse des champs de compétence et moyens d'intervention des collectivités territoriales en faveur d'une filière pêche durable et nourricière.

RÉGIONS

Champs de compétence concernés *: Développement économique, aménagement du territoire, formation professionnelle, restauration collective.*

Moyens d'intervention

- SRDEII (Schémas Régionaux de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation), aides à l'installation pour jeunes pêcheurs
- Modernisation des équipements et valorisation des produits de la mer
- Gestion du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)
- Conception des SRADDET (Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)
- Lycées : Gestion des lycées maritimes et intégration de produits responsables en restauration collective

DÉPARTEMENTS

Champs de compétence concernés *: Infrastructures portuaires et filières de valorisation, éducation, restauration collective, action sociale.*

Moyens d'intervention

- Ports, criées, débarcadères, ateliers de transformation, routes d'accès
- Équipements de transformation, transition énergétique, mutualisation des outils
- Collèges : intégration de produits responsables en restauration collective
- Soutien aux professionnels en difficulté ou en fin de carrière
- Financement de projets de valorisation des produits de la mer

INTERCOMMUNALITÉS

Champs de compétence concernés *: Développement économique, aménagement, tourisme, restauration collective.*

Moyens d'intervention

- Favoriser circuits courts, vente directe et transformation locale
- Intégrer enjeux halieutiques dans les PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux)
- Fédérer pêcheurs, transformateurs, restaurateurs et citoyens
- Accompagnement des communes dans l'intégration de produits responsables en restauration collective
- Mise en relation pêcheurs et restaurateurs privés / marchés locaux

COMMUNES

Champs de compétence concernés *: Compétence générale, ports communaux, éducation, restauration collective.*

Moyens d'intervention

- Gestion des ports, soutien économique et mise à disposition de bâtiments
- Intégration de produits responsables en restauration collective des crèches, écoles, centres de loisirs, hôpitaux, prisons
- Sensibilisation à la pêche et aux milieux aquatiques
- Tourisme : circuits halieutiques, ateliers culinaires, événements et labels
- Création d'espaces d'échanges interprofessionnels et grand public

1. LE RÔLE STRATÉGIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA CONSTRUCTION D'UNE FILIÈRE DURABLE ET RÉSILIENTE

1.1_ DES COMPÉTENCES ET LEVIERS D'ACTION MOBILISABLES

Les collectivités territoriales apparaissent comme des acteurs particulièrement pertinents pour intervenir dans la filière pêche, en raison de leur légitimité territoriale, de leur ancrage local et des compétences multiples dont elles disposent. Leur rôle est transversal, allant de l'appui à l'installation des professionnels jusqu'à la structuration des circuits courts, en passant par l'aménagement du territoire et l'éducation.

Région Bretagne - Valoriser les produits de la pêche régionale : le label BREIZHMER

En Bretagne, le label s (abrégé BZN) vise à promouvoir les produits de la pêche et de l'aquaculture régionale face à une consommation nationale fortement dépendante des importations. Initié par la Région Bretagne avec une cinquantaine de pêcheurs et professionnels, il s'appuie sur un cahier des charges exigeant, intégrant le respect de l'environnement, des conditions sociales et de l'origine régionale des produits. Ce label fédère l'ensemble de la filière bretonne - pêcheurs, conchyliculteurs, récoltants d'algues, criées et transformateurs - pour renforcer la visibilité et la valeur ajoutée des productions locales (Breizhmer, 2025).

Les **Régions** sont les cheffes de file en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de formation professionnelle.

Elles élaborent les Schémas Régionaux de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), qui orientent les politiques économiques régionales et ainsi le soutien aux entreprises et à l'emploi dans la filière pêche (Legifrance, 2022). Dans le secteur de la pêche, cela se traduit par des aides à l'installation pour les jeunes pêcheurs, le soutien à la modernisation des équipements et la valorisation des produits de la mer. Les Régions gèrent une partie du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), et conçoivent les SRADDET (schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), où les enjeux maritimes peuvent être intégrés. Elles sont également responsables des lycées maritimes, ce qui leur permet d'agir sur la formation des futurs professionnels du secteur, tout en favorisant l'accès aux produits locaux à travers la restauration collective régionale (Legifrance, 2025).

Les **Départements** sont compétents pour la création, l'aménagement et l'exploitation des ports maritimes de commerce et de pêche. Ils peuvent également soutenir les infrastructures nécessaires à l'aquaculture (criées, débarcadères, ateliers de transformation, routes pour l'accès aux zones de pêche, etc) (Legifrance, 2022). En ce sens, ils ont un rôle important à jouer dans le développement de filières de valorisation et de transformation, par exemple en investissant dans des équipements adaptés, en accompagnant la transition énergétique des filières, ou en identifiant des outils de transformation pertinents pour mutualiser les structures (Bellot, 2025) (Trouillet, 2025). Les Départements sont également chargés de gérer les collèges et peuvent ainsi faciliter l'intégration de poisson frais issu de pêche durable dans les cantines des établissements.

Ils interviennent aussi en matière d'action sociale, en soutenant les professionnels en difficulté ou en fin de carrière. Ils peuvent également financer des projets de valorisation des produits de la mer, contribuant ainsi au maintien de l'emploi local et à la diversification des débouchés pour les pêcheurs.

Département de La Réunion – Intégration de poisson local en restauration scolaire

Le Département a organisé, en partenariat avec l'ARIPA, une opération de distribution de poisson frais local à l'occasion de la Journée mondiale de la pêche artisanale. Près de 13 000 collégiens demi-pensionnaires ont bénéficié ainsi le même jour d'un repas à base de produits halieutiques réunionnais. Cette action démontre la faisabilité technique d'un approvisionnement massif en poisson local et ouvre la voie à une intégration plus régulière de ces produits dans les menus scolaires (Département de La Réunion, 2017).

Gouvernement de Polynésie française : Plan de transition alimentaire et projet TAVIVAT

En 2023, le gouvernement de la Polynésie française a consulté l'ensemble des parties prenantes pour élaborer un plan de transition alimentaire (PTrA) ambitieux, structuré autour de 90 actions, dont une part importante concerne la valorisation des produits de la mer et le soutien aux filières locales de pêche. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'alimentation, de favoriser les produits locaux et traditionnels, et de renforcer la sécurité alimentaire sur tout le territoire. Parmi les actions phares : valoriser les repas Pa'umotu dans les cantines scolaires des Tuamotu, faciliter l'accès à des espaces de stockage pour les pêcheurs, développer les structures d'agro-transformation des produits de la mer, et mettre en œuvre des Plans d'Alimentation Communaux (PAC) pour accompagner la transition alimentaire au niveau local (Tahiti Infos, 2023). Plus d'informations - lien vers le PTrA.

Le projet TAVIVAT s'inscrit dans cette démarche et vise à déployer des PAC communaux pour promouvoir une alimentation plus saine et durable. Il encourage la consommation de poissons, fruits et légumes locaux et traditionnels, sensibilise aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et contribue à la souveraineté alimentaire, tout en soutenant les pêcheurs et producteurs locaux (Marie & Tang, 2024). Plus d'informations.

Départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique, Région Pays de la Loire – Projet Loire Océan Filière Pêche (LOFP)

Les collectivités portent un dispositif d'appui stratégique à la filière pêche en harmonisant les pratiques d'agrégage grâce au projet ETAAPPE 2 et en élaborant un plan d'action régional pour les produits de la mer. Elles organisent également des actions de sensibilisation professionnelle et grand public, et favorisent la coordination entre les différents acteurs de la filière. L'objectif est d'optimiser la mise en marché des captures locales et de renforcer la visibilité des produits issus de la pêche régionale (LOFP, n.d).

Compétentes en matière de développement économique, d'aménagement, de tourisme et de restauration collective, l**es intercommunalités** disposent d'atouts majeurs pour créer des synergies locales autour de la filière pêche. Elles peuvent soutenir les circuits courts en favorisant la vente directe et la transformation locale des produits de la mer, intégrer les enjeux halieutiques dans les documents d'urbanisme (PLUi) afin de préserver et valoriser les espaces et infrastructures liés à la pêche, ou encore fédérer pêcheurs, transformateurs, restaurateurs et citoyens autour de projets communs. Elles peuvent aussi accompagner les communes dans l'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en poisson frais issu de filières durables, mobiliser les outils de marché dont elles ont la charge (marchés de gros, type MIN, ou de détail) pour créer des débouchés locaux pour les pêcheurs, ou encore mettre en relation pêcheurs et restaurateurs privés via leur compétence relative au développement économique. Souvent porteuses des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), elles peuvent ainsi porter pleinement les enjeux liés à la pêche durable et nourricière.

Pays de Lorient – Salon Terre & Mer : sensibiliser les scolaires aux métiers de la mer et à l'alimentation durable

Les 23 et 24 mai 2025, Lorient (Pays de Lorient) a inauguré le Salon Terre & Mer, un événement gratuit dédié au « manger et consommer local » autour de la mer et des productions terrestres. Co-organisé dans le cadre du PAT, ce salon valorise les métiers de l'économie alimentaire, dont la pêche, via animations, marché de producteurs, vente à la criée, ateliers culinaires et pédagogiques. Une journée est particulièrement dédiée aux scolaires, pour découvrir l'origine des ressources et sensibiliser les jeunes à l'univers du poisson (Maison de la mer, 2025).

Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz : Commercialisation des produits de la mer sur le territoire

Dans le cadre de son PAT, la Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz anime un dialogue entre des cuisiniers des restaurants collectifs et privés et les pêcheurs du territoire afin de faciliter la commercialisation et l'approvisionnement en produits de la mer locaux habituellement peu valorisés. L'intercommunalité projette également la création d'un marché d'intérêt local dans l'ancien abattoir. Ce lieu devrait accueillir un atelier de transformation (dont un dédié au poisson) et une plateforme de vente directe de produits frais, renforçant ainsi les circuits courts territoriaux (Lauriou, 2025).

Communauté de communes de Marie-Galante (Guadeloupe) – Unité mobile de transformation du poisson pour la restauration collective

La Communauté de communes envisage d'équiper le territoire d'un conteneur mobile de pré-transformation du poisson, intégrant des postes de découpe, de filetage et de conditionnement. L'outil serait dimensionné pour répondre aux besoins des trois cantines locales et leur fournir des produits halieutiques prêts à cuisiner, issus des captures locales. Ce dispositif permettrait d'écouler des espèces sous-valorisées, de réduire la dépendance aux importations et d'optimiser la ressource. Il pourrait générer des emplois, améliorer la gestion des déchets et diminuer l'empreinte carbone liée au transport (France PAT, 2025).

Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) – Soutien structurant à la filière pêche

Dans le cadre de son PAT, la Métropole engage un programme visant à développer les circuits courts pour la vente de poisson et à accompagner des projets innovants en aquaculture durable, tels que l'affinage d'oursins ou la production de farines d'insectes pour la pisciculture. Elle agit pour maintenir une qualité d'eau compatible avec la pêche côtière et l'aquaculture, et soutient la diversification des revenus des pêcheurs via le pescatourisme. Des investissements dans des chambres froides et des machines à glace renforcent la chaîne du froid et les capacités commerciales des prud'homies locales (MTPM, 2024).

Communauté d'Agglomération de Bastia et Communauté de communes du Cap-Corse – PAT Trà Mare è Terra

Les deux collectivités conçoivent un Plan Alimentaire Territorial intégrant un axe dédié à la pêche et aux produits de la mer. Le projet prévoit de mesurer la résilience alimentaire, de développer les circuits courts y compris hors saison, de préserver la biodiversité marine et de promouvoir la pêche locale dans la restauration collective. Il vise à soutenir économiquement la filière halieutique tout en garantissant l'accès des habitants à des produits marins de qualité (Bastia Agglomération, 2023).

Métropole Aix-Marseille-Provence : Requalification du port de Saumaty

La Métropole AMP, porteuse du plus vaste Projet Alimentaire Territorial de France, a engagé un chantier de requalification du port de Saumaty, principal site dédié aux produits de la mer et rattaché au Marché d'Intérêt National dont elle assure la gestion, afin d'y intégrer pleinement la filière halieutique. Le projet prévoit une modernisation des infrastructures, l'aménagement de deux zones distinctes (valorisation de la pêche durable et économie bleue), ainsi que l'accompagnement des pêcheurs, restaurateurs et cantines dans le développement de circuits courts. Cette démarche, encore au stade de diagnostic et de programmation, vise à sécuriser des débouchés locaux, renforcer la structuration de la filière et promouvoir une alimentation durable (Bellot, 2025).

Les **communes,** bénéficiant de la clause de compétence générale, peuvent intervenir dans tous les domaines présentant un intérêt local, y compris la pêche (MTES, s. d.). Elles peuvent gérer les ports communaux, soutenir les activités économiques locales liées à la pêche et mettent à disposition des bâtiments pour l'activité des pêcheurs (vente directe, stockage).

Les communes sont également chargées de gérer les crèches, écoles maternelles et primaires, établissements pénitentiaires et hospitaliers, et peuvent ainsi faciliter l'intégration de poisson frais issu de pêche durable dans les cantines des établissements.

Villes de Baratelli et Centuri (Corse) – Réhabilitation d'infrastructures portuaires et vente directe

À Baratelli et Centuri, 2 communes du Cap Corse, les collectivités soutiennent la rénovation de locaux pour pêcheurs afin d'améliorer leurs conditions de travail et de vie. À Baratelli, en contrepartie, les pêcheurs s'engagent à renforcer la vente directe aux habitants, tout au long de l'année, et non uniquement durant la saison touristique, contribuant ainsi à structurer une filière locale stable et accessible (Martin, 2025).

Ville de Dunkerque : Introduction de poisson frais dans les menus des cantines

Depuis 2023, la Ville de Dunkerque a lancé un marché public spécifique pour introduire du poisson frais local dans les cantines scolaires. Le cahier des charges impose l'achat de filets sans peau ni arêtes, livrés directement par un mareyeur local. Cette initiative répond au double objectif d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas et de soutenir les acteurs de la pêche régionale (Blandin, 2025).

Ville du Havre et partenaires – Réhabilitation de la Halle aux Poissons en tiers-lieu dédié aux enjeux halieutiques

La Ville du Havre et ses partenaires transforment la Halle à Poisson en un tiers-lieu associant valorisation patrimoniale et sensibilisation à la pêche durable. L'espace accueille des activités culturelles, pédagogiques et de restauration responsable pour promouvoir la consommation de produits de la mer locaux. Ce projet renforce le lien entre la population urbaine et la filière halieutique tout en mettant en valeur l'histoire maritime et architecturale du site (La Halle aux poissons, 2025).

Photo : Halle aux poissons

De manière transversale, les collectivités territoriales jouent aussi un rôle **d'éducation à l'alimentation et de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques,** en valorisant la culture maritime, en relayant les connaissances scientifiques, en informant sur la saisonnalité et les métiers de la mer.

Par exemple, des communes organisent des sorties pédagogiques sur les lieux de pêche, font venir des pêcheurs dans les écoles, ou intègrent les enjeux maritimes dans les programmes. Le tourisme constitue un autre champ d'action pour valoriser les produits de la mer, sensibiliser et renforcer l'attractivité de la filière pêche.

Certaines communes développent des circuits touristiques halieutiques, des ateliers de cuisine et visent à construire une identité locale autour de ces produits (via des labels ou des événements). La réussite de ces démarches dépend aussi de la création d'espaces d'échanges interprofessionnels et avec le grand public.

Ainsi, les collectivités disposent de compétences, de moyens et de marges d'initiative leur permettant de jouer un rôle central dans le soutien à la pêche durable et nourricière. Même lorsqu'elles ne sont pas situées en zone côtière, elles peuvent contribuer à la vitalité de la filière, certes avec un champ d'action plus restreint, mais en mobilisant par exemple la commande publique ou en menant des actions de sensibilisation auprès des consommateurs et des acteurs locaux.

Département du Finistère via le syndicat mixte « Pêche et Plaisance de Cornouaille » à la CCIMBO-Quimper : Valorisation pédagogique du port de pêche

Au port de Guilvinec–Lechiagat, premier port français de pêche artisanale, le syndicat mixte Pêche et Plaisance de Cornouaille (CCIMBO-Quimper) a créé une infrastructure pédagogique innovante : une cité de la pêche, une terrasse panoramique et des visites guidées de la criée sont proposées aux visiteurs. Ces dispositifs rapprochent les publics du monde de la pêche artisanale tout en renforçant l'attractivité touristique (Haliotika - Cité de la pêche, 2025).

Photo : Haliotika

1.2_ L'ÉCHELON TERRITORIAL, UNE ÉCHELLE D'ACTION ADAPTÉE AUX DÉFIS DE LA FILIÈRE PÊCHE

Face à la complexité des défis écologiques, économiques et sociaux que traverse la filière pêche, l'approche territoriale constitue une réponse particulièrement adaptée. En misant sur une connaissance fine des territoires, sur la proximité avec les acteurs de terrain et sur la capacité de coordination à plusieurs échelles, elle permet de co-construire des politiques publiques cohérentes, intégrées et en accord avec les besoins des professionnels.

L'approche territoriale s'appuie d'abord sur **une connaissance fine des écosystèmes d'acteurs, des pratiques et besoins des professionnels de la filière comme des citoyens.**

En favorisant une coordination entre les différents échelons de collectivités (communes, intercommunalités, départements, régions), elle permet d'articuler des politiques publiques transversales, à l'intersection des enjeux d'alimentation, d'environnement, de foncier, d'aménagement, de santé, d'éducation ou encore de développement économique (CIRAD, 2024) (Valette & Sourisseau, s. d.).

Cette approche est également propice à l'instauration d'un climat de confiance entre les pouvoirs publics et les professionnels de la mer. Elle valorise leur expertise de terrain, leur savoir-faire, et les associe aux processus de concertation et de décision.

Les territoires constituent des interfaces entre une multiplicité d'acteurs. Elles peuvent ainsi faciliter la gouvernance multi-acteurs et créer des synergies entre filières agricoles, halieutiques et alimentaires. Des initiatives telles que les Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA), soutenus par l'Union européenne, illustrent cette dynamique. Ces structures réunissent des acteurs scientifiques, administratifs et des pêcheurs professionnels pour développer des projets locaux innovants et durables (Wurtz, 2021).

Cette approche n'est pas propre à la filière pêche. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), dans son avis sur une alimentation durable, propose par exemple de reconnaître une compétence « alimentation » aux collectivités locales pour ancrer les politiques alimentaires au plus près des habitants. Il souligne que ces collectivités sont en première ligne pour organiser la valorisation des productions locales, coordonner les restaurations collectives, ou encore lutter contre les déserts alimentaires dans les quartiers urbains et les zones rurales (Denier-Pasquier & Ritzenthaler, 2020).

En proposant une vision systémique et contextualisée, l'approche territoriale favorise ainsi la participation des acteurs, l'articulation des échelles et une gouvernance intégrée (CIRAD, 2024). Elle constitue ainsi un levier stratégique pour accompagner la transition durable de la filière pêche.

> **« En matière de gouvernance, développer une pêche plus durable passe par l'implication des pêcheurs dans la prise de décision locale, mais aussi par le fait de leur demander directement quelles sont, selon eux, les pistes pour favoriser et pérenniser l'activité. »**
>
> ***Didier Gascuel, Professeur en écologie marine, Institut Agro de Rennes***

2_ UNE IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ENCORE LIMITÉE FACE AUX ENJEUX DE LA PÊCHE

2. 1_ UN SECTEUR INÉGALEMENT INVESTI SELON LES TERRITOIRES

Les initiatives en faveur d'une pêche durable et nourricière sont pour l'heure majoritairement concentrées sur la façade Atlantique, qui bénéficie d'une tradition halieutique fortement ancrée et d'un réseau de criées dense. Des collectivités telles que celles du Pays Bigouden, de la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz, la Région Bretagne ou la ville de Lorient s'illustrent par leur engagement actif (Doudet, 2025).

À l'inverse, les territoires du pourtour méditerranéen, les collectivités non côtières, ainsi que certains territoires d'Outre-mer, sont globalement moins avancés dans la mise en œuvre de politiques dédiées à la filière pêche durable. La Méditerranée se distingue notamment par un maillage plus limité en criées et ports de pêche, ce qui complexifie la structuration locale des filières (Lacombe, 2025).

En Outre-mer, la culture maritime et halieutique est souvent plus présente et intégrée aux modes de vie locaux, avec une forte consommation de poissons frais issus d'une pêche artisanale omniprésente. Cela semble réduire les besoins d'intervention institutionnelle dans la structuration d'une filière durable, bien que des enjeux spécifiques subsistent, notamment liés à la pêche illégale (INN) et à la faible institutionnalisation de la consommation de poisson frais dans la restauration collective, qui reste à développer (Lacombe, 2025) (Daillet, 2024).

Enfin, dans les territoires situés en zones intérieures, la culture de la pêche est plus limitée, nécessitant souvent une première étape de sensibilisation des populations locales. Cet effort, amorcé dans certains territoires littoraux, reste largement à consolider pour élargir l'adhésion à ces enjeux (Lacombe, 2025).

2.2_ DES ENJEUX CIBLÉS SUR L'AVAL DE LA FILIÈRE

Les collectivités territoriales engagées concentrent majoritairement leurs actions sur l'aval de la filière produits de la mer : la transformation, la commercialisation et la consommation locale. Ces domaines correspondent davantage à leurs compétences et leviers d'action. Les projets visent ainsi à soutenir la transformation locale, à faciliter l'approvisionnement durable, notamment dans la restauration collective, et à encourager la promotion de produits de la mer issus de pratiques respectueuses des ressources (Trouillet, 2025).

2.3_ LES RÉGIONS ET INTERCOMMUNALITÉS SONT PARTICULIÈREMENT ENGAGÉES

Les projets portés par les collectivités se retrouvent à différents niveaux : communes, intercommunalités, départements et régions. Ce sont surtout les régions et certaines intercommunalités littorales qui prennent en charge la majorité des initiatives liées à la pêche durable, souvent en partenariat avec les chambres consulaires et les autorités portuaires (Fréjaville, 2025 ; Noël, 2025). Les communes, notamment celles éloignées du littoral, disposent plus rarement des moyens ou des compétences pour impulser de telles démarches (Doudet, 2025).

La structuration d'une filière territoriale et durable de produits de la mer reste encore marginale dans les politiques des collectivités. Depuis 2014, l'État, via le Programme National pour l'Alimentation, encourage et soutient le développement de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) – dispositifs visant à mettre en œuvre une stratégie alimentaire concertée avec l'ensemble des acteurs locaux (MASA, n.d). Dix ans après leur lancement, près de **450 PAT** sont portés par des collectivités territoriales en France. L'engouement local pour les enjeux agricoles et alimentaires croît, mais la pêche constitue souvent un angle mort, éclipsée par des secteurs agricoles mieux intégrés aux stratégies locales (Bellot, 2025 ; Lacombe, 2025). **Les freins à cette mobilisation seront analysés selon trois axes : connaissance et sensibilisation, financements et mise en œuvre.** Ces analyses visent à identifier des leviers d'action concrets pour renforcer l'engagement des collectivités en faveur d'une filière produits de la mer durable.

III. FREINS ET LEVIERS POUR L'ÉMERGENCE DE POLITIQUES ALIMENTAIRES LOCALES EN FAVEUR D'UN SECTEUR PÊCHE DURABLE ET NOURRICIER

MÉMO

- Renforcer l'engagement politique des élus pour inscrire la pêche dans les politiques locales.
- Améliorer l'accès à l'information et la connaissance du secteur pour des décisions éclairées.
- Encourager la structuration des pêcheurs en collectifs pour faciliter le dialogue.
- Diversifier les sources de financement, notamment via les fonds européens ou les partenariats publics-privés.
- S'inspirer pour dépasser les contraintes liées au poisson frais et local dans la restauration collective.

1_ CADRES NATIONAUX ET EUROPÉENS : LEVIERS POUR UNE TRANSFORMATION PROFONDE DU SECTEUR

Si certaines décisions relatives au secteur de la pêche se jouent à l'échelle territoriale, les collectivités ne peuvent pleinement agir qu'à partir du moment où l'État assume une vision nationale claire et ambitieuse. Cette orientation doit permettre d'enclencher une dynamique locale cohérente et durable, et d'offrir aux collectivités un cap solide pour agir.

Aujourd'hui, plusieurs acteurs dénoncent l'absence de cette impulsion stratégique en faveur de la protection des écosystèmes marins (Fréjaville & Sergent, 2025). Or, sans ligne directrice nationale, les collectivités peuvent difficilement réinventer seules l'avenir du secteur.

> **Le meilleur moyen de permettre aux collectivités territoriales d'agir, c'est de leur donner un cap clair en exprimant une vision nationale ambitieuse. C'est précisément ce que l'on reproche aujourd'hui au gouvernement : on ne peut pas demander aux collectivités de réinventer l'avenir si l'État lui-même n'assume pas cette vision. »**
>
> ***Léna Fréjaville, Coordinatrice de projets - Transition sociale écologique des pêches, BLOOM Association***

1.1_ RELEVER LE DÉFI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PCP FACE AUX PRESSIONS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

La Politique Commune de la Pêche (PCP) fixe des objectifs clairs en matière de conservation des habitats, de durabilité des ressources halieutiques, de justice sociale et de rentabilité économique. Pourtant, leur mise en œuvre demeure compromise, sous l'effet conjugué des pressions des lobbies de la pêche industrielle et d'une logique de « simplification » qui affaiblit le cadre réglementaire. En 2022, un collectif d'ONG environnementales (BirdLife International, ClientEarth, Oceana, OurFish, Seas at Risk et WWF) appelait déjà la Commission européenne à garantir l'application effective des mesures existantes de la PCP avant d'envisager toute réforme (Oceana, 2021).

Plusieurs dispositions clés ne sont pas respectées : l'obligation de débarquement, régulièrement contournée par des exemptions ; la protection des juvéniles qui n'est massivement pas mise en oeuvre ; l'approche écosystémique, encore appliquée de manière fragmentaire ; la protection des habitats sensibles, fragilisée par la persistance de la pêche industrielle dans de nombreuses aires marines protégées ; enfin, l'article 17, qui prévoit d'attribuer les quotas selon des critères sociaux et environnementaux, mais qui reste très peu appliqué, les États membres continuant de privilégier l'historique de captures (BLOOM, 2025d).

« L'une des revendications majeures est de réserver la bande côtière aux navires de petite taille, en excluant les bateaux industriels qui n'y ont pas leur place. »

Didier Gascuel, Professeur en écologie marine, Institut Agro de Rennes

1.2_RENFORCER LE SUIVI SCIENTIFIQUE ET LES INDICATEURS POUR ÉCLAIRER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le manque de données fiables et actualisées sur l'état des ressources halieutiques constitue un frein majeur à l'élaboration de politiques adaptées. Un suivi statistique rigoureux, intégrant la biologie des espèces et leurs dynamiques de reproduction, est indispensable pour orienter les choix de gestion.

Or, de nombreuses espèces demeurent insuffisamment suivies et certains indicateurs, comme le Rendement Maximum Durable (RMD), sont critiqués pour leur manque d'exigence scientifique (Lazuech, 2014 ; Lacombe, 2025). Ce déficit est particulièrement marqué dans les départements et régions d'Outre-mer, où l'insuffisance du suivi scientifique empêche d'évaluer pleinement l'impact des mesures de protection (Ifremer, 2023).

Il est nécessaire de renforcer le suivi scientifique et de revoir les indicateurs utilisés. Le Rendement Maximum Durable fixé par la PCP, par exemple, est jugé trop peu exigeant par de nombreux scientifiques, car il ne prend pas suffisamment en compte la reproduction des espèces. Par ailleurs, de nombreuses espèces ne font l'objet d'aucun suivi rigoureux : si la proportion d'espèces surexploitées diminue, certaines sont pourtant sur le point de s'effondrer. »

Shani Lacombe, Cheffe de projet, Meresco

1.3_DÉVELOPPER UN ÉTIQUETAGE AMBITIEUX POUR ORIENTER LA CONSOMMATION

Un système d'étiquetage clair et ambitieux sur les produits de la mer pourrait devenir un outil stratégique pour les collectivités, notamment dans le cadre de la restauration collective. En informant les consommateurs sur l'origine, les méthodes de capture et l'impact environnemental, un tel dispositif contribuerait à stimuler la demande pour des produits issus de pratiques durables (Gascuel, 2025) (Oceana, 2024).

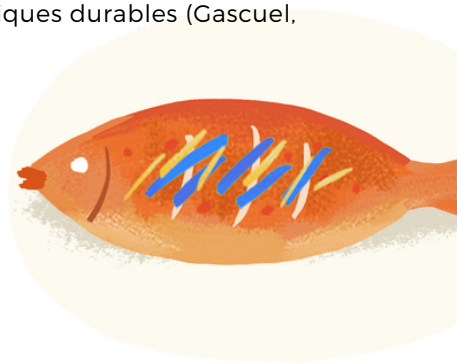

2_ VERS UNE MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN FAVEUR D'UNE FILIÈRE PÊCHE NOURRICIÈRE DURABLE : FREINS ET RECOMMANDATIONS

Les collectivités jouent un rôle central pour soutenir une pêche locale à la fois nourricière et durable. Pourtant, leur engagement se heurte à plusieurs obstacles : manque de connaissance et d'acculturation aux enjeux de la mer, difficultés à identifier les interlocuteurs et à comprendre les besoins des professionnels, contraintes financières et organisationnelles, ou encore absence de formation aux spécificités du poisson pour le valoriser localement.

Cette partie met en lumière ces freins tout en présentant des leviers concrets pour les dépasser. L'analyse s'organise autour de trois axes complémentaires : s'acculturer aux enjeux et initier une réflexion, mobiliser des financements adaptés, et mettre en œuvre les projets en concertation avec les acteurs de la filière.

2.1_ AXE 1 : S'ACCULTURER AUX ENJEUX DE LA MER ET INITIER UNE RÉFLEXION

S'approprier les enjeux de la mer constitue une étape clé pour que les collectivités puissent agir de manière stratégique et cohérente. Entre dispersion des compétences internes, accès limité à des données fiables et structuration professionnelle fragile, la montée en compétence institutionnelle se heurte à de nombreux freins.

Comprendre ces obstacles et identifier des leviers permet de poser les bases d'une réflexion éclairée, de renforcer la coordination interne et de mieux dialoguer avec les acteurs locaux, condition indispensable pour développer une filière pêche nourricière durable.

LES FREINS

Une faible priorité politique locale liée à des enjeux concurrents et à l'absence de délégation dédiée

Dans de nombreux territoires, la pêche nourricière ne constitue pas une priorité politique. Les collectivités investissent davantage dans des secteurs plus visibles ou attractifs, tels que la plaisance ou les sports nautiques (Duval, 2025 ; Noël, 2011). L

a faible taille économique de la filière, combinée à des habitudes alimentaires parfois peu orientées vers la consommation de poisson (hors Bretagne notamment), limite encore son intérêt politique (Noël, 2011 ; Quiriconi, 2025).

Par ailleurs, certaines problématiques maritimes comme la gestion d'espèces invasives (ex. le crabe bleu en Corse) mobilisent davantage d'attention et de moyens, au détriment de la pêche traditionnelle.

Ce désintérêt se traduit institutionnellement par l'absence fréquente de délégation politique spécifiquement dédiée à la pêche dans les collectivités littorales. Souvent intégrée à d'autres portefeuilles ou laissée sans portage clair, elle manque de relais politique et technique, ce qui freine la montée en compétence institutionnelle et la structuration d'une politique locale cohérente en faveur d'une pêche durable (Duval, 2025).

Historiquement, notre territoire était un espace fortement marqué par la pêche. Aujourd'hui, cette réalité a profondément évolué. Sur le Cap, par exemple, l'entreprise Centu se spécialise davantage dans la langouste à destination du marché du tourisme de luxe plutôt que pour l'alimentation locale. »

Matteu Quiriconi, Chargé du PAT Cap Corse, Communauté de communes du Cap Corse

Nous payons le prix de notre faible volume d'activité : avec peu d'acteurs et un nombre réduit de professionnels, la motivation collective à agir s'en trouve affaiblie. »

Matteu Quiriconi, Chargé du PAT Cap Corse, Communauté de communes du Cap Corse

La dispersion des compétences et la faible mobilisation interne limitent la capacité d'action des collectivités

La gouvernance du secteur, largement pilotée par la PCP au niveau européen, est perçue par les élus locaux comme un cadre contraignant qui leur laisse peu de marge de manœuvre (Le Gall, 2025). Cette impression contribue à une faible mobilisation politique, d'autant que la pêche, principalement exercée en mer hors du territoire administratif, reste peu visible des décideurs locaux, qui ne se sentent pas pleinement concernés (Noël, 2025).

En outre, la fragmentation des responsabilités en interne, souvent réparties entre différents services, différentes directions voire différentes collectivités empêche la formulation d'une réponse politique intégrée (Bellot, 2025) (Trouillet, 2025).

Le déficit structurel de données fiables réduit la visibilité et complique l'appropriation politique

L'accès limité à des données actualisées et homogènes sur le secteur pêche crée une opacité nuisible à sa reconnaissance politique (Bellot,2025) (Darbois, 2025). Ce déficit d'informations empêche les élus et agents de collectivités d'appréhender la réalité des enjeux de la filière.

D'autant plus que la filière pêche implique une gouvernance complexe et des acteurs peu familiers, éloignés des enjeux agricoles ou terrestres habituels (Le Gall, 2025). Cette difficulté à comprendre le secteur contribue à la faible priorité politique accordée localement.

> **Dans certains PAT côtiers, la promotion de la filière pêche est quasi inexistante. Ce n'est pas une omission délibérée, mais plutôt une conséquence de la faible visibilité de ce secteur, qui opère majoritairement en mer. À l'inverse, l'agriculture bénéficie d'une présence plus tangible sur le territoire, ce qui facilite son intégration dans les politiques locales. »**
>
> ***Julien Noël, Géographe***

> **Les enjeux liés à la pêche sont particulièrement complexes à appréhender, d'autant plus qu'ils diffèrent profondément des problématiques agricoles ou terrestres traditionnelles. »**
>
> ***Thomas Le Gall, Pêcheur ligneur, Président et cofondateur de l'association "Pêche Avenir Cap-Sizun"***

Une structuration professionnelle fragile et des interlocuteurs peu identifiables compliquent l'engagement des collectivités

Les collectivités territoriales soulignent régulièrement la difficulté à établir un dialogue efficace avec les acteurs de la pêche, en raison d'une structuration professionnelle éclatée et peu représentative (Darbois, 2025) (Lacombe, 2025).

Ce déficit de légitimité se traduit par une faible participation aux élections professionnelles : environ 16 % pour les CRPMEM et 22 % pour les CDPMEM en 2022 (CNPMEM, 2022). Pour combler ce manque, des initiatives émergent à l'échelle locale, telles que l'association Pêche Avenir Cap Sizun sur le territoire du Cap Sizun – Pointe du Raz. Elles témoignent d'une volonté de structuration, mais demeurent encore isolées

À cette complexité s'ajoute la prédominance d'acteurs privés de grande taille, notamment des groupes industriels disposant de flottes propres et opérant parfois hors des logiques territoriales. Ces acteurs, comme la filiale pêche du groupe Les Mousquetaires (Scapêche) très implantée sur le port de Lorient, échappent aux dynamiques locales et réduisent encore la marge de manœuvre des collectivités dans la structuration d'une politique pêche intégrée (Darbois, 2025) (Duval, 2025).

.

Cette organisation éclatée et la difficulté à identifier des interlocuteurs clairs freinent donc fortement l'engagement des collectivités.

La gouvernance de la pêche est marquée par une approche verticale et autocratique, déconnectée des réalités du terrain et souvent inadaptée aux besoins des acteurs locaux. Par ailleurs, le rapprochement des pêcheurs sous la forme d'associations alternatives suscite une forte réticence au sein des instances traditionnelles. Ces dernières sont souvent composées de membres éloignés de la mer, cumulant plusieurs mandats, ce qui fragilise leur représentativité. »

Thomas Le Gall, Pêcheur ligneur, Président et cofondateur de l'association "Pêche Avenir Cap-Sizun"

La complexité des compétences inter-institutionnelles engendre une dilution des responsabilités locales

La superposition d'échelons décisionnels – État, région, département, intercommunalités – rend floue la répartition des responsabilités, complexifiant l'action des collectivités territoriales. À Lorient par exemple, la propriété régionale du port combinée à une délégation de gestion privée restreint fortement l'autonomie de la communauté d'agglomération (Duval, 2025).

Cette complexité institutionnelle, associée à des divergences potentielles de priorités politiques entre échelons, freine la construction d'une stratégie locale cohérente et limite la capacité d'initiative des collectivités.

Une segmentation du secteur et un climat de méfiance entravent la construction d'une vision collective

La forte diversité des réalités territoriales, métiers et modèles d'exploitation accentue la fragmentation du secteur (Le Gall, 2025). Cette segmentation nourrit les tensions internes et limite la solidarité professionnelle, rendant le dialogue et la collaboration difficiles.

Par ailleurs, le contrôle exercé par certaines instances professionnelles sur la parole publique, associé à une culture de réserve, freine l'expression libre des pêcheurs (Lacombe, 2025) (Duval, 2025). Ce contexte conflictuel et opaque complexifie la capacité des collectivités à s'insérer efficacement dans le jeu d'acteurs local et à impulser des politiques concertées.

La liberté d'expression des pêcheurs en public est largement restreinte, notamment parce que les comités des pêches et les organisations de producteurs détiennent le pouvoir de délivrer les autorisations et licences, ce qui dissuade une parole libre lors des réunions. »

Shani Lacombe, Cheffe de projet, Meresco

Il existe une forme d'omerta pesante autour du comité des pêches. Même en tant qu'élu local d'un territoire de pêche, j'éprouve des difficultés à comprendre pleinement les dynamiques internes du secteur. Ces comités ne transmettent pas toujours l'information de manière transparente. »

Laurent Duval, Vice-président de Lorient Agglomération chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'aménagement et de la valorisation de l'espace rural

LES RECOMMANDATIONS

S'appuyer sur la notion de pêchécologie pour mobiliser autour d'une vision partagée

Le manque de compréhension du secteur de la pêche et l'absence d'une vision commune freinent l'implication des collectivités dans le développement d'une pêche durable. La notion de pêchécologie peut servir de référentiel partagé, comme l'ont été l'agroécologie et le bio pour l'agriculture, et offrir aux collectivités un levier pour structurer leur action. En l'adoptant, elles peuvent fédérer les acteurs locaux - pêcheurs, distributeurs, associations, institutions - autour d'objectifs communs et orienter les stratégies territoriales vers des pratiques écologiquement responsables et socialement équitables (Gascuel, 2023). Ce cadre permet aux collectivités de renforcer leur rôle de facilitateur, de coordonner les initiatives existantes et de soutenir la construction de filières locales cohérentes, tout en assurant que la pêche serve véritablement les territoires.

Exploiter pleinement les compétences réglementaires des collectivités, notamment en matière de développement économique et restauration collective

Les collectivités disposent de leviers directs pour agir sur la filière halieutique, en particulier via leurs compétences en développement économique au niveau intercommunal. La restauration collective constitue également un outil puissant pour orienter la demande locale vers des produits de la mer durables, contribuant ainsi à structurer des filières courtes et responsables. Mobiliser ces compétences représente une première étape pragmatique pour initier des dynamiques locales autour de la pêche. Pour renforcer cet engagement, la création d'une délégation d'élus dédiée aux enjeux halieutiques peut être encouragée dans les collectivités côtières.

Dans les collectivités non côtières, où les marges d'action sur l'activité de pêche sont plus limitées, l'intégration des produits de la mer au sein des délégations en charge de l'alimentation et de l'agriculture permet néanmoins de développer des actions ciblées, notamment en aval de la filière (restauration collective, sensibilisation des consommateurs, valorisation des circuits courts).

Réaliser des diagnostics territoriaux et cartographier les acteurs pour mieux orienter l'action publique

Face au déficit d'information et à la complexité du secteur, il est impératif que les collectivités commandent ou réalisent des études d'état des lieux détaillées et des cartographies claires des acteurs présents sur leur territoire (Duval, 2025). Cette démarche est indispensable pour dépasser une vision en silo et prendre en compte les interactions entre les filières maritimes et terrestres (Lacombe, 2025).

Il s'agit également pour les élus de se réapproprier les savoirs liés à la maritimité, à travers des actions de formation ou des échanges avec des chercheurs et professionnels (Doudet, 2025) (Le Gall, 2025). Comprendre les réalités économiques et environnementales, notamment les impacts des techniques de pêche, permet d'affiner les politiques locales et d'orienter les financements de manière pertinente (Fréjaville, 2025).

> **« La première étape consiste à réaliser un état des lieux à identifier les acteurs intéressés, à déterminer les actions prioritaires et à évaluer l'intérêt réel pour éviter que les financements soient dilapidés. Il faut que les idées deviennent concrètes et opérationnelles. »**
>
> ***Shani Lacombe,***
> ***Cheffe de projet, Meresco***

Let's Food - Projet COOPALIM : Comprendre le système alimentaire de Lorient

En 2021, dans le cadre du projet COOPALIM financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Let's Food a réalisé un diagnostic des enjeux du système alimentaire de Lorient, incluant les questions liées à la mer, pour identifier des champs de coopération avec ses collectivités partenaires à l'étranger. Ce travail constitue un point de départ pour un état des lieux plus complet.

« Il est essentiel de mieux diffuser les études réalisées par l'Institut Agro et d'autres chercheurs qui documentent depuis des années les impacts environnementaux et économiques des techniques de pêche L'information sur ces chiffres est encore trop peu relayée, alors que les collectivités ont un intérêt direct à s'assurer de l'attractivité économique et de l'emploi sur leur territoire. »

Léna Fréjaville, Coordinatrice de projets - Transition sociale écologique des pêches, BLOOM Association

MOOC "Durabilité des pêches et de l'aquaculture : des écosystèmes à l'assiette", proposé par l'Institut Agro Rennes Angers

Proposé par l'Institut Agro Rennes-Angers, ce MOOC vise à sensibiliser un large public aux enjeux écologiques, économiques et sociaux liés à la pêche et à l'aquaculture. Accessible à tous sans prérequis, il offre une approche pluridisciplinaire reliant la compréhension des écosystèmes marins à l'analyse des filières de production et de consommation. Le parcours "Pêche", d'une durée de quatre semaines, aborde la gestion européenne des pêches, l'approche écosystémique et la gouvernance des espaces maritimes. Chaque semaine comprend 5 à 6 vidéos d'environ 7 minutes, accompagnées de ressources pédagogiques et de quizz pour consolider les acquis. Ce MOOC constitue un outil précieux pour les acteurs territoriaux souhaitant renforcer leurs connaissances sur les liens entre pêche durable et alimentation.

Plus d'informations : https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/durabilite-des-peches-et-de-laquaculture-parcours-peche/

Encourager la structuration collective des professionnels pour renforcer leur voix et faciliter le dialogue

Pour que les pêcheurs puissent peser efficacement dans les décisions locales, il est crucial que les collectivités encouragent le regroupement des professionnels, souvent dispersés et fragmentés (Le Gall, 2025). La création ou l'appui à des associations locales comme "Pêche Avenir Cap Sizun" facilite la prise de parole collective et la co-construction de stratégies alimentaires territoriales (Moullec, 2025).

Cet appui permet également de réduire la confusion liée à la coexistence parfois conflictuelle entre comités des pêches et organisations de producteurs, en favorisant une gouvernance plus cohérente.

« Le regroupement des pêcheurs est la condition sine qua non pour qu'ils puissent réellement peser dans les décisions politiques qui les concernent. »

Thomas Le Gall, Pêcheur ligneur, Président et cofondateur de l'association "Pêche Avenir Cap-Sizun"

Encourager une approche transversale de la maritimité, au-delà de la seule pêche

Enfin, les collectivités gagneraient à promouvoir une vision globale du rapport à la mer qui dépasse la seule question de la pêche. Afin de renforcer sa légitimité et de faciliter son appropriation politique, il peut être pertinent d'inscrire la filière dans un projet territorial plus large, intégrant tourisme, culture, économie et environnement (Moullec, 2025). Cette transversalité contribue par ailleurs à renforcer la cohérence et la pertinence des politiques publiques locales.

S'inspirer d'autres collectivités en France comme à l'étranger en participant à des projets de coopération

La coopération internationale offre aux collectivités un espace d'apprentissage et de renforcement de compétences, en permettant de s'inspirer d'expériences menées ailleurs et de confronter différentes approches de gestion des ressources maritimes. Elle contribue à sensibiliser les élus aux enjeux alimentaires et environnementaux, tout en stimulant une dynamique collective entre acteurs publics, privés et associatifs.

Soutenue par la DCTCIV du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la coopération décentralisée peut ainsi être mobilisée pour appuyer des projets locaux de pêche durable et nourricière. En participant à des projets bilatéraux ou multilatéraux, les territoires littoraux bénéficient non seulement d'un transfert de savoir-faire (organisation de filières, gestion des ports, valorisation des produits), mais aussi d'une visibilité accrue de leurs initiatives dans un cadre international. Cette ouverture renforce la légitimité des politiques alimentaires territoriales et favorise leur inscription dans des stratégies de long terme.

2.2_ AXE 2 : MOBILISER DES FINANCEMENTS POUR SON PROJET PÊCHE & ALIMENTATION DURABLE

Le financement demeure un frein majeur pour les collectivités souhaitant soutenir la pêche locale et l'alimentation durable. Identifier les sources disponibles, en comprendre les modalités et sécuriser les ressources nécessaires permet de traduire les ambitions politiques en actions concrètes. Cette section met en lumière les principales difficultés rencontrées et présente des stratégies pour faciliter l'accès à des financements adaptés aux projets territoriaux.

LES FREINS

Un manque chronique de moyens humains dédiés à l'animation des projets alimentaires territoriaux, d'autant plus marqué pour la filière pêche

Les ressources humaines mobilisées pour l'animation des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) demeurent structurellement insuffisantes. Par ailleurs, la pêche est fréquemment reléguée au second plan parmi les priorités des PAT, se traduisant par une allocation de moyens humains limitée pour son suivi et son animation (Martin, 2025).
L'absence d'une coordination dédiée à temps plein restreint significativement la capacité des collectivités à identifier précisément les enjeux sectoriels prioritaires et à initier des dynamiques territoriales cohérentes (Martin, 2025).

Cette configuration traduit un déficit manifeste de volonté politique, qui se reflète également dans les dotations budgétaires, généralement inférieures à celles attribuées à d'autres secteurs comme l'agriculture, limitant de fait l'efficacité des actions publiques dans le domaine halieutique (Lacombe, 2025).

Le manque de moyens humains se traduit notamment par l'absence d'animation à temps plein dédiée à la pêche au sein du PAT. Cette situation complique l'identification des personnes porteuses de projets, car il manque une démarche proactive d'« aller-vers » pour repérer et mobiliser ces acteurs clés."

Magali Martin, Cheffe de projet du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique de la Communauté de communes du Cap Corse pour le PAT Cap Corse

Le coût élevé des infrastructures portuaires et des criées freine l'engagement local

La gestion des ports et des criées constitue un poste de dépenses important pour les collectivités compétentes (Bellot, 2025). Ces infrastructures font face à des coûts croissants, liés notamment à l'énergie et à la main-d'œuvre (Lacombe, 2025), et de nombreux projets de soutien à la filière nécessitent des investissements lourds dans des équipements de préparation, de filetage, de transformation ou de stockage frigorifique.

Ce coût élevé contribue à donner l'image d'un secteur trop onéreux à soutenir, ce qui peut décourager l'action publique. Cette situation est renforcée par le fait que la plupart des criées ne sont pas encore engagées dans la transition écologique, alors même qu'elles pourraient promouvoir les démarches de pêchécologie ou faciliter le développement de circuits courts (Gascuel, 2025).

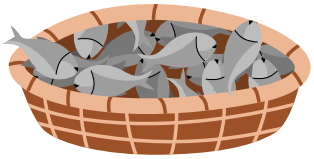

LES RECOMMANDATIONS

Associer la volonté politique à une stratégie budgétaire cohérente

Les collectivités doivent affirmer leurs priorités budgétaires en intégrant explicitement la pêche dans leurs stratégies économiques. Par exemple, la communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz a choisi d'investir dans les infrastructures portuaires via sa participation au Syndicat Mixte des Ports de Pêche et de Plaisance de Cornouaille, reconnaissant l'importance de ces équipements pour la vitalité locale.

Cette orientation politique constitue un préalable indispensable à tout engagement financier pérenne et permet de sécuriser des investissements structurants pour la filière halieutique (Moullec, 2025).

Une vulnérabilité économique persistante des pêcheurs limite leur capacité d'engagement dans les filières locales durables et les projets collectifs

La rentabilité de la pêche durable constitue un enjeu majeur, limitant la capacité des pêcheurs à s'impliquer dans des démarches locales et collectives (Bellot, 2025). Les investissements nécessaires pour adapter les pratiques — changement d'engins, acquisition de matériel ou de nouveaux bateaux pour la décarbonation — sont importants et difficilement amortissables compte tenu des volumes potentiels.

L'**accès aux quotas r**eprésente un frein supplémentaire, car il restreint la possibilité de développer des captures durables et de sécuriser des revenus réguliers. Cette situation contraint les pêcheurs à privilégier la survie immédiate de leur activité, au détriment de la diversification ou de leur participation aux projets territoriaux. La consolidation d'un modèle durable suppose une assise économique stable, notamment via une rémunération équitable des marins-pêcheurs, condition sine qua non pour l'attractivité et la pérennité du secteur (Le Gall, 2025). Pour les collectivités, cette réalité économique souligne l'importance d'un accompagnement ciblé, prenant en compte les contraintes structurelles des pêcheurs et favorisant la construction de modèles viables, capables d'intégrer pleinement la pêche locale dans les systèmes alimentaires territoriaux.

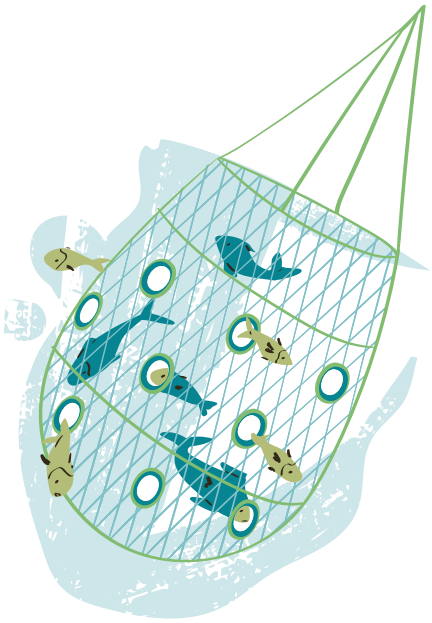

S'associer aux autres échelons administratifs et développer des partenariats publics-privés

Face aux coûts élevés des infrastructures portuaires et des criées, les collectivités peuvent s'appuyer sur la coopération avec l'État, les départements ou les régions, et développer des partenariats publics-privés avec des coopératives ou entreprises locales.

Par exemple, le port de commerce de Lorient est exploité depuis 2020 par la SAS Port de Commerce de Lorient Bretagne Sud, associant la Région Bretagne, Lorient Agglomération et la CCI du Morbihan. Ce partenariat a permis d'investir 11,5 millions d'euros dans l'acquisition de remorqueurs et prévoit des travaux de modernisation pour sécuriser la manutention, illustrant comment l'association public-privé permet de porter des investissements lourds nécessaires à la structuration de la filière pêche locale (Lorient Agglomération, 2025).

Solliciter les subventions européennes dédiées, notamment via le FEAMPA

Les financements européens, tels que ceux proposés par le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMPA), représentent des leviers stratégiques pour les collectivités qui souhaitent soutenir la pêche locale. Le programme national FEAMPA 2021-2027 alloue à la France une enveloppe de 567 millions d'euros, répartie entre l'État et les régions littorales ou ultrapériphériques. Le FEAMPA soutient des projets visant à favoriser une pêche durable, à promouvoir la commercialisation et la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'à encourager les activités aquacoles durables.

Pour accéder à ces financements, les collectivités doivent soumettre leurs projets via une plateforme en ligne dédiée. Le taux de cofinancement est généralement de 70 % des dépenses publiques éligibles, les 30 % restants étant à la charge du porteur de projet (Europe en France, 2025). Par exemple, la communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz a mobilisé le FEAMPA pour financer un poste dédié à la maritimité, illustrant ainsi l'utilisation de ces fonds pour structurer des projets locaux (Moullec, 2025).

Démarrer par des projets pilotes à faible coût pour créer une dynamique locale

Initier des actions concrètes à petite échelle permet de générer rapidement des résultats visibles et de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la filière. Les projets pilotes peuvent prendre la forme de guides pratiques, d'animations scolaires, de ciné-débats ou d'ateliers réunissant pêcheurs et restaurateurs de collectivité. Par exemple, la communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz publie en 2026 un guide des produits de la mer et organisé des rencontres entre pêcheurs et cuisiniers de la restauration collective (Lauriou, 2025).

Certaines initiatives peuvent également viser la création de micro-filières extra-locales, par exemple sous la forme de paniers de la mer en collaboration avec des associations locales. Ces actions à faible coût créent de l'engouement, démontrent la faisabilité des projets et permettent de développer progressivement des initiatives plus ambitieuses en impliquant de nouveaux partenaires.

Contribuer à consolider le modèle économique des pêcheurs pour faciliter leur participation dans des projets collectifs territoriaux

Les collectivités peuvent jouer un rôle structurant en offrant des débouchés stables aux pêcheurs, notamment via la restauration collective, en mettant en place des contrats pluriannuels garantissant l'achat de volumes définis. Ces dispositifs assurent une meilleure prévisibilité économique, permettant aux pêcheurs de planifier leurs activités malgré les contraintes réglementaires et sanitaires.

Elles peuvent également accompagner la diversification des activités pour renforcer la résilience économique, tout en favorisant l'insertion dans des circuits courts et territoriaux (Bellot, 2025 ; Lauriou, 2025). Ces mécanismes peuvent concerner des produits aujourd'hui peu valorisés — chinchard, tacaud, etc. — pour développer des pratiques de pêche vertueuses. Par ailleurs, la plupart des criées restent peu engagées dans la transition écologique, alors qu'elles pourraient promouvoir la pêchécologie et faciliter le développement de circuits courts.

Certains exemples, comme Poiscaille, montrent que des criées peuvent y voir une opportunité de valoriser la petite pêche côtière et d'accéder à des marchés privilégiés. Les élus ont donc un rôle stratégique pour encourager ces collaborations, orienter les criées vers des pratiques durables et soutenir concrètement la filière locale (Gascuel, 2025).

S'appuyer sur les financements de la coopération internationale afin de financer ses projets localement et d'apprendre d'autres collectivités

Les financements de la coopération internationale constituent un levier encore sous-exploité pour accompagner les territoires dans le développement d'une filière pêche durable et nourricière. Ces dispositifs permettent non seulement de mobiliser des ressources financières nouvelles pour renforcer les projets locaux (gestion des ports, structuration des filières courtes, valorisation des produits de la mer), mais aussi de bénéficier d'un cadre d'échanges et d'apprentissage entre collectivités, en France comme à l'international.

L'an dernier, un appel à projets consacré à la coopération décentralisée pour l'aménagement durable du littoral a été lancé par le MEAE, en partenariat avec le ministère chargé de la Transition écologique, l'Agence française de Développement (AFD), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), la Plateforme Océan & Climat (POC) et le Global Centre for Climate Mobility (GCCM).

Cet appel à projets, désormais clôturé, a donné lieu à l'annonce des lauréats au printemps 2026. Bien qu'il ait été principalement centré sur les enjeux d'aménagement durable du littoral, il offrait également la possibilité d'intégrer des actions de coopération décentralisée en faveur d'une pêche durable et nourricière. Sur les 11 dossiers déposés, 8 ont été retenus. Parmi les projets lauréats, 2 présentent des liens plus ou moins étroits avec les enjeux de la pêche :

- POSIMED (Marseille + Algérie et Turquie) : qui vise à protéger les herbiers de posidonie et à renforcer l'implication des pêcheurs dans la gestion des aires marines protégées.
- LITOR-OI (Mamoudzou + La Réunion + Mozambique) : qui porte sur l'adaptation des littoraux au changement climatique, en intégrant notamment les enjeux auxquels sont confrontées les communautés de pêche artisanale.

Si ce dispositif est aujourd'hui terminé, il illustre les opportunités régulièrement proposées aux collectivités territoriales pour développer des projets de coopération décentralisée. Des appels à projets de nature comparable sont en effet lancés chaque année par la DCTCIV, offrant de nouvelles possibilités de financement et d'accompagnement pour des initiatives associant transition écologique, développement territorial et solidarité internationale.

2.3_ AXE 3 : METTRE EN ŒUVRE SON PROJET AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE

Au-delà de la volonté politique et des financements disponibles, la réussite des projets portés par les collectivités en faveur d'une pêche durable et nourricière repose sur des partenariats solides avec les professionnels de la pêche et l'ensemble des acteurs du système alimentaire local, de la transformation à la consommation. Il s'agit également d'adapter les actions aux spécificités et contraintes du secteur, et plus particulièrement aux caractéristiques du produit, le poisson.

Cette partie détaille les conditions nécessaires pour construire une coopération efficace et durable, capable de structurer la filière tout en répondant aux besoins alimentaires locaux, et souligne les enjeux particuliers liés à la collaboration avec les professionnels de la mer et l'intégration du poisson dans la restauration collective.

LES FREINS

Un déficit structurel de débarquements nationaux qui limite l'émergence de projets de valorisation de la pêche locale sur certains territoires

La production nationale en produits de la mer est insuffisante pour couvrir la demande, générant une dépendance structurelle aux importations (Lacombe, 2025). Dans certains territoires, comme Dunkerque, la pêche locale décline fortement en raison de l'épuisement des stocks.

Par ailleurs, une partie des volumes débarqués est captée par des acheteurs situés à l'intérieur des terres ou à l'étranger, limitant l'approvisionnement local (Trouillet, 2025). Sur certains territoires, le faible volume de production peut constituer un frein au développement de projets portés par les collectivités, en particulier lorsqu'ils concernent l'approvisionnement de la restauration collective.

La pêche, autrefois ancrée dans l'histoire locale, tend à disparaître progressivement en raison de l'épuisement des stocks de poissons dans la région.

Gauthier Blandin, Responsable du service restauration et responsable achat, Ville de Dunkerque

La filière est très éclatée géographiquement, avec de petits points d'approvisionnement dispersés. La nature périssable des produits rend leur regroupement difficile. Des micro-filières pourraient être envisagées, mais elles restent pour l'instant économiquement et techniquement trop contraignantes. »

Brice Trouillet, Professeur des universités / Directeur de l'UMR LETG, CNRS & Universités de Brest, Nantes et Rennes 2

Érosion des petits pêcheurs indépendants et concentration sectorielle : un obstacle à l'identification de partenaires locaux par les collectivités

Le nombre de petits pêcheurs indépendants diminue au profit de structures organisées ou de sociétés de plus grande taille, ce qui réduit les interlocuteurs directs disponibles pour mener des actions locales avec les collectivités. Dans certains ports, l'activité de pêche locale est marginale, parfois limitée à quelques professionnels dispersés (Lacombe, 2025), ou totalement remplacée par le débarquement de produits issus de navires étrangers (Moullec, 2025) (Blandin, 2025).

Ce phénomène rend difficile la mutualisation des moyens pour la transformation ou la valorisation locale, l'effort collectif étant jugé plus contraignant que la vente individuelle au plus offrant.

> **« Certains territoires disposent encore de ports de pêche, mais n'ont en réalité plus de marins-pêcheurs locaux. L'essentiel des débarquements provient désormais de flottes étrangères. »**
>
> ***Gauthier Blandin, Responsable du service restauration et responsable achat, Ville de Dunkerque***

Un manque de confiance des pêcheurs envers les pouvoirs publics qui limite leur volonté de collaborer

Des annonces politiques non suivies d'effets concrets ont nourri un certain scepticisme au sein de la profession. Cette méfiance se traduit par une réticence à s'engager dans un dialogue voire des projets proposés par les collectivités dans certains territoires (Bellot, 2025) (Noël, 2025).

Une acceptabilité variable des produits de la mer par les consommateurs susceptible de limiter la demande

Les habitudes alimentaires peuvent constituer un frein, notamment chez les jeunes publics, peu enclins à consommer certains types de poissons ou des produits entiers. Les retours d'expériences de certains territoires montrent que l'introduction de poissons dans la restauration scolaire nécessite un travail spécifique d'adaptation et de sensibilisation pour surmonter ces réticences (Lauriou, 2025) (Blandin, 2025).

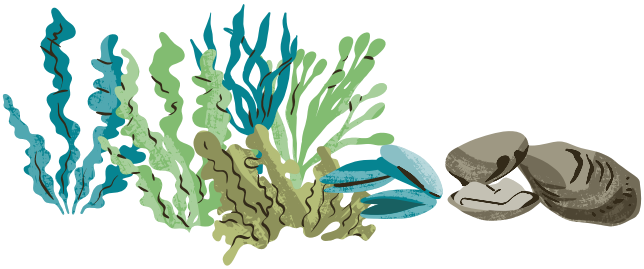

LES RECOMMANDATIONS

Interpeller les parlementaires pour faire évoluer le cadre législatif national et européen

De nombreuses décisions impactant la filière pêche sont prises à l'échelle nationale, voire européenne, limitant la marge de manœuvre des collectivités territoriales. Il est donc essentiel que ces dernières pèsent dans le débat législatif en remontant aux députés et sénateurs les freins et besoins observés localement.

Cette démarche de plaidoyer permet de faire évoluer les cadres réglementaires et politiques afin de lever les obstacles structurels à la pêche durable et renforcer l'action locale.

Mettre en place et soutenir des espaces de dialogue et de cogestion entre collectivités et professionnels, en mobilisant le PAT ou des médiateurs externes

La réussite d'une politique locale repose sur la concertation. Les collectivités doivent consacrer temps et moyens à la création d'instances réunissant l'ensemble des acteurs territoriaux, dans une logique de subsidiarité où les professionnels de la pêche participent activement aux décisions (Le Gall, 2025 ; Lacombe, 2025).

Ces espaces doivent intégrer la diversité des acteurs, y compris les ONG et associations de pêcheurs locaux, pour favoriser une gouvernance démocratique et efficace (Lauriou, 2025 ; Gascuel, 2025). Par exemple, la mise en relation des pêcheurs, des ONG et des restaurateurs locaux, notamment ceux en charge des cantines scolaires, peut stimuler synergies et collaborations.

En cas de tensions ou de dialogue rompu, la médiation constitue un outil pertinent : selon le Code de justice administrative, elle est "un processus structuré… visant la résolution amiable de différends avec l'aide d'un tiers" (Article L.213-1). Dans le cadre d'un PAT, la collectivité peut jouer un rôle de médiateur, en veillant à choisir une personne légitime et proche du territoire. Un médiateur connaissant les réalités locales et le secteur de la pêche facilite le dialogue, renforce la confiance entre acteurs et soutient la coopération à long terme (Lauriou, 2025 ; Lacombe, 2025).

Il est important de créer des espaces de rencontres interprofessionnels, par exemple entre restaurateurs et pêcheurs, afin de favoriser les synergies et la collaboration autour des filières locales. »

Benoit Lauriou, Vice-président en charge des déchets, de la transition énergétique et de l'alimentation, Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz

Un outil de médiation : le guide de France Médiation

France Médiation est une association fédérant plus de 90 adhérents (structures associatives, publiques, réseaux, etc) spécialisés dans la conduite de projets de médiation. Elle mène des actions en faveur du développement et de la reconnaissance de ce secteur professionnel.

Fort de cette expérience, France Médiation a réalisé un guide de la médiation dans lequel ils ont créé un référentiel d'activités de médiation à partir d'observation d'expériences sur toute la France: présence active de proximité, gestion de conflits en temps réel, veille sociale territoriale, concertation avec les habitants et les institutions, etc.

Le guide livre également de précieux conseils sur les postures et outils de communication à employer pour un exercice de médiation réussi : comment questionner, travailler sa posture, etc. Pour en savoir plus sur la médiation, découvrez leur guide ici.

Les prud'homies en Méditerranée : une institution millénaire au service d'une gouvernance locale de la pêche

Les prud'homies de pêche, institutions quasi millénaires en Méditerranée, reposent sur un cadre juridique distinct du système administratif actuel (Pierchon-Bédry, 2012). Composées de pêcheurs auto-organisés, elles gèrent collectivement l'accès et l'exploitation des ressources halieutiques sur leur territoire.

On compte aujourd'hui 33 prud'homies, dont le degré d'activité varie, fédérées au sein d'une union renforçant leur poids institutionnel. Cette gouvernance locale, fondée sur des règles internes élaborées par les pêcheurs, offre une alternative aux comités des pêches, souvent plus formels (Bloom, 2025).

La prud'homie de Palavas, qui a initié la création d'une aire marine protégée, illustre la capacité de ces institutions à impulser des actions concrètes pour une gestion durable des espaces marins. Fondées sur l'auto-organisation, elles constituent un levier précieux pour la participation locale et la co-construction de politiques halieutiques adaptées aux spécificités méditerranéennes (Pierchon-Bédry, 2012).

Figure X : Carte des Prud'homies en Méditerrannée (source : C. Connaulte)

Sensibiliser dès le plus jeune âge pour renforcer la demande locale responsable

Le développement d'actions de sensibilisation auprès des enfants et de leurs familles sur les enjeux de provenance et de durabilité des produits de la mer constitue un levier majeur. Cette démarche contribue à faire évoluer les habitudes alimentaires, à accroître la demande en produits locaux et durables, et à légitimer ainsi les politiques publiques portées par les collectivités (Blandin, 2025).

ZOOM SUR : LE POISSON DANS LES MARCHÉS PUBLICS ET LES CUISINES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La restauration collective constitue l'un des leviers majeurs à disposition des collectivités pour structurer les filières locales, y compris celle des produits de la mer. Pourtant, ce potentiel reste aujourd'hui largement sous-exploité. Dans de nombreuses cantines, les produits de la mer servis sont principalement des produits surgelés ou transformés (poisson pané, filets précuits…), alors que des approvisionnements en poissons frais, issus d'une pêche responsable, seraient possibles. Les freins identifiés relèvent à la fois de la réglementation, de l'offre disponible, de contraintes logistiques et techniques, ainsi que de la culture alimentaire. Des expériences territoriales montrent toutefois que des marges de manœuvre existent.

LES FREINS

Les règles des marchés publiques ne permettent pas de privilégier les poissons de la pêche locale et/ou responsable

Les règles encadrant les marchés publics ne permettent pas de privilégier explicitement les produits issus de la pêche locale et responsable. Pour qu'un produit de la mer soit comptabilisé dans le quota des 50 % de produits dits "durables" imposé par la loi EGALIM, il doit posséder un label reconnu par cette loi. Or, il n'existe pas à ce jour de label environnemental spécifiquement adapté à la pêche responsable, ce qui rend la reconnaissance des bonnes pratiques difficile. Par ailleurs, les règles relatives aux marchés publics ne permettent pas de privilégier les produits locaux (Moullec, 2025).

Le label MSC, bien qu'accepté dans le cadre de la loi EGALIM, reste surtout accessible aux pêcheries industrielles à gros volumes et ne reflète pas toujours les méthodes plus sélectives et respectueuses de la pêche côtière. En conséquence, certaines collectivités privilégient par défaut le poisson d'élevage, plus simple à intégrer dans les cahiers des charges, et le seul à pouvoir être labellisé "bio". Si ce choix facilite la conformité réglementaire et la planification, il n'est pas exempt d'impacts environnementaux (voir p38) (Noël, 2025).

> **Le label MSC est reconnu dans les cantines au titre de la loi EGALIM, mais aujourd'hui, il reste surtout adapté aux grandes unités de pêche avec des volumes importants, plus faciles à certifier. Les pêcheurs artisans y voient souvent un dispositif peu adapté à leur réalité. Labelliser l'aspect environnemental de la pêche reste complexe, et si un label bio existe pour l'aquaculture, il n'existe pas encore pour la pêche sauvage.**
>
> ***Julien Noël, Géographe***

Une offre en produits de la mer responsables insuffisante car peu de pêcheurs sont engagés dans une démarche de pêche durable ou difficilement identifiables

De nombreux territoires ne disposent pas d'une offre suffisante pour alimenter la restauration collective. Peu de pêcheurs sont engagés dans une démarche de pêche responsable reconnue, et les volumes disponibles sont souvent limités.

De plus, les mareyeurs se montrent parfois peu enclins à adapter leurs pratiques aux exigences spécifiques de la commande publique (volumes constants, produits désarêtés, conditionnement adapté), ce qui freine les partenariats locaux (De Soyres, 2025) (Gay-Para, 2025).

La tentative d'imposer le label "Pêche durable" comme critère d'approvisionnement pour les cantines s'est heurtée à une réalité simple : l'offre disponible est très insuffisante pour répondre aux besoins. »

Magali Gay-Para, chargée de mission Stratégie Alimentaire Territoriale, Ville et Eurométropole de Strasbourg

Des contraintes techniques et logistiques associées à l'intégration de poisson frais dans la restauration collective

Différentes contraintes techniques à l'intégration de poisson frais en restauration collective sont avancées par les collectivités :

- **Traçabilité et régularité**

La pêche, activité de chasse dépendante des aléas naturels, ne garantit pas de volumes constants ni parfaitement prévisibles. Cette variabilité structurelle se concilie difficilement avec les besoins de la restauration collective, qui doit servir un nombre fixe de repas chaque jour (Noël, 2025).

- **Conservation et sécurité sanitaire**

Le poisson frais est un produit hautement périssable. Il doit être maintenu à 2°C maximum sans rupture de la chaîne du froid, sous peine de devenir impropre à la consommation. Sa durée de conservation est courte, ce qui impose une logistique très réactive.
Pour les collectivités éloignées du littoral, le transport réfrigéré augmente les coûts et peut compromettre la fraîcheur des produits (Trouillet, 2025). Compte tenu de ces contraintes, certaines structures optent pour le poisson surgelé, plus simple à stocker et à gérer.

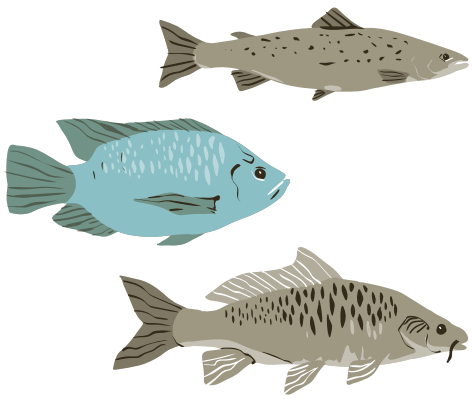

L'approvisionnement en poisson frais pose aussi un frein technique majeur lié à la conservation. Pour disposer de volumes suffisants, il faut conserver les produits plusieurs jours, ce qui est particulièrement difficile pour les protéines aquatiques. La congélation est une solution, mais elle soulève d'autres enjeux, notamment une consommation énergétique importante. »

Brice Trouillet, Professeur des universités / Directeur de l'UMR LETG, CNRS & Universités de Brest, Nantes et Rennes 2

Préparation et compétences en cuisine

Le travail du poisson frais (filetage, désarêtage, portionnement) nécessite des savoir-faire spécifiques peu répandus en restauration collective. Là où ils existent, ils relèvent souvent d'initiatives individuelles, qualifiées par certains acteurs d'actes militants pour maintenir la présence de poisson frais au menu. Faute de temps, de personnel formé et de matériel adapté, la majorité des cuisiniers privilégient le surgelé, plus homogène, stable en grammage et simple à intégrer aux préparations (Lauriou, 2025) (Blandin, 2025) (Noël, 2025).

Dans la restauration collective, peu de professionnels sont formés au filetage et à la préparation du poisson, ce qui freine l'introduction de produits frais dans les menus. »

Gauthier Blandin, Responsable du service restauration et responsable achat, Ville de Dunkerque

LES RECOMMANDATIONS

Cartographier ses approvisionnements actuels et fixer des objectifs réalistes

La première étape pour une collectivité ou un responsable des achats consiste à cartographier précisément ses approvisionnements : quelle part provient du chalut de fond, de la pêche artisanale, de l'importation, etc. Cette vision claire du réel permet de baser les décisions sur des données concrètes et d'identifier les leviers de progrès.

Sur cette base, il convient de définir des objectifs réalistes : par exemple réduire la part de produits issus du chalut ou d'importation, tout en maintenant un approvisionnement stable. Cette démarche graduelle facilite l'adhésion des services, assure la cohérence des choix et permet de suivre l'évolution des pratiques sur le territoire (Gascuel, 2025).

> **On boucle la boucle de l'achat : la qualité des pratiques de pêche commence dès l'acheteur. Ce dernier porte une responsabilité partagée dans le respect des bonnes pratiques. Il ne peut plus se contenter de dire "tu vas me chercher ça", mais doit affirmer "c'est nous qui consommons ce que tu pêches"**
>
> ***Maxime Cordier, Responsable du service restauration, Ville de Fontenay-sous-Bois, président d'AGORES***

Construire un cahier des charges exigeant mais flexible sur les espèces

Pour atteindre les objectifs fixés et garantir un approvisionnement en poisson frais adapté aux exigences de la restauration collective, il est essentiel de concevoir des marchés publics combinant rigueur et souplesse. Les critères doivent être stricts quant aux pratiques de pêche responsables, mais flexibles sur les espèces ciblées.

Il s'agit de renverser la logique traditionnelle où la restauration collective commande un produit précis auquel le fournisseur doit se conformer (Cordier, 2025). Dans le cas du poisson, l'acheteur public doit s'adapter à la variabilité inhérente à l'activité de pêche, en acceptant d'acheter ce qui est pêché, à condition que cela respecte les exigences du cahier des charges (Ville de Fontenay-sous-Bois, 2025).

Cette approche permet de valoriser des espèces sous-consommées et moins exposées au risque de raréfaction, par exemple en demandant « poisson frais blanc » plutôt qu'une espèce précise (Lacombe, 2025).

Les critères techniques relatifs à la pêche responsable peuvent être variés, dès lors qu'ils ne restreignent pas la zone géographique de capture, afin d'éviter toute atteinte aux règles de la commande publique. Parmi ceux-ci, on peut citer la taille maximale du bateau, la durée maximale des sorties en mer, le nombre d'équipiers, les engins utilisés, la profondeur de pêche, ou encore le maillage des filets.

Pour que ces exigences portent leurs fruits, il est indispensable de réaliser un travail de sourcing en amont. Les pêcheurs, souvent peu informés des marchés publics, doivent être identifiés à l'avance afin de construire un cahier des charges réaliste et adapté. Ce pré-repérage assure à la collectivité d'avoir au moins un ou deux fournisseurs capables de répondre aux critères fixés, garantissant ainsi la viabilité du marché (Cordier, 2025).

Enfin, la mise en œuvre de cette méthode peut nécessiter d'adapter certaines pratiques de la restauration collective, notamment l'habitude de proposer des plats uniformes. Pour un même service, les assiettes des enfants peuvent contenir des espèces de poisson différentes selon les arrivages, ce qui peut générer des tensions avec les parents. Il est important de communiquer clairement que la quantité de poisson blanc reste identique pour tous les enfants et que les apports nutritionnels sont comparables, seule l'espèce varie (Cordier, 2025).

Lorsque les cantines sont contraintes de recourir à des produits surgelés d'importation, le label MSC peut être mobilisé : bien qu'imparfait, il garantit au moins que le poisson ne provient pas de pêcheries illégales, ce qui reste préférable à l'achat de produits issus de l'élevage ou de pêches non certifiées. Dans le même temps, les collectivités devraient chercher à introduire progressivement des produits frais, de préférence nationaux (Pavillon France) et limiter la part de chalut de fond (Gascuel, 2025).

Figure 20 : Extrait du menu septembre 2025 des cantines scolaires de Fontenay-sous-Bois - Au lieu d'indiquer une espèce précise, le menu indique le vendredi 5 "Poisson frais retour de pêche" afin de rester flexible en fonction des arrivages

Adapter le budget en combinant réduction des portions, lutte contre le gaspillage et circuits courts

L'achat de poisson frais implique un coût supérieur, mais il est possible de compenser cette dépense par différentes stratégies : réduction des grammages, lutte contre le gaspillage alimentaire, ou adaptation des menus. Comme l'illustre l'expérience de Fontenay-sous-Bois rapportée par Maxime Cordier, le travail sur le sourcing, l'ajustement des menus et la limitation du gaspillage a permis d'intégrer du poisson frais dans les repas, avec un prix allant jusqu'à 15-20 € le kilo, sans déstabiliser le budget.

Le recours à des circuits courts, en direct avec les pêcheurs, contribue à réduire les surcoûts liés aux intermédiaires et à limiter les fluctuations excessives du marché (Cordier, 2025).

La mise à disposition d'un catalogue recensant l'offre durable issue de la pêche française, avec une présentation en différentes gammes (frais, surgelé, conserves), constituerait un outil précieux pour les collectivités. Ce catalogue pourrait être complété par un guide afin d'accompagner les collectivités dans le travail de sourcing, la construction du marché public et l'optimisation des coûts associés (De Soyres, 2025). Le Département de Loire-Atlantique semble avoir initié ce travail en mettant à disposition un guide succinct à cet effet (Département Loire-Atlantique, 2022). Lien vers le guide.

S'associer à des entreprises locales pour la préparation du poisson frais

Certaines collectivités, comme Dunkerque, ont choisi de s'appuyer sur des entreprises locales spécialisées pour assurer le filetage et la préparation du poisson frais, garantissant ainsi des produits sans peau ni arêtes. À Fontenay-sous-Bois, cette étape est déléguée directement aux pêcheurs fournisseurs, intégrée dès la définition du marché public, qui prévoit l'achat de filets de poisson blanc plutôt que de poissons entiers. Dans tous les cas, il est essentiel que les poissons ne soient pas livrés entiers dans les cuisines, mais préparés en amont par des professionnels qualifiés, afin de faciliter le travail des équipes de cuisine et garantir la sécurité alimentaire (Cordier, 2025) (Blandin, 2025).

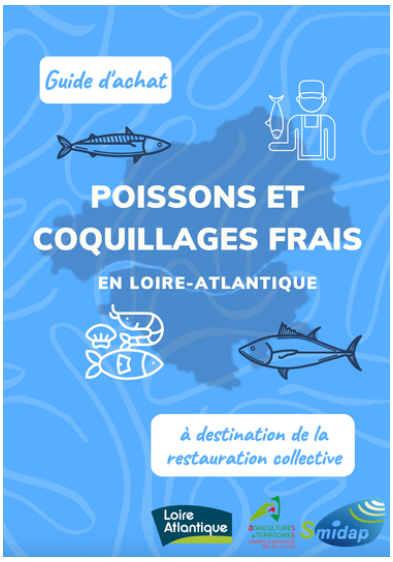

Encourager la cuisson du poisson frais sur place et former les cuisiniers à leur préparation

Si le poisson frais arrive sous forme de filets sans arêtes dans les cuisines des cantines, sa préparation ne requiert que très peu de compétences spécifiques de la part des cuisiniers. L'essentiel repose alors sur la maîtrise de la chaîne du froid, la préparation adaptée à la sensibilité des enfants, ainsi que la maîtrise de recettes favorisant l'acceptation du poisson, tout en veillant à une cuisson optimale. Pour cela, il peut être intéressant de proposer des formations adaptées aux cuisiniers des restaurants collectifs (Blandin, 2025).

Certaines pratiques culinaires peuvent par ailleurs améliorer la préparation en cuisine tout en préservant la qualité organoleptique du poisson. La cuisson sur place, juste avant le service, est un levier important pour conserver la fraîcheur et les qualités gustatives du produit. Cela nécessite que les cuisines des cantines disposent de fours adaptés, comme c'est le cas à Fontenay-sous-Bois ou dans les communes de la Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz (Lauriou, 2025) (Cordier, 2025).

> **Nous avons conservé de vrais fours de cuisson dans les écoles, pas seulement des fours de remise en température. Le poisson, livré cru, est préparé en sauce en cuisine centrale puis cuit sur place, ce qui préserve ses qualités organoleptiques.**
>
> ***Maxime Cordier, Responsable du service restauration, Ville de Fontenay-sous-Bois, président d'AGORES***

La gestion des déchets liés à la préparation du poisson ne constitue pas un frein majeur lorsque l'achat porte sur des filets préparés en amont par les pêcheurs, limitant ainsi la production de peau et d'arêtes à traiter. Par ailleurs, la généralisation de la collecte des biodéchets dans les établissements complète la gestion des éventuels restes alimentaires (Fontenay, 2025).

Enfin, le développement d'un guide de recettes adaptées au poisson, destiné aux gestionnaires et cuisiniers de restauration collective, pourrait constituer un outil précieux pour faciliter l'intégration régulière du poisson frais dans les menus.

Les formations à destination du personnel de cuisine de ma restauration collective

- **AFPA - Formation « Cuisiner et valoriser la cuisson des poissons en restauration collective ».** Cette formation de 2 jours vise à former le personnel des cuisines de la restauration collective à adapter les techniques pour maîtriser le juste point de cuisson des poissons, tout en optimisant les coûts. Plus d'informations.
- **CNFCE - Formation « Cuisine créative autour du poisson »** Cette formation de 2 jours a pour objectif de former le personnel de la restauration privé ou collective à la préparation de recettes innovantes autour du poisson afin d'en faciliter son appropriation auprès des mangeurs. Plus d'informations.

(Ré)introduire la culture de la mer et de l'arête chez les enfants

Pour favoriser l'acceptation du poisson frais, il est essentiel de communiquer sur son origine, ses qualités et ses spécificités, notamment dans les territoires non côtiers où cette culture est souvent absente. La réintroduction du poisson frais dans les menus implique également d'habituer les enfants à la possible présence d'arêtes, qui peut parfois susciter des craintes, voire des traumatismes. Pour accompagner cette étape, Fontenay-sous-Bois a mis en place des formations destinées aux animateurs en charge des repas. Ces derniers sont ainsi formés à rassurer les enfants, à leur apprendre à identifier et retirer les arêtes en toute sécurité (Cordier, 2025).

Figure 21 : Synthèse des recommandations

3 AXES POUR FACILITER L'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS EN FAVEUR D'UNE PÊCHE DURABLE ET NOURRICIÈRE

#1 S'acculturer aux enjeux de la mer et initier une réflexion

- S'appuyer sur la notion de **pêchécologie** pour mobiliser autour d'une vision partagée
- Exploiter pleinement les **compétences réglementaires** des collectivités
- Réaliser des **diagnostics territoriaux précis** et cartographier les acteurs pour mieux orienter l'action publique
- Encourager la **structuration collective des professionnels** pour renforcer leur voix et faciliter le dialogue
- Encourager une **approche transversale de la maritimité**, au-delà de la seule pêche
- S'inspirer d'autres collectivités en France comme à l'étranger en participant à des projets de coopération

#2 Mobiliser des financements pour son projet pêche & alimentation durable

- Associer la volonté politique à une **stratégie budgétaire cohérente**
- **S'associer aux autres échelons administratifs** et développer des partenariats publics-privés
- **Solliciter les subventions européennes** dédiées, notamment via le FEAMPA
- Démarrer par des **projets pilotes à faibles coûts** pour créer une dynamique locale
- S'appuyer sur les **financements de la coopération internationale** afin de financer ses projets localement et d'apprendre d'autres collectivités

#3 Mettre en oeuvre son projet avec les professionnels de la filière

- Mettre en place des **espaces de dialogue et de cogestion** entre collectivités et professionnels, en mobilisant le PAT ou des médiateurs externes
- **Sensibiliser les plus jeunes p**our renforcer la demande responsable

Zoom sur : Le poisson en restauration collective

- **Cartographier les approvisionnements** actuels et fixer des objectifs réalistes
- Construire un **cahier des charges exigeant** mais flexible sur les espèces
- Adapter le budget en combinant **réduction des portions, lutte contre le gaspillag**e et circuits courts
- **S'associer à des entreprises locales** pour la préparation du poisson frais
- Encourager la cuisson du poisson frais sur place et **former les cuisiniers** à leur préparation
- **(Ré)introduire la culture de la mer** et de l'arête chez les enfants

CONCLUSION

Le secteur de la pêche présente une diversité d'enjeux et d'acteurs. Il est confronté à des défis écologiques : les stocks marins s'épuisent, la consommation se concentre autour d'un nombre d'espèces restreint, l'activité génère un impact carbone certain et contribue à la pollution des milieux. Il doit également relever des enjeux économiques : la pêche artisanale subit la concurrence des importations et doit composer avec les décisions prises à l'échelle de l'UE, qui tendent à privilégier les navires pratiquant une pêche industrielle peu respectueuse des écosystèmes.

Enfin, le secteur doit intégrer des dimensions sociales et territoriales : préserver les emplois locaux, maintenir des savoir-faire traditionnels, assurer un rôle nourricier pour les populations, tout en conciliant ces objectifs avec la durabilité des écosystèmes. Cette diversité d'enjeux se double de la multiplicité des acteurs – collectivités, pêcheurs, comités, ONG, entreprises – dont les intérêts peuvent parfois être contradictoires, rendant la gouvernance locale complexe et laissant les collectivités parfois incertaines sur les points de départ et les interlocuteurs à mobiliser.

Malgré ces défis, les collectivités disposent de marges de manœuvre concrètes pour soutenir une filière pêche durable et nourricière. Elles peuvent mobiliser plusieurs compétences déjà présentes en interne : la gestion des ports et des marchés, le développement économique local, la restauration collective et l'approvisionnement en produits de la mer, la planification territoriale, ainsi que la gestion des espaces naturels et des zones littorales. Ces compétences constituent autant de leviers directs pour accompagner les acteurs de la filière et renforcer leur rôle dans les systèmes alimentaires territoriaux.

D'autres leviers d'action sont tout aussi déterminants. L'engagement politique des élus constitue un préalable pour inscrire la pêche dans les politiques locales et mobiliser des moyens adaptés.

L'accès à l'information et l'acculturation au secteur permettent de construire un langage commun entre collectivités et professionnels, favorisant une prise de décision éclairée.

La création de liens, le dialogue et la confiance entre acteurs sont essentiels pour stimuler des dynamiques collectives durables. Le regroupement des pêcheurs en associations, coopératives ou structures collectives renforce également leur visibilité et leur capacité d'action.

Enfin, l'échange de pratiques et de retours d'expérience entre collectivités, à l'échelle nationale ou internationale, constitue un levier stratégique pour enrichir les stratégies locales et accélérer l'engagement en faveur d'une pêche durable et nourricière. Ces coopérations permettent d'identifier des solutions adaptées aux contextes locaux, de s'inspirer de méthodes éprouvées, et d'éviter la simple reproduction mécanique de modèles ou technologies, tout en favorisant l'innovation et la résilience des territoires.

PERSONNES INTERROGÉES

22 personnes ont été interrogées, soit lors d'entretiens organisés en visioconférence, soit par écrit via des réponses apportées par email aux questions transmises.

- Gauthier Blandin, Responsable du service restauration et responsable achat, Ville de Dunkerque
- Camille Bellot, Chargée d'opérations commercialisation et filières agricoles - Service Alimentation Durable, Métropole Aix-Marseille-Provence
- Maxime Cordier, Responsable du service restauration, Ville de Fontenay-sous-Bois, président d'AGORES
- Fanny Darbois, Experte transition alimentaire, innovation sociale et développement territorial
- Jacques Doudet, Secrétaire général du comité des pêches de Bretagne
- Laurent Duval, Vice-président de Lorient Agglomération chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'aménagement et de la valorisation de l'espace rural, maire de Languidic et co-président de l'association Terres en villes
- Léna Fréjaville, Coordinatrice de projets - Transition sociale écologique des pêches, BLOOM Association
- Didier Gascuel, Professeur en écologie marine, Institut Agro de Rennes
- Thomas Le Gall, Pêcheur ligneur, Président et cofondateur de l'association "Pêche Avenir Cap-Sizun"
- Magali Gay-Para, chargée de mission Stratégie Alimentaire Territoriale, Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Sacha Lavaurs, Fonds de dotation ANTI-GASPI
- Shani Lacombe, Cheffe de projet, Meresco
- Benoit Lauriou, Maire de Pont-Croix et vice-président en charge des déchets, de la transition énergétique et de l'alimentation, Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz
- Marine Le Roux, Chargée de mission projet alimentaire territorial (PAT), Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz
- Magali Martin, Cheffe de projet du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique de la Communauté de communes du Cap Corse pour le PAT Cap Corse
- Yvan Moullec, Maire de Plouhinec, vice-président en charge de l'économie et conseiller régional, Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz
- Julien Noël, Géographe, chercheur associé à ESO-Nantes, UMR ESO CNRS
- Matteu Quiriconi, Chargé du PAT Cap Corse, Communauté de communes du Cap Corse
- Pierre-Etienne Rollet, Consultant, Via Aqua
- Claire Sergent, Chargée de coordination pêcheurs, BLOOM Association
- Brice Trouillet, Professeur des universités / Directeur de l'UMR LETG, CNRS & Universités de Brest, Nantes et Rennes 2
- Charlotte de Soyres, Chargée de projet Alimentation, Le Havre Seine Métropole

LISTE DES FIGURES

- **Figure 1** : Répartition des comités des pêches en France hexagonale et d'Outre-mer (CNPMEM, n.d)
- **Figure 2** : Localisation de l'activité de mareyage en France métropolitaine (FranceAgriMer, 2025c)
- **Figure 3** : Répartition des achats en volume par mode de conservation pour les différents circuits de distribution en restauration (FranceAgriMer, 2024).
- **Figure 4** : Nombre d'entreprises de poissonnerie par région en 2016 (FranceAgriMer, 2024)
- **Figure 5** : Rôles et interactions des acteurs qui réglementent et influencent le secteur
- **Figure 6** : Flux de produits et cartographie des interactions entre les acteurs de la filière pêche de la production à la consommation
- **Figure 7** : Analyse de la capacité d'influence et de l'intérêt / engagement des acteurs en faveur d'une filière durable et nourricière
- **Figure 8** : Consommation moyenne de produits de la mer, annuelle et par habitant en France (FranceAgriMer, 2024).
- **Figure 9 :** Evolution des quantités et des prix des poissons achetés par les ménages français, tous circuits de distribution (FranceAgriMer, 2025)
- **Figure 10** : Valeur des importations par espèce en 2023 (FranceAgriMer, 2025)
- **Figure 11** : Balance des échanges en 2023 en valeur (FranceAgriMer, 2024).
- **Figure 12** : Structure de la flotte française de pêche en 2022 (Agreste, 2024).
- **Figure 13** : Composition en % du prix moyen annuel au détail en GMS du lieu noir frais découpé (FraneAgriMer, 2024a)
- **Figure 14** : Évolution des populations de poisson en Europe (Collectif pêche et développement, 2022)
- **Figure 15** : Evolution de la surpêche entre 2015 et 2023 en France hexagonale (Ifremer, 2025b)
- **Figure 16** : État des populations de poissons exploitées dans les 5 départements d'Outre-mer en 2021 (part des débarquements en volume) (Ifremer, 2025b)
- **Figure 17** : Illustration des différentes techniques et engins de pêche (Ifremer, 2023)
- **Figure 18** : Infographie - Le gaspillage des produits de la mer (Fonds Anti-Gaspi, 2025)
- **Figure 19** : Synthèse des champs de compétence et moyens d'intervention des collectivités territoriales en faveur d'une filière pêche durable et nourricière
- **Figure 20** : Extrait du menu septembre 2025 des cantines scolaires de Fontenay-sous-Bois - Au lieu d'indiquer une espèce précise, le menu indique le vendredi 5 "Poisson frais retour de pêche" afin de rester flexible en fonction des arrivages
- **Figure 21** : Synthèse des recommandations

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agreste. (2024). Résultats économiques de la flotte de pêche française. https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2407/Primeur2024-7_FlotteDePeche.pdf&ved=2ahUKEwj-u5Wi9cWOAxU3gf0HHY3EJ2sQFnoECEEQAQ&usg=AOvVaw0hyVAHXDl3MN8jVXwVZgPF
- Agrocampus Ouest. (2009). Analyse des attentes des consommateurs de produits de la mer frais. Rapport final Cogépêche - Phase 1. https://halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/435.pdf
- Annuaire-Mairie. (2024). Communauté de communes de Marie-Galante (Guadeloupe) – Données démographiques et administratives. https://www.annuaire-mairie.fr/communaute-communes-de-marie-galante.htm
- ANSES. (2010). Consommation des poissons, mollusques et crustacés : aspects nutritionnels et sanitaires pour l'Homme. https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2006sa0035Ra.pdf
- ANSES. (2016). Poissons et produits de la pêche, conseils de consommation. https://www.anses.fr/fr/system/files/ANSES-Ft-RecosPoissons.pdf
- ASC. (2023). A partir du 23 avril, les Français ne consomment plus que du poisson importé. https://fr.asc-aqua.org/actualit%C3%A9s/a-partir-du-23-avril-les-francais-ne-consomment-plus-que-du-poisson-importe/
- Assemblée nationale. (2019). Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires économiques sur la pêche. Rapport Numéro 2293. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b2293_rapport-information.pdf
- Bastia Agglomération. (2023). TRA MARE E TERRA : LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA CAB ET DE LA CC CAPI CORSU. https://www.bastia-agglomeration.corsica/tra-mare-e-terra-le-projet-alimentaire-territorial-de-la-cab-et-de-la-cc-capi-corsu/
- Bellot C. (2025). Entretien réalisé avec Camille Bellot, Chargée d'opérations commercialisation et filières agricoles - Service Alimentation Durable, Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Blandin G. (2025). Entretien réalisé avec Gauthier Blandin, Responsable du service restauration et responsable achat, Ville de Dunkerque.
- BLOOM. (2011). L'empreinte carbone. https://bloomassociation.org/lempreinte-carbone/
- BLOOM. (2020). L'imposture du label MSC. https://www.bloomassociation.org/wp-content/uploads/2020/05/imposture-label-msc.pdf
- BLOOM. (2023). Quotas de pêche : les associations montent au créneau. https://bloomassociation.org/recours-gracieux-quotas/
- BLOOM. (2023b). Délibérément ignorants. Une évaluation de la réponse de la grande distribution européenne face à la destruction des écosystèmes marins et aux violations des droits humains dans la pêche thonière. https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2023/11/Deliberement-ignorants.pdf
- BLOOM. (2024). Du poison dans le poisson. Chronique d'un scandale de santé publique. https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2024/10/rapport-Mercure-FR.pdf?utm_campaign=CP%20FR%20-%20Mercure&utm_medium=email&utm_source=Mailjet
- BLOOM. (2025a). Changer de Cap. Pour une transition sociale-écologique des pêches. https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2025/01/Rapport-Changer-de-cap.pdf
- BLOOM. (2025b). La pêche artisanale. https://bloomassociation.org/je-m-informe/le-secteur-de-la-peche-en-france/la-peche-artisanale/
- BLOOM. (2025c). S'affranchir du chalut. https://for-the-ocean.org/wp-content/uploads/2025/03/Saffranchir-du-chalut-BLOOM.pdf
- BLOOM. (2025d). Politique commune de la pêche : mettre en oeuvre plutôt que détruire. https://bloomassociation.org/politique-commune-de-la-peche-mettre-en-oeuvre-plutot-que-detruire/
- BLOOM. (2025e). La représentation de la filière pêche. https://bloomassociation.org/je-m-informe/le-secteur-de-la-peche-en-france/la-representation-de-la-filiere/
- BLOOM. (n.d). Obtenir des aires marines réellement protégées (AMP). https://bloomassociation.org/nos-campagnes/obtenir-des-aires-marines-reellement-protegees/quel-est-le-probleme/?utm
- Breizhmer. (2025). https://label.breizhmer.bzh/
- Bretagne économique. (2024). CCI Côtées d'Armor. L'année 2023 confirme une nouvelle fois la solidité de la filière pêche dans le département. https://www.bretagne-economique.com/actualites/cci-cotes-darmor-lannee-2023-confirme-une-nouvelle-fois-la-solidite-de-la-filiere-peche-dans-le-departement/
- Briand G. (2024). Thomas Le Gall, à la ligne sur la pointe bretonne. Dans : Le Peuple Breton.
- Brocqueville, Clarisse (L'Institut Agro Rennes-Angers). (2023). Stratégies de valorisation des coproduits et invendus chez Poiscaille. https://halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/memoires/222309.pdf
- Chambre régionale des comptes Bretagne. (2023). Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouille. Rapport d'observations définitives et sa réponse. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/BRR2022-26.pdf?utm
- Chauveau, Loïc (Sciences et Avenir). (2023). La difficile transition de la pêche française vers la décarbonation. https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/mers-et-oceans/la-difficile-transition-de-la-peche-francaise-vers-la-decarbonation_174483

- Chuenpagdee et al.. (2006). Bottom-up, global estimates of small-scale marine fisheries catches. Fisheries Centre Research Reports 14 (8). University of British Columbia, Vancouver (Canada).
- CIRAD. (2024). TP4D - Des approches territoriales pour un développement durable. CIRAD. https://www.cirad.fr/Media/actualites/actualite/documents/2024-documents-actus/tp4d-des-approches-territoriales-pour-un-developpement-durable
- CNPMEM (2024). Panorama de la pêche française. https://www.comite-peches.fr/la-peche-francaise/panorama-de-la-peche-francaise/
- CNPMEM. (2022). Statistiques résultats élections 2022. https://www.comite-peches.fr/wp-content/uploads/2024/02/Resultats-stats-2022-5-05.pdf
- CNPMEM. (2024a). Les organisations de producteurs (OP). https://www.comite-peches.fr/la-peche-francaise/les-organisations-de-producteurs-op/
- CNPMEM. (2024b). Panorama de la pêche française. https://www.comite-peches.fr/la-peche-francaise/panorama-de-la-peche-francaise/
- CNPMEM. (2025a). Enquête sur l'image des métiers de la pêche en France. https://www.comite-peches.fr/wp-content/uploads/Enquete-sur-le-metier-de-pecheur-Mai-2025-vDEF.pdf
- CNPMEM. (2025b). Les acteurs de la gestion des pêches. https://www.comite-peches.fr/la-peche-francaise/les-acteurs-de-la-gestion-des-peches/
- CNPMEM. (N.d). Carte des comités des pêches en France. https://www.comite-peches.fr/carte-des-comites-des-peches-en-france/
- Collectif pêche et développement (2022). Bilan 2022 : en Europe, la surpêche recule mais l'objectif de 100% de poissons issus de populations exploitées durablement n'est pas atteint. https://peche-dev.org/spip.php?article436
- Comité national des pêches. (2023). Quelques chiffres - l'emploi à la pêche. https://www.comite-peches.fr/marin-pecheur/chiffres-cles-emploi/?utm
- Commission européenne (2024). Commission report on fisheries technical measures highlights sustainability benefits. Disponible sur : https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/news/commission-report-fisheries-technical-measures-highlights-sustainability-benefits-2024-07-30_en
- Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz. (2024). Plan d'actions du PAT
- Communauté de Communes de Marie-Galante. (2023). La pêche à Marie-Galante. https://paysmariegalante.fr/fr/rb/1954760/la-peche-7
- Communauté de Communes de Marie-Galante. (2025). Cahier des charges – Appel à projets DLAL FEAMPA 2021-2027 – Organisation du GALPA Pays Marie-Galante. https://api.neopse.com/rest/site/files/download/1930713
- Cordier M. (2025). Entretien réalisé avec Maxime Cordier, Responsable du service restauration, Ville de Fontenay-sous-Bois, président d'AGORES.
- Cour des comptes européenne. (2022). Lutte contre la pêche illicite: l'action de l'UE repose sur des systèmes de contrôle bien en place, mais pâtit de l'hétérogénéité des contrôles et des sanctions dans les Etats membres. https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR22_20/SR_Illegal_fishing_FR.pdf
- Crédit Agricole. (2024). Etude de marché Poissonnerie. Chiffres et éléments. https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://propulsebyca.fr/idees-business/poissonnerie/etude-marche&ved=2ahUKEwip5e7WgvmOAxU3SfEDHVPzJlgQFnoECBcQAQ&usg=AOvVaw1cH9JRUpZPsFzmus9mZq_2
- CRPMEM, WWF & Ifremer. (2024). Estimation de la pêche illégale étrangère en Guyane française. https://archimer.ifremer.fr/doc/00909/102042/113281.pdf
- CRPMEM/Nouvelle-Aquitaine. (2025a). Comprendre l'organisation administrative et réglementaire de la pêche. https://www.peche-nouvelleaquitaine.com/comprendre-lorganisation-administrative-et-reglementaire-de-la-peche
- CRPMEM/Nouvelle-Aquitaine. (2025b). Les ventes directes. https://www.peche-nouvelleaquitaine.com/les-ventes-directes
- CRPMEM/Nouvelle-Aquitaine. (2025c). Les enjeux de la vente directe à l'étal en Nouvelle-Aquitaine. https://www.peche-nouvelleaquitaine.com/reglementations-sur-la-vente-directe-letal
- Daillet, Orphée (Sciences et Avenir). (2024). Du poison dans le poisson : les ONG Bloom et Foodwatch révèlent la contamination des boîtes de thon au mercure. https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/du-poison-dans-le-poisson-les-ong-bloom-et-foodwatch-revelent-la-contamination-des-boites-de-thon-au-mercure_181897
- Daillet, Orphée (Sciences et Avenir). (2025). Pêche illégale : comment le "crime organisé" pille les océans et menace la biodiversité. https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/mers-et-oceans/unoc-mettre-la-peche-illegale-sous-radar-mondial_186385?coming-from-deja-abonne=true
- Darbois F. (2025). Entretien réalisé avec Fanny Darbois, Experte transition alimentaire, innovation sociale et développement territorial.
- De Soyres B. (2025). Entretien réalisé avec Chargée de projet Alimentation, Le Havre Seine Métropole.
- Débat public. (2024). Transformation et commerce des produits de la mer. https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-11/MEMN_Fiche_20_Transformation_produits_mer.pdf
- Denier-Pasquier F. et Ritzenthaler A. (2020). Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires (CESE)
- Département de La Réunion. (2017). Du poisson frais et local, au menu des restaurants scolaires ! https://www.departement974.fr/actualite/poisson-frais-local-au-menu-des-restaurants-scolaires
- Département Loire-Atlantique. (2022). Poissons et coquillage frais en Loire-Atlantique, à destination de la restauration collective. https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2022-05/guide_dachat_poissons_et_coquillages_frais_-_restauration_collective.pdf

- DGAMPA & CMF. (2025). Feuille de route de décarbonation de la filière maritime. https://www.cluster-maritime.fr/wp-content/uploads/2025/03/FDR_Decarbonation-de-la-filiere-maritime_Revision_14112024_compressed-1.pdf
- Doudet J. (2025). Entretien réalisé avec Jacques Doudet, Secrétaire général du comité des pêches de Bretagne.
- Duval L. (2025). Entretien réalisé avec Laurent Duval, Vice-président de Lorient Agglomération chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'aménagement et de la valorisation de l'espace rural, maire de Languidic et co-président de l'association Terres en villes.
- Ethic Ocean. (2023). Consommation. https://www.guidedesespeces.org/fr/consommation-0
- Europe en France. (2025). Programme national FEAMPA 2021-2027. https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/programmes-europeens/programme-national-feampa-2021-2027
- Europe en France. (2025). Programme national FEAMPA 2021-2027. https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/programmes-europeens/programme-national-feampa-2021-2027
- Europe Guadeloupe. (2023). DLAL Pays Marie-Galante – Appel à projets FEAMPA 2021-2027. https://www.europe-guadeloupe.fr/appels_a_projet/dlal-pays-marie-galante/
- European Market Observatory for Fisheries and Aquaculture Products (EUMOFA). (2023). Le marché européen du poisson. https://eumofa.eu/documents/20124/35668/EFM2023_FR.pdf
- FAO (2020). The State of World Fisheries and Aquaculture 2020. Rome : FAO. Disponible sur : https://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9229en
- FAO. (2019). A third assessment of global marine fisheries discards. https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/141decf1-33f3-4837-a137-d6ba8b0a9456/content
- FAO. (2022). La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022. https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/00f1704f-b092-492c-84da-63c2a88923e2/content/sofia/2022/utilization-processing-fisheries-production.html
- FAO. (2025a). Review of the state of world marine fishery resources. https://openknowledge.fao.org/bitstreams/69cd62da-7c32-46c8-9be5-9fdd7f21eb91/download
- FAO. (2025b). Pertes et gaspillages de nourriture dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture. https://www.fao.org/flw-in-fish-value-chains/flw-in-fish-value-chainsloss-and-waste-scenarios/fr/
- Fédération nationale Le Panier de la Mer. (2025). https://www.panierdelamer.fr/
- Fondation Anti-Gaspi. (2025). Pertes et gaspillages dans la filière pêche et aquaculture. https://www.fondsantigaspi.org/_files/ugd/eca8e2_da27a09c517f4599a261aa88db4f084c.pdf?index=true
- Fondation de la mer. (2024). Vaincre la pêche illégale. Une promesse pour nourrir le monde. https://www.fondationdelamer.org/wp-content/uploads/2024/10/Livret-FDM-Peche-INN-Web-2024_10_27.pdf
- France Filière pêche. (2025) Qui sommes-nous ? https://www.francefilierepeche.fr/qui-sommes-nous/missions-actions-filieres/
- France PAT. (2025). PAT de la communauté de communes de Marie-Galante. https://france-pat.fr/pat/pat-miam-galante/
- FranceAgriMer. (2023). Note de conjoncture mensuelle. Filière Pêche et aquaculture. https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/FICHE_FILIERE_PECHE_AQUA_2023_2.pdf
- FranceAgriMer. (2024). Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France – Données 2023. https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/BIL-MER-2024-CHIFFRES-CLES-2023_2.pdf
- FranceAgriMer. (2024a). Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires - Rapport au Parlement. https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/15_2024_section_10_produits_peche_aquaculture_v7.docx_.pdf
- FranceAgriMer. (2025a). Note de conjoncture mensuelle. Filière Pêche et aquaculture. https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/20250110_FICHE%20FILIERE%20PECHE%20AQUA%202025_0.pdf
- FranceAgriMer. (2025b). Evaluation des ressources en biomasse aquatique disponibles en France – coproduits et sous-produits. https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2025-06/Synthe%CC%80se%202025_Etude%20bioe%CC%81conomie%20bleue.pdf
- FranceAgriMer. (2025c). Pêche et aquaculture. Fiche filière. https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/20250110_FICHE%20FILIERE%20PECHE%20AQUA%202025_0.pdf
- FranceAgriMer. Juillet 2023. Etude des nouvelles tendances de consommation des produits aquatiques français en France métropolitaine dans un contexte post-Covid. URL : https://www.franceagrimer.fr/content/download/71682/document/20230720_Etude_consommation_post_Covid_rapport.pdf
- Fréjaville L. (2025). Entretien réalisé avec Léna Fréjaville, Coordinatrice de projets - Transition sociale écologique des pêches, BLOOM Association.
- Gascuel D. (2023). La pêchécologie - Manifeste pour une pêche vraiment durable. https://www.quae.com/produit/1794/9782759236329/la-pechecologie
- Gascuel D. (2025). Entretien réalisé avec Didier Gascuel, Professeur en écologie marine, Institut Agro de Rennes.
- Gay-Para M. (2025). Entretien réalisé avec Magali Gay-Para, Chargée de mission Stratégie Alimentaire Territoriale, Ville et Eurométropole de Strasbourg.
- Grati F., Druon J-N., Gascuel D., Absil C., Bastardie F., Bonanomi S., Fabi G., Glemarec G., Guitton J., Hornborg S., Iriondo A., Jung A., Kalogirou S., Li Veli D., Lloret J., Maravelias C., Moutopoulos D. K., Raid T., Rindorf A., Sala
- A., Lucchetti A. (2025). Fisheries performance indicators for assessing the ecological sustainability of wild-caught seafood products in Europe. https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2665972725000534
- Greenpeace. (2025). Greenpeace France et des chercheurs du CNRS placent sur une carte 10 % d'aires marines protégées de toute forme de pêche. https://www.greenpeace.fr/espace-presse/rapport-greenpeace-france-et-des-chercheurs-du-cnrs-placent-sur-une-carte-10-daires-marines-protegees-de-toute-forme-de-peche/?utm

- Haliotika - Cité de la pêche. (2025). Page d'accueil. https://www.haliotika.com/
- IFAW. (2024). Golfe de Gascogne : des centaines de dauphins seront épargnés en 2025. https://www.ifaw.org/fr/journal/golfe-gascogne-dauphins-epargnes-2025?utm
- IFOP. (2024). Les Français et la consommation de produits de la mer. Enquête Ifop pour Le Marin et Ouest France. https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2024/06/120674-Presentation-VDEF2.pdf
- Ifremer (2023). Les engins de pêche. Ifremer, site institutionnel. Disponible sur : https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins
- Ifremer. (2018). Pour une pêche durable : Affaires maritimes. https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/par-qui/Affaires-Maritimes
- Ifremer. (2021). Eléments de contexte sur la pêche professionnelle française - façade Atlantique. https://archimer.ifremer.fr/doc/00678/78997/81390.pdf
- Ifremer. (2021). Pêche : les labels sont-ils satisfaisants ? https://www.ifremer.fr/fr/ressources/peche-les-labels-sont-ils-satisfaisants
- Ifremer. (2022a). Bilan 2022 : la surpêche recule mais l'objectif de 100% de poissons issus de populations exploitées durablement n'est pas atteint. https://www.ifremer.fr/fr/actualites/bilan-2022-la-surpeche-recule-mais-l-objectif-de-100-de-poissons-issus-de-populations
- Ifremer. (2022b). Les organisations professionnelles. https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/Par-qui/Pecheurs-professionnels/Marin-pecheur/Organisations
- Ifremer. (2022c). Pour une pêche durable : Les acteurs de la gestion. https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/par-qui
- Ifremer. (2023). Outre-mer : un état des populations de poissons souvent mal connu. https://www.ifremer.fr/fr/actualites/outre-mer-un-etat-des-populations-de-poissons-souvent-mal-connu
- Ifremer. (2025a). Le senneur. https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-navires/Senneur
- Ifremer. (2025b). 58 % des volumes de poissons débarqués en 2023 proviennent de populations exploitées durablement. Certaines populations sont cependant menacées de déclin. https://www.ifremer.fr/fr/presse/58-des-volumes-de-poissons-debarques-en-2023-proviennent-de-populations-exploitees
- Ifremer. (2025c). Enjeux de durabilité et défis de la pêche artisanale dans les régions ultrapériphériques d'Outre-Mer. https://www.ifremer.fr/sites/default/files/2025-05/gtom.pdf
- L'Info Durable. (2023). La pêche française, une force vieillissante fragilisée par des crises successives. https://www.linfodurable.fr/la-peche-francaise-une-force-vieillissante-fragilisee-par-des-crises-successives-41113?utm

- Ifremer. (2022c). Pour une pêche durable : Les acteurs de la gestion. https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/par-qui
- Ifremer. (2023). Outre-mer : un état des populations de poissons souvent mal connu. https://www.ifremer.fr/fr/actualites/outre-mer-un-etat-des-populations-de-poissons-souvent-mal-connu
- Ifremer. (2025a). Le senneur. https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-navires/Senneur
- Ifremer. (2025b). 58 % des volumes de poissons débarqués en 2023 proviennent de populations exploitées durablement. Certaines populations sont cependant menacées de déclin. https://www.ifremer.fr/fr/presse/58-des-volumes-de-poissons-debarques-en-2023-proviennent-de-populations-exploitees
- Ifremer. (2025c). Enjeux de durabilité et défis de la pêche artisanale dans les régions ultrapériphériques d'Outre-Mer. https://www.ifremer.fr/sites/default/files/2025-05/gtom.pdf
- L'Info Durable. (2023). La pêche française, une force vieillissante fragilisée par des crises successives. https://www.linfodurable.fr/la-peche-francaise-une-force-vieillissante-fragilisee-par-des-crises-successives-41113?utm

- Le Labo de l'ESS. (2020). Dynamiques collectives de transitions dans les territoires. https://www.lelabo-ess.org/system/files/inline-files/2021.01.06_etude_finale_dctt.pdf
- Le Roux M. (2025). Entretien réalisé avec Marine Le Roux, Chargée de mission projet alimentaire territorial (PAT), Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz.
- Le Scouarnec M. (2016). Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi de finances pour 2017, adopté par l'Assemblée Nationale, Tome III - écologie, développement et mobilité durables (pêche et aquaculture). https://www.senat.fr/rap/a16-141-3/a16-141-31.pdf?utm
- Legifrance. (2022). Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000320195
- Legifrance. (2025). Chapitre IV : Les compétences des régions (Articles L214-1 à L214-19)—Légifrance. (s. d.).
- Let's Food. (2021). Guide méthodologique - Construire des territoires nourriciers. https://www.letsfood.fr/_files/ugd/c96d90_cec80454cffa47558a0dcefb6c77197d.pdf
- Ligneurs de la pointe Bretagne. (2025). Qui sommes-nous ? https://pointe-de-bretagne.fr/qui-sommes-nous/
- Loire Océan Filière Pêche. (N.d.). Page d'accueil. https://loireocean-filierepeche.fr/
- Lorient Agglomération. (2025). Pour le développement et la modernisation du port de Lorient. https://www.lorient-agglo.bzh/actus/toutes-les-actualites/actualite/news/pour-le-developpement-et-la-modernisation-du-port-de-lorient/
- Maison de la mer. (2025). Salon Terre Mer, des ressources à l'assiette. https://www.maisondelamer.org/evenement/salon-de-lalimentation-terre-mer/?utm_source=chatgpt.com

- Marie C, Tang E. (2024). Mieux manger, c'est aussi manger local et traditionnel. https://la1ere.franceinfo.fr/polynesie/tahiti/polynesie-francaise/mieux-manger-c-est-aussi-manger-local-et-traditionnel-1472352.html
- Martin M. (2025). Entretien réalisé avec Magali Martin, Cheffe de projet du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique de la Communauté de communes du Cap Corse pour le PAT Cap Corse.
- Métropole Toulon Provence Méditerranée. (2024). Aquaculture et pêche. https://metropoletpm.fr/entreprises/article/aquaculture-peche
- milieumarinfrance. (2024). Politique commune de la pêche. https://www.milieumarinfrance.fr/politique-commune-de-la-peche
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (2019a). Quotas de pêche : comment sont-ils fixés ? https://agriculture.gouv.fr/quotas-de-peche-comment-sont-ils-fixes
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (2017). L'organisation professionnelle piscicole. https://agriculture.gouv.fr/lorganisation-professionnelle-piscicole
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (2019). Qu'est-ce que le centre national de surveillance des pêches (CNSP) ? https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-centre-national-de-surveillance-des-peches-cnsp
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (2023). Amélioration de la qualité des repas en restauration collective : mobilisation des acteurs et premiers résultats - Analyse n°189. https://agriculture.gouv.fr/amelioration-de-la-qualite-des-repas-en-restauration-collective-mobilisation-des-acteurs-et
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (n.d). Tout savoir sur les projets alimentaires territoriaux (PAT). https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux
- Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. (2024). Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. https://www.entreprises.gouv.fr/espace-entreprises/s-informer-sur-la-reglementation/le-reseau-des-chambres-de-metiers-et-de
- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES). (s. d.). Compétences collectivités territoriales. https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/competences-collectivites-territoriales
- Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (2024a). La décarbonation de la filière maritime. https://www.mer.gouv.fr/la-decarbonation-de-la-filiere-maritime
- Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. (2024b). Pêche et aquaculture. https://www.mer.gouv.fr/peche-et-aquaculture
- Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. (2024b). Rapport annuel de la France pour l'année 2024 concernant les efforts réalisés entre 2011 et 2022 pour obtenir un équilibre durable entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche. https://departementexpertises2018.wimi.pro/shared/#/folder/833627b18eaf81caf5929799d8c3f9ff25a9634791b35e9128d016eb0ed1aae4
- Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. (2025). Pêches maritimes. https://formations.mer.gouv.fr/peches-maritimes-40
- Moullec Y. (2025). Entretien réalisé avec Yvan Moullec, Maire de Plouhinec, vice-président en charge de l'économie et conseiller régional, Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz.
- Mouillard R., Gascuel D. (2025). Estimation des captures de la senne et du chalut démersal transférables aux arts dormants, Note d'avancement du Programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises. Institut Agro Rennes.
- Noël J. (2011). Regards géographiques sur la mondialisation halieutique. L'altermondialisation et les formes de résistances des " pêches artisanales ". https://theses.hal.science/tel-00580042/file/these_doctorat_geographie_julien_noel_.pdf
- Noël J. (2025). Entretien réalisé avec Julien Noël, Géographe.
- Nord France Invest. (2023). La filière produits de la mer en Hauts-de-France. https://www.nordfranceinvest.fr/secteurs-dactivite/industrie-agro-alimentaire/produits-de-la-mer/?utm
- Observatoire interrégional des métiers de la mer. (2023). Cahier filières Pêche et Aquaculture. https://www.cariforefoccitanie.fr/content/uploads/2025/01/Cahier_filiere_peche_aquaculture.pdf
- OCDE. (2025). Examen de l'OCDE sur les pêches 2025. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2025/02/oecd-review-of-fisheries-2025_d308ff48/a6e0eefb-fr.pdf
- Oceana. (2021). Common Fisheries Policy: Mission not yet accomplished. https://europe.oceana.org/reports/common-fisheries-policy-mission-not-yet-accomplished/#:~:text=Seven%20years%20after%20the%20last,succeed%20in%20fulfilling%20its%20objectives.
- Oceana. (2024). Etiquetage douteux : Que sait-on sur les produits de la mer achetés en supermarchés ? https://europe.oceana.org/wp-content/uploads/sites/26/2024/09/ETIQUETAGE-DOUTEUX.pdf
- Organisation des poissonniers écaillers de France (OFEP). (2023). Rapport d'étude sur la situation de la poissonnerie française, axes stratégiques et leviers de développement. Perception des entreprises du secteur de la poissonnerie française. https://www.poissonniers.com//sites/opef/fichiers/12999.pdf
- Parc naturel marin Golfe du Lion. (2024). En pêchant. https://parc-marin-golfe-lion.fr/editorial/en-pechant?utm
- Parlement européen. (2016). Recherche pour la Commission PECH - Les marchés de la pêche artisanale : chaine de valeur, promotion et étiquetage. https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/573443/IPOL_STU(2016)573443_FR.pdf

- Pascal Le Floc'h. (2023). Valorisation des coproduits de la mer et territoire : enjeux territoriaux. https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://shs.cairn.info/article/RERU_111_0213/pdf%3Flang%3Dfr&ved=2ahUKEwjL6MP0iMSOAxUc0AIHHfkEG2gQFnoECBcQAQ&usg=AOvVaw2tXHsc1rsImGoYsir0NaoG
- Pays Marie-Galante. (2023). Le programme DLAL et le GALPA : Boostez vos projets d'économie bleue à Marie-Galante. https://paysmariegalante.fr/fr/rb/1955176/services-daccompagnement-ccmg-et-collectivites
- Pierchon-Bédry B. (2012). Les Prud'hommes pêcheurs en Méditerranée. https://publications.ut-capitole.fr/id/eprint/24538/1/Pierchon_24538pdf.pdf
- Pinault A. (2023). Salaire, congés, retraite : 5 bonnes raisons de devenir marin. https://france3-regions.franceinfo.fr/normandie/manche/salaire-conges-retraite-5-bonnes-raisons-de-devenir-marin-2785334.html
- Poiscailles. (2025). https://poiscaille.fr/
- Quemper F., Levrel H., Le Bras Q., Mouillard R., Gascuel D. G. (2024). Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est. L'Institut Agro Rennes. https://hal.science/hal-04868547/document
- Quiriconi M. (2025). Entretien réalisé avec Matteu Quiriconi, Chargé du PAT Cap Corse, Communauté de communes du Cap Corse.
- Reporterre. (2024). Dauphins : les captures mortelles ont baissé de 75 % lors du mois sans pêche. https://reporterre.net/Golfe-de-Gascogne-les-captures-mortelles-de-dauphins-reduites-par-quatre-lors-du-mois?utm
- Rollet P.-E. (2025). Entretien réalisé avec Pierre-Etienne Rollet, Consultant, Via Aqua.
- Secours Catholigue Caritas France, Réseau CIVAM Campagnes Vivantes, Solidarité paysans & Fédération Française des Diabétiques. (2024). L'injuste prix de notre alimentation. Quels coûts pour la société et la planète ? https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/SYNTHESE-CoutCache2024-KN%20-WEB%20%281%29.pdf
- Secrétariat général de la mer. (2022). L'économie bleue en France. https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.info.gouv.fr/upload/media/organization/0001/01/sites_default_files_contenu_piece-jointe_2023_04_00-l-economie-bleue-en-france-2022-edito-intro-sommaire.pdf&ved=2ahUKEwiEiPTVs8OOAxXLSfEDHXoPE14QFnoECCAQAQ&usg=AOvVaw2iHAQDC7ZvfDVOL8sYEfI4
- Sergent C. (2025). Entretien réalisé avec Claire Sergent, Chargée de coordination pêcheurs, BLOOM Association.
- Tahiti Infos. (2023). Transition alimentaire : un plan pour changer de menu. https://www.tahiti-infos.com/Transition-alimentaire-un-plan-pour-changer-de-menu_a216382.html
- Toluna & Harris interactive. (2023). Les Français et les produits aquatiques. Poissons, coquillages et crustacés : quelle image, quelle consommation chez les Français ? https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2023/07/Rapport-Toluna-Harris-Les-Francais-et-les-produits-aquatiques-Armstrong-avec-note-V2.pdf
- Trouillet B. (2025). Entretien réalisé avec Brice Trouillet, Professeur des universités / Directeur de l'UMR LETG, CNRS & Universités de Brest, Nantes et Rennes 2.
- Valette, E., & Sourisseau, J.-M. (s. d.). Territoires vivants. Consulté 18 mai 2025, à l'adresse https://collaboratif.cirad.fr/alfresco/s/d/workspace/SpacesStore/71aad62d-e2a6-4ec4-b135-ac1e22b8c526/Territoires%20vivants-1.pdf
- Ville de Fontenay-sous-Bois. (2025). Restauration scolaire. https://www.fontenay.fr/enfance-petite-enfance/enfance/restauration-scolaire-489.html
- World Health Organization (WHO) (2024). Mercure. https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mercury-and-health
- Wurtz, A. (2021). Les prud'homies de Méditerranée : Institution ancestrale et avenir de la petite pêche. https://www.chaireunesco-adm.com/Axel-Wurtz